

RAPPORT INVESTISSEUR RESPONSABLE

Rapport sur la Loi Énergie Climat
Exercice 2021



AVANÇONS *collectif*

**Le présent rapport relatif à l'exercice 2021
a été approuvé par le Conseil d'administration
en séance du 06 avril 2022**

Thomas Blanchette
Président

SOMMAIRE

ÉDITO	4
» RAPPEL DU ROLE D’HARMONIE MUTUELLE	5
» L’ISR EN 2021 POUR HARMONIE MUTUELLE EN QUELQUES CHIFFRES	6
» 1 INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ	7
1.1 Gouvernance et approche ESG-Climat d’Harmonie Mutuelle	8
1.2 Initiatives et engagements volontaires	10
1.3 Nature et choix des critères ESG et climat	12
» 2 RÉSULTATS DES ANALYSES ESG PAR CLASSES D’ACTIFS	17
2.1 Émetteurs privés	18
2.2 Émetteurs publics	32
2.3 L’immobilier de rendement	33
2.4 Les participations	34
2.5 Les actifs fonciers	38
» 3 ANALYSE DES RISQUES CLIMATIQUES ET TRAJECTOIRE DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	40
3.1 Analyse du risque climat-énergie et de la préparation à la transition énergétique	41
3.2 Évaluation des risques d’incidences négatives et de durabilité	44
3.3 Trajectoire de limitation du réchauffement climatique	53
3.4 Résultats relatifs à la stratégie climat H2030 d’Harmonie Mutuelle	60
» 4 ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L’ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ	63
4.1 Analyse des incidences négatives et des risques de durabilité liés à la biodiversité	64
4.2 Gestion des risques liés à la biodiversité	66
4.3 Résultats des analyses et empreinte biodiversité	67
» 5 DIALOGUE	73
5.1 Dialogue avec les sociétés de gestion	74
5.2 Dialogue avec les émetteurs	74
» ANNEXE 1 - TABLEAUX D’INDICATEURS RELATIFS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (SFDR)	76

ÉDITO

Société de personnes et non de capitaux, Harmonie Mutuelle est un acteur du temps long ; sa stratégie se concentre sur l'intérêt général, présent comme futur, de ses adhérents et clients employeurs.

Fidèle à ses valeurs et à son modèle de gouvernance démocratique, Harmonie Mutuelle développe ses activités en alliant performance économique et utilité sociale et écologique. En 2021, la mutuelle est devenue, par une décision de son Assemblée générale, entreprise mutualiste à mission. Harmonie Mutuelle s'est dotée à cette occasion d'une raison d'être : « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs. »

En droite ligne avec cette raison d'être, sa politique de placement prend pleinement en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout en œuvrant pour un impact social positif.

Ainsi, en 2021, plus de 95% de notre portefeuille d'actions et d'obligations (hors multigestion) faisaient ainsi l'objet d'une notation selon les critères ESG.

Pour 2022, nous accentuons encore notre politique d'investissement socialement responsable (ISR) initiée en 2014, en l'inscrivant pleinement dans la politique ISR du Groupe VYV qui a été coconstruite en 2021 par les entités du Groupe. Des exclusions ont ainsi été ajoutées concernant l'huile de palme et celles relatives aux pesticides ont été renforcées. Cette démarche nous a également permis de bâtir une stratégie climat à l'horizon 2030 sur des bases et des objectifs globaux communs. Harmonie Mutuelle a aussi décidé de prévoir des exclusions relatives au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels (rendant les entreprises du secteur pétrole et gaz actuellement investies non-ré-investissables). La mutuelle a fixé des objectifs et échéances précis pour trois secteurs ou thèmes fortement émetteurs de carbone. Nous avons également souhaité diminuer progressivement l'exposition de nos portefeuilles à des organisations dont les modèles économiques ne seraient pas cohérents avec les exigences de l'Accord de Paris d'ici 2050.

Acteur de proximité et partenaire privilégié des entreprises, Harmonie Mutuelle s'est fortement mobilisée sur les enjeux des territoires et de l'emploi. La mutuelle a en effet alloué 15 % de ses actifs de rendement à un fonds « Harmonie Mutuelle Emplois France », favorisant le développement des territoires et les entreprises innovantes s'inscrivant dans une dynamique de maintien et de créations d'emplois dans les régions. Ce fonds déjà récompensé pour sa stratégie en 2019 a notamment reçu la double labélisation (labels ISR et Relance) début 2021 et une nouvelle Couronne Agefi en 2022.

Enfin, la politique ISR (ESG et climat), complétée par sa stratégie climat, engagée par Harmonie Mutuelle et retracée dans ce rapport est également volontaire et exigeante avec ses partenaires de gestion. En continuité de ses actions précédentes, cette politique leur définit des objectifs mesurables afin d'avancer collectivement pour une société respectueuse des engagements climatiques. Elle reflète également les évolutions réglementaires au niveau européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et national (article 29 de la Loi Énergie Climat). Elle reflète enfin le sens des responsabilités et de l'engagement collectif qu'Harmonie Mutuelle souhaite porter, au bénéfice de la société toute entière.



Thomas blanchette
Président



Catherine Touvre
Directrice Générale

» RAPPEL DU RÔLE D'HARMONIE MUTUELLE

L'ESS, l'Économie Sociale et Solidaire, dont les mutuelles sont les acteurs historiques, fait partie de la vie des Français. En effet, Harmonie Mutuelle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) qui protège plus de 35 millions de personnes, soit plus d'une personne sur deux en France.

Harmonie Mutuelle, **1^{er} mutuelle santé de France**, place l'humain au cœur d'un modèle économique. Elle partage des valeurs et des principes communs à tous les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire pour un accès universel à des soins de qualité au juste prix, pour l'égalité de traitement, pour la non-lucrativité et le principe qu'un adhérent est égal à une voix.

» HARMONIE MUTUELLE, ENTREPRISE MUTUALISTE À MISSION

Issue d'une analyse des textes fondamentaux d'Harmonie Mutuelle et de travaux dans différents cercles, notre raison d'être a été votée le 6 juillet 2021 par les 297 élus à l'Assemblée générale, et nous affirmons contractuellement nos engagements en faveur de la société française :

» AGIR SUR LES FACTEURS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, ET ÉCONOMIQUES QUI AMÉLIORENT LA SANTÉ DES PERSONNES AUTANT QUE CELLE DE LA SOCIÉTÉ EN MOBILISANT LA FORCE DES COLLECTIFS

Notre raison d'être fait un constat simple : améliorer la santé des personnes et de la société passe par l'amélioration de la qualité de notre environnement (qualité de l'air, de l'eau, pollutions de tout type) et de notre situation socio-économique (qualité des relations sociales, niveau de stress, conditions de travail, logement, etc). Harmonie Mutuelle souhaite donc agir directement sur ces facteurs pour contribuer à une meilleure santé globale tout en donnant à chacun les moyens d'agir sur sa propre santé.

Intimement liés à notre mission, 4 objectifs ont été élaborés au moyen d'une grande démarche collective menée au 1^{er} semestre 2021 et qui a vu émerger plus de 350 000 contributions.

Construire	Améliorer	Favoriser	Faire vivre
collectivement des solutions, de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et de la société.	avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie , et soutenir les actions de préservation de leur santé et de l'environnement.	l'entraide , le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarité au cœur des territoires.	l'engagement mutualiste et notre modèle d'entreprise à impacts positifs.

Cette mission et ces 4 objectifs sont également à la base des stratégies mises en place au sein des placements financiers que détaille le présent rapport.

LES IMPACTS DES ACTIVITÉS D'HARMONIE MUTUELLE EN QUELQUES CHIFFRES



4,6 millions de personnes protégées
2,8 M€ de CA bruts en santé et prévoyance



281 801 personnes protégées par la Complémentaire Santé Solidaire



Plus de **2000** représentants élus des adhérents impliqués
dans tous les organes de décision jusqu'au Conseil d'administration



4 950 collaborateurs
Plus de **69 000** entreprises clientes

» L'ISR EN 2021 POUR HARMONIE MUTUELLE EN QUELQUES CHIFFRES



1 stratégie climat-biodiversité adoptée contenant des objectifs globaux et des objectifs sectoriels pour 3 secteurs



2,6% de part verte au sens de la taxonomie en portefeuille émetteurs privés



12,6% d'obligations vertes en portefeuille à fin 2021, soit une hausse de 3% par rapport à 2020



-2,7% : diminution de l'intensité carbone du portefeuille par rapport à 2019



2,2°C de température du portefeuille à l'horizon 2100

» FONDS HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE



1 prix aux Couronnes AGEFI pour la « **Meilleure initiative ou pratique toutes catégories confondues sur les 5 dernières années** » pour le fonds Harmonie Mutuelle Emplois France
Et 2 labels : ISR et France Relance



Aurélien Bon, Directeur Financier d'Harmonie Mutuelle, reçoit le prix des Couronnes de l'AGEFI 2021.
Crédit photo François LE GUEN

» HARMONIE MUTUELLE REJOINT 2 NOUVELLES INITIATIVES EN 2021

■ **Avril 2021 - Déclaration relative aux conditions de travail et à la qualité des soins dans les maisons de retraites.** Une initiative d'UNI Global Union, une confédération internationale de syndicats, enjoignant les investisseurs à jouer un rôle vis-à-vis des problèmes récurrents des gestionnaires d'Ehpad, en portant davantage d'écoute aux syndicats et salariés de ces entreprises.

■ **Septembre 2021 - Finance for Biodiversity Pledge** Une initiative lancée en septembre 2020 qui rassemble plus de 54 institutions financières engagées pour contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité à travers leurs activités d'investissement.



INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

1.1 GOUVERNANCE ET APPROCHE ESG-CLIMAT D'HARMONIE MUTUELLE

1.1.1 UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE DES PLACEMENTS

OBJECTIF DE LA GOUVERNANCE MUTUALISTE : LA PARTICIPATION DE TOUS

Le modèle d'entreprise et de gouvernance de la mutuelle démontrent la formidable capacité d'agir collectivement. **En plaçant les adhérents et les entreprises clientes au cœur de ses décisions**, en les intégrant aux façons de travailler toujours plus collaboratives, Harmonie Mutuelle crée chaque jour de nouvelles formes de solidarité utiles et concrètes, et trouve des réponses ayant un impact positif sur la société.

Harmonie Mutuelle a à cœur de traduire son positionnement *AVANÇONS collectif* dans tous ses cœurs de métiers. La stratégie de gestion des placements financiers y répond entièrement.

UN PILOTAGE COLLECTIF À TOUS LES NIVEAUX



RÔLE DES ÉLUS

Élus démocratiquement par l'ensemble des adhérents de la mutuelle, les 300 délégués à l'Assemblée Générale ont notamment la charge d'élire les 35 membres du Conseil d'Administration. Celui-ci validera les nominations des différents membres des comités spécialisés (comme le comité des placements et le comité des finances) servant au fonctionnement de l'entreprise.

Les adhérents, par les représentants qu'ils ont choisis, sont ainsi **au cœur des décisions de la mutuelle**, afin de porter leur voix dans les instances et de garantir le respect des valeurs mutualistes dans la gestion de l'entreprise comme dans la gestion financière de ses actifs.

Dans le cadre de la gestion financière des actifs, les membres des comités spécialisés sont des femmes et des hommes dont les compétences et l'expertise sont avérées, dans les domaines de la finance, placements, foncier et/ou ESG (Environnement, Social, Gouvernance). **Ils élaborent les stratégies de placements et contrôlent leurs bonnes mises en place depuis les comités de gestion trimestriels avec les sociétés de gestion.** Un point régulier est rapporté à chaque Conseil d'Administration.

L'engagement des élus ainsi que celui des équipes financières sont déterminants pour que les placements d'Harmonie Mutuelle prennent en compte, et de plus en plus, des exigences éthiques, sociétales et solidaires en regard de considérations financières.

INDICATEUR « EMM »

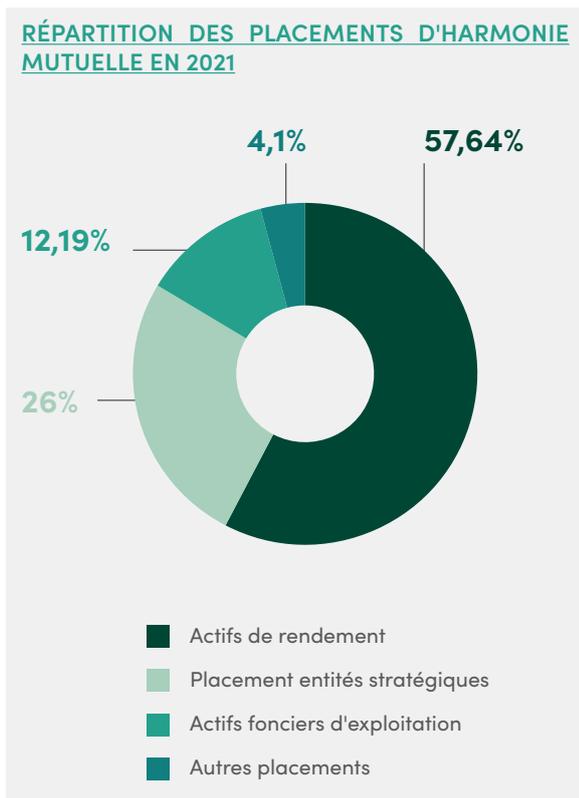


100% des placements sont encadrés par les décisions stratégiques des élus représentants de nos adhérents

Cette organisation répond à l'objectif n°4 de la mutuelle : « Faire vivre l'engagement mutualiste et notre modèle d'entreprise à impacts positifs ».

Fidèle aux valeurs mutualistes, Harmonie Mutuelle fonctionne de manière entièrement démocratique.

➤ 1.1.2 PÉRIMÈTRE : LES INVESTISSEMENTS ESG-CLIMAT DE LA MUTUELLE



Au 31 décembre 2021, Harmonie Mutuelle gère 2,6 M€ d'actifs financiers. Au sein du bilan comptable, les placements représentent 75,7% du bilan total. Ce rapport se concentre sur les impacts des actifs financiers les plus représentatifs, soit plus de 90% des actifs financiers :

- Les actifs fonciers (12,2%)
- Les placements stratégiques (26%)
- Les actifs de rendement (57.6%)

Les autres placements résultent principalement de la trésorerie à court terme nécessaire au remboursement quotidien des prestations santé des adhérents. De ce fait, ce rapport abordera ces 3 catégories d'actifs cités mais focalisera principalement sur les actifs de rendement, particulièrement soumis aux exigences réglementaires (Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR au niveau européen et Article 29 de Loi Énergie-Climat au niveau national).

Les classes d'actifs suivantes sont considérées comme « hors périmètre » du présent rapport puisqu'elles ne sont pas soumises aux mêmes exigences réglementaires :

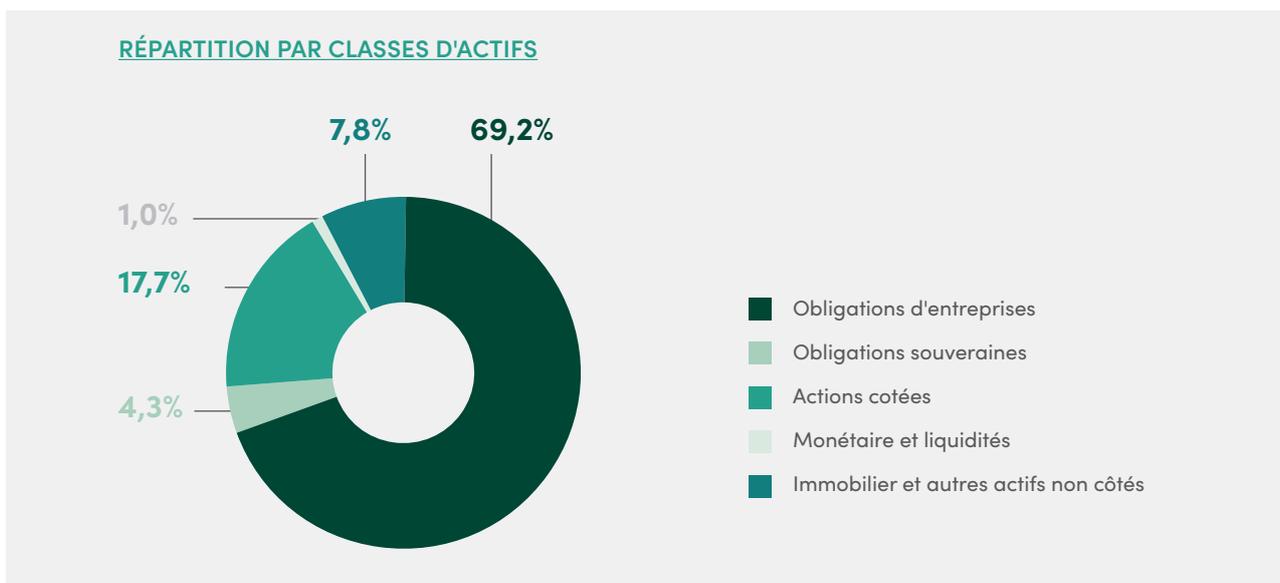
- les actifs fonciers
- les participations

Cela étant, un résumé de l'approche relative à ces classes d'actifs détaillant les objectifs ESG poursuivis et les résultats obtenus sont exposés aux points 2.4. et 2.5. de ce rapport.

1.1.3 RÉPARTITION DES ACTIFS DE RENDEMENT

Harmonie Mutuelle est un investisseur institutionnel ayant 1,5 M€ d'actifs de rendement sous gestion au 31 décembre 2021.

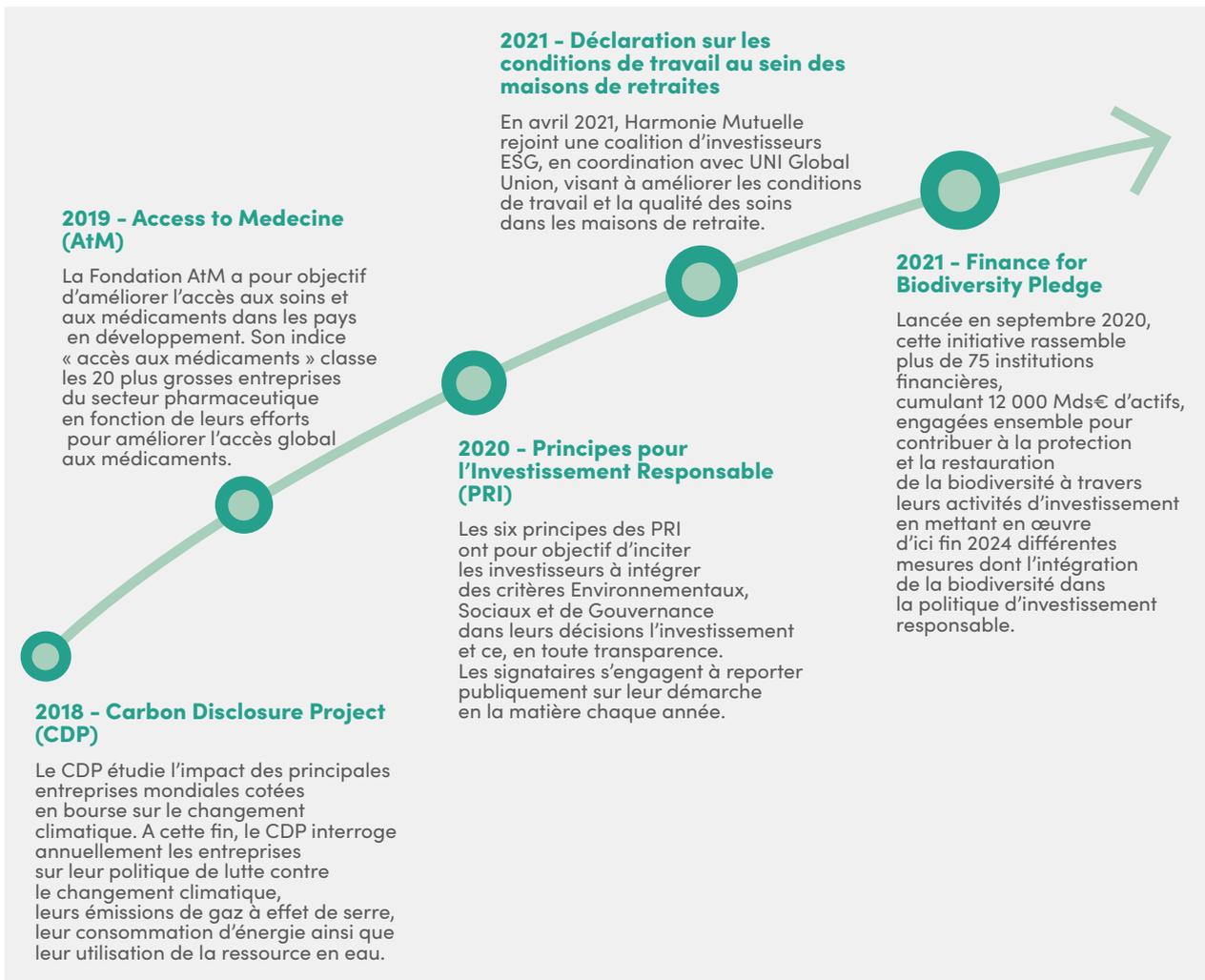
Harmonie Mutuelle a choisi d'aborder les différents points du décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie Climat sur les classes d'actifs suivantes : actions cotées et obligations cotées – soit 91.1% des actifs de rendement financiers. Pour rappel, les actions et obligations cotées sont en gestion déléguée et tous les fonds ainsi gérés par des sociétés de gestion répondent aux exigences de la politique ISR d'Harmonie Mutuelle ainsi qu'aux exigences réglementaires.



1.2 INITIATIVES ET ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Harmonie Mutuelle adhère à différentes initiatives, chartes ou principes externes mis en place pour une généralisation de la prise en compte de critères extra-financiers en matière d'investissement. En voici les principaux :

➤ 1.2.1 INITIATIVES INTERNATIONALES



➤ 1.2.2 INITIATIVES FRANÇAISES



1.3 NATURE ET CHOIX DES CRITÈRES ESG ET CLIMAT

1.3.1 UNE APPROCHE DES RISQUES DE DURABILITÉ BASÉE SUR LA MISSION ET LES ENGAGEMENTS DE LA MUTUELLE

BASÉE SUR LES ENGAGEMENTS DE LA MUTUELLE ET ALIGNÉE AVEC SA MISSION

Les engagements pris par Harmonie Mutuelle sur les enjeux sociaux environnementaux et sociétaux sont pertinents au regard de son positionnement d'acteur global de santé et des attentes de ses parties prenantes : les enjeux de santé sont au cœur de son projet, de sa politique RSE et de sa mission définie à l'été 2021 : **Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs.**

RÉFÉRENTIEL ISR D'HARMONIE MUTUELLE

Les sujets extra-financiers sont par nature pluriels et il existe une offre de données/analyses riche mais hétérogène quant aux objectifs visés et à leur qualité. Afin d'assurer de disposer d'analyses en ligne avec sa stratégie, Harmonie Mutuelle s'est investie dans la définition de son référentiel ISR visant à analyser la façon dont chaque entreprise adapte ou non ses modèles à la transition énergétique. Pour cela, elle a étudié un par un les secteurs carbo-intensifs en tentant de regrouper les indicateurs considérés comme pertinents pour chaque secteur (tels que les activités les plus délétères pour l'environnement/le climat, des intensités carbone relatives à chaque secteur (i.e. TCO₂/GWh), les risques physiques et de transition, les opportunités « vertes » le cas échéant, etc.).

Ce Référentiel croise différentes sources d'informations (fournisseurs de données, ONG, initiatives sectorielles, Benchmarks, etc.).

Cela permet, entre-autre, à Harmonie Mutuelle d'intégrer le principe de « double matérialité » (voir schéma ci-dessous) au sein de son analyse, notamment en ce qui concerne, pour les secteurs carbo-intensifs, l'impact des investissements sur le réchauffement climatique et inversement, l'impact du réchauffement climatique (risques de transition et physiques) sur les investissements.



¹ Disponible ici : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/marque/a-propos/espace-presse/publications-ressources-utiles/investissement-socialement-responsable>

Ce Référentiel a permis l'élaboration d'une stratégie climat¹ pour les actifs de rendement à l'horizon 2030 applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, certains indicateurs, jugés particulièrement pertinents pour le secteur considéré, sont donc utilisés ici afin de fixer des objectifs précis aux sociétés de gestion gérants les fonds d'Harmonie Mutuelle, et par là même, de faire baisser les risques d'incidences négatives sur un facteur ESG et les risques de durabilité.

➤ 1.3.2 LA POLITIQUE ISR (ESG ET CLIMAT) DE LA MUTUELLE

En se basant sur cette approche, Harmonie Mutuelle a défini des critères d'exclusion applicables aux émetteurs privés :

- qui contreviennent gravement à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial de l'ONU dont les 4 domaines sont : les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- qui sont impliqués dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des Bombes prohibées par les conventions d'Oslo et d'Ottawa ;
- qui sont impliqués dans la production ou le commerce des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à uranium appauvri ;
- qui appartiennent au secteur de la production du tabac ainsi que les fournisseurs de composants importants de cigarettes (tels que les filtres) ;
- dont plus de 20% des revenus sont liés à la production d'alcool ² ;
- dont plus de 30% des revenus sont liés aux jeux de hasard ³ ;
- dont au moins 5% du chiffre d'affaires provient de la production de pesticides ⁴ et/ou dont au moins 10% du chiffre d'affaires provient de la production de biocides ⁵ ;
- dont l'activité de production d'huile de palme représente au moins 5% ⁶ ;
- qui sont concernés par l'exploitation de mines de charbon thermique ⁷ ;
- dont la puissance installée des centrales au charbon thermique dépasse 10 GW ⁸ ;
- qui développent de nouvelles centrales à charbon thermiques quelle que soit la taille du projet (selon la liste établie par l'ONG Allemande Urgewald - soit des projets d'expansion supérieurs à 100 MW) ;
- qui sont des producteurs d'électricité possédant des capacités à produire de l'électricité à partir de charbon thermique dépassant 10 % de leurs capacités totales de production d'électricité, sauf si ces investissements sont en obligations vertes ⁹ ;
- du secteur des producteurs d'électricité et dont l'intensité carbone dépasse 600 tCO₂/GWh ¹⁰ ;

² Depuis le 1^{er} janvier 2022.

³ Depuis le 1^{er} janvier 2022.

⁴ Pour tout nouvel investissement depuis le premier janvier 2021.

⁵ Depuis le 1^{er} janvier 2022.

⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2022.

⁷ Pour tout nouvel investissement depuis le premier janvier 2020.

⁸ Pour tout nouvel investissement depuis le premier janvier 2021.

⁹ Pour tout nouvel investissement depuis le premier janvier 2020. Les obligations vertes sont des obligations dont les fonds levés sont fléchés vers des projets présentant un impact positif pour le climat et/ou l'environnement. En ce qui concerne le secteur de la production d'électricité, elles servent principalement à financer des projets relatifs aux énergies renouvelables et à permettre le financement de la transition énergétique et économique.

¹⁰ Pour tout nouvel investissement depuis le 1^{er} janvier 2022.

➤ dont plus de 15% de la production de pétrole et de gaz émane de combustibles fossiles non conventionnels tels que les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de schiste et/ou le forage en arctique (cumulés) et/ou dont la part de l'expansion prévue dans les combustibles fossiles non conventionnels, est supérieur à 15% des expansions prévus, ou est supérieure à 1000 millions de barils équivalent pétrole (mmbœ) tels qu'établit par la liste « GOGEL » de l'ONG Allemande Urgewald ¹¹.

En ce qui concerne les émetteurs souverains, Harmonie Mutuelle n'investit pas directement dans ces émetteurs, états et assimilés qui sont situés dans des paradis fiscaux désignés dans la liste noire ainsi que la liste grise des États et Territoires non Coopératifs (ETNC) ¹².

➤ 1.3.3 OBJECTIFS DE DURABILITÉ D'HARMONIE MUTUELLE À COURT ET MOYEN TERME

OBJECTIFS GLOBAUX H 2030	
Décarbonation du PTF	Réduire l'empreinte carbone de 50% (en tCO ₂) d'ici 2030 sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct (par rapport à 2019) Périmètre : Scope 1, 2 et 3
Alignement avec les Accords de Paris	Contribuer à l'atteinte d'une trajectoire compatible avec les Accords de Paris (soit une trajectoire située entre 1,6 et 1,7°C)
Sortie du charbon thermique	2030
Part verte	X 2 d'ici 2025 Note : ne prend pas en compte les obligations vertes

➤ ACTIONS MISES EN PLACE EN 2021

RÉFÉRENTIEL ISR D'HARMONIE MUTUELLE

Comme annoncé en 2021, Harmonie Mutuelle a défini son Référentiel ISR visant à harmoniser les approches des différentes Sociétés de Gestion à minima, et à former la propre « opinion Harmonie » sur les émetteurs pour lesquels les notes ESG des différentes Sociétés de Gestion divergent. L'objectif à moyen terme étant, par secteurs, de continuer de limiter les risques ESG.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE CLIMAT À L'HORIZON 2030

Pendant l'année 2021, Harmonie Mutuelle a utilisé ce référentiel afin de définir sa stratégie climat à l'horizon 2050 (évoquée en partie 3 de ce rapport ou disponible ici). Elle a défini des objectifs globaux mais également des objectifs précis (avec échéancier) pour trois secteurs/thèmes carbo-intensifs (voir partie 3.1.2.).

¹¹ Pour tout nouvel investissement depuis le 1^{er} janvier 2022.

¹² À octobre 2021, ces listes s'établissent comme suit : Liste noire : Samoa américaines, Fidji, Guam, Palaos, Panama, Samoa, Trinité-et-Tobago, Îles Vierges américaines, Vanuatu. Liste grise : Turquie, Botswana, Anguilla, Barbade, Dominique, Seychelles, Thaïlande, Costa Rica, Hong Kong, Malaisie, Qatar, Uruguay, Jamaïque, Jordanie, Macédoine du Nord.

➤ ACTIONS PRÉVUES POUR 2022

POURUIVRE LE SUIVI ACTIF DES ÉMETTEURS LES MOINS BIEN NOTÉS

Enfin, la mutuelle prévoit de suivre les émetteurs les moins bien notés par la direction financière, en lien avec les Sociétés de Gestion. Si la mutuelle ne constate pas d'évolution sur la période précédente, et en l'absence de perspectives d'amélioration, un arbitrage à la vente du titre sera demandé aux Sociétés de Gestion.

DIVERSIFICATION À TRAVERS DES ACTIFS NON COTÉS

Diversification des investissements à impact de la mutuelle à travers les actifs non cotés afin de renforcer les stratégies actuelles (structures de soins et de service, innovation, emplois) et de s'orienter vers de nouvelles stratégies également cohérentes et alignées avec la mission de la mutuelle.

➤ 1.3.4 OBJECTIFS POUR LES SOCIÉTÉS DE GESTION

ACTIFS EN GESTION DÉLÉGUÉE (ACTIONS ET OBLIGATIONS COTÉES)

Les Sociétés de Gestion à qui Harmonie Mutuelle a confié ses actifs de rendement sont tenues de gérer les actifs sous contraintes ISR par l'application de critères ESG qui leurs sont propres mais pour lesquels Harmonie Mutuelle a en plus fixé des règles notamment d'exclusion à travers sa politique ISR et sa stratégie climat H 2030.

Cette gestion déléguée fait l'objet d'un suivi détaillé tout au long de l'année à partir des reportings trimestriels que les Sociétés de Gestion présentent à chaque comité.

La gestion déléguée est le mode de gestion privilégiée de la Mutuelle pour ses actifs de rendement car elle présente un certain nombre d'avantages parmi lesquels, en termes d'approche extra financière, il est important de souligner que :

- toutes les Sociétés de Gestion sont signataires des PRI (il s'agit d'un critère de sélection), et adhérentes, soit aux principes du pacte mondial de l'ONU, soit à tout organisme soucieux du développement des investissements responsables,
- les Sociétés de Gestion ont plus de poids en raison du volume des encours gérés et /ou par leur affiliation à l'association française de la gestion financière en matière de vote et d'engagement,
- les actifs d'Harmonie Mutuelle sont essentiellement des obligations, ce qui ne lui permet pas d'assister aux assemblées et d'exercer seule un droit de vote, mais elle peut agir à travers les Sociétés de Gestion,
- les Sociétés de Gestion mettent à disposition d'Harmonie Mutuelle leurs propres analyses extra financières (c'est également un critère de sélection),

Tout au long de l'année 2021, Harmonie Mutuelle a donc pu apprécier la qualité des émetteurs au travers des reportings fournis par les gestionnaires.

Des arbitrages ont également été réalisés pour désinvestir de certains de ces émetteurs faisant l'objet de controverses importantes, étant impliqués dans des armements controversés ou ayant une notation en deçà des limites convenues.

ANALYSE ESG-CLIMAT DU PORTEFEUILLE

Chaque trimestre, une analyse ESG du portefeuille global est également effectuée en interne à partir de données ESG, climat et biodiversité à l'aide de deux fournisseurs de données extra-financières. Harmonie Mutuelle veille que sa mission soit au cœur de l'ensemble de l'analyse :

Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux, et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs.

Afin d'apprécier davantage la notation ESG des émetteurs, leur implication dans la transition écologique et énergétique, Harmonie Mutuelle utilise également depuis 2020 les données de fournisseurs de données ESG (Sustainalytics et Carbone4 Finance) afin d'aborder globalement l'ensemble de ces thématiques et en apprécier les risques.

Cette seconde analyse a également permis à Harmonie Mutuelle d'élaborer son propre référentiel ISR afin d'aller plus loin dans la démarche en la personnalisant et en intégrant ses propres critères et pondérations ESG dans l'approche ISR.

LA STRATÉGIE CLIMAT H 2030 FIXE DES OBJECTIFS PRÉCIS ET MESURABLES AUX SOCIÉTÉS DE GESTION (AVEC DES ÉCHÉANCES À COURT ET MOYEN-TERME)

En sus des objectifs globaux, la stratégie climat ayant été bâtit à partir des spécificités de portefeuille et à l'aune du Référentiel ISR d'Harmonie Mutuelle, elle a pu également fixer des objectifs précis à partir des indicateurs particulièrement pertinents utilisés pour 3 secteurs carbo-intensifs. De plus, la donnée concernant ces trois secteurs/thèmes étant publique, cela a permis de contourner le problème des sociétés de gestion qui n'auraient pas les mêmes données ou outils. Ces objectifs précis avec leurs échéanciers afférents sont disponibles au sein de la stratégie climat¹³ et résumés en partie 3.1.2. du présent rapport relative aux objectifs environnementaux.

¹³ Disponible ici : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/marque/a-propos/espace-presse/publications-ressources-utiles/investissement-socialement-responsable>

» 2

RÉSULTATS DES ANALYSES ESG PAR CLASSES D'ACTIFS

2.1 ÉMETTEURS PRIVÉS

2.1.1 NATURE DES CRITÈRES ESG PRIS EN COMPTE

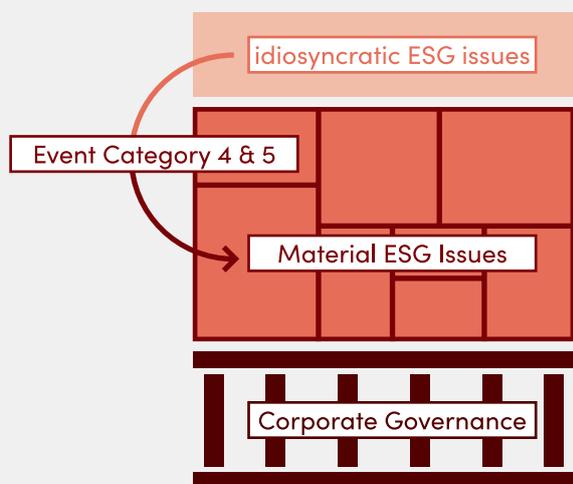
Les critères pris en compte par l'analyse émanent d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable (OCDE, OIT, Pacte Mondial des Nations Unies, codes nationaux des pays européens, etc.) sont utilisés par les fournisseurs de données réalisant l'analyse extra-financière du portefeuille global.

En ce qui concerne la notation ESG Risk Rating de Sustainalytics, ces enjeux sont répartis en 20 thèmes ESG matériels tels que les émissions de carbone liées aux produits et services, la biodiversité, l'utilisation des ressources, les droits de l'Homme, etc..., et sont souvent subdivisés ou différenciés en fonction de là où ils s'appliquent : au sein des opérations et/ou au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Au sein de cette liste de l'ensemble des enjeux ESG :

- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine étant indépendantes de la nature des activités.
- Pour chaque secteur d'activités, a lieu une évaluation et une sélection des enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur (les thèmes ESG matériels). Cette sélection résulte d'une cartographie des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et la valeur financière de l'émetteur à moyen/long terme. Ainsi, seuls les thèmes ESG les plus importants pour une entreprise sont analysés.
- En fonction de l'entreprise, certains thèmes ESG idiosyncratiques peuvent être ajoutés si celle-ci est touchée par un thème ESG non considéré comme matériel pour son secteur mais qui la concerne soit par la diversification de ses activités, soit à travers un scandale ou une controverse particulière.

LES 3 BRIQUES DE CONSTRUCTION DE LA NOTATION RISQUE ESG (ESG RISK RATING) DE SUSTAINALYTICS



Thèmes ESG idiosyncratiques

Ce sont les thèmes inattendus dans un secteur d'activité et qui ne s'appliquent qu'à quelques entreprises dans un secteur donné. Par exemple un scandale lié à la comptabilité.

Thèmes ESG matériels

Un thème ESG est considéré comme matériel s'il est probable d'avoir un impact important. Il est souvent lié au secteur d'activité.

Les thèmes ESG matériels sont concentrés sur un domaine qui requiert socle commun de surveillance ou de gestion. Par exemple le Capital Humain regroupe les questions de recrutement, formation, diversité, etc. Le fil conducteur est ici la rétention d'employés qualifiés.

Gouvernance

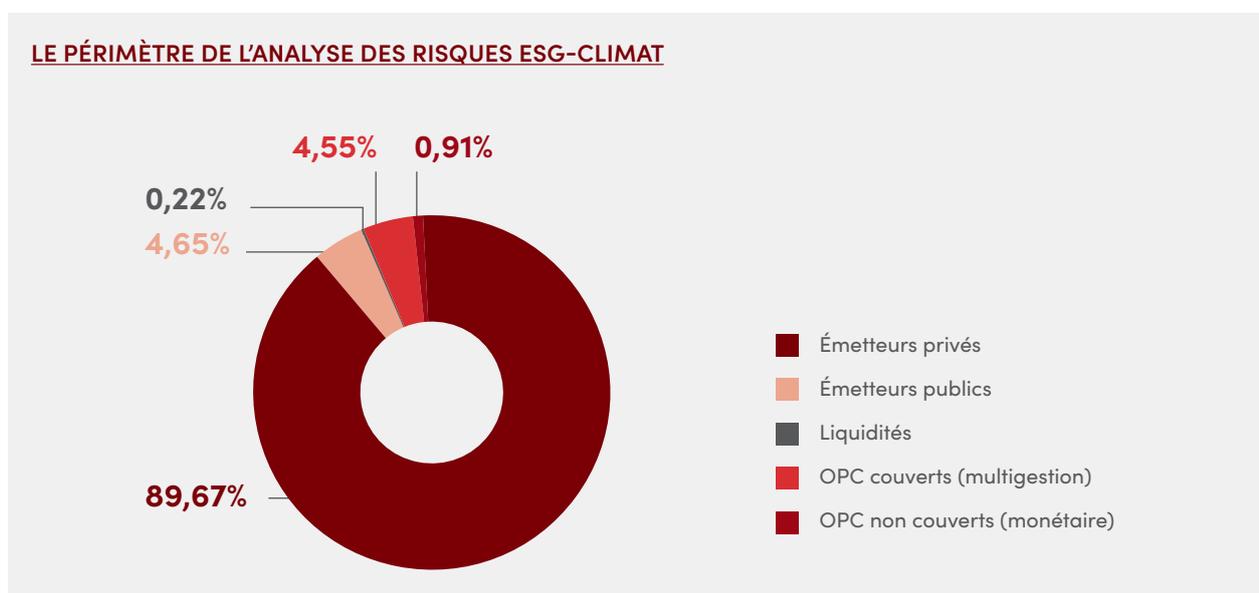
Élément fondamental considéré comme un risque matériel qui s'applique à tous les émetteurs.

Source : Harmonie Mutuelle, Sustainalytics

À noter : une hypothèse de la notation risque ESG est que le monde transitionne vers une économie plus durable et qu'une meilleure gestion des risques ESG serait associée à long terme à une valeur d'entreprise supérieure. Certains enjeux sont considérés comme matériels aujourd'hui d'un point de vue ESG alors même que leurs impacts financiers ne sont pas complètement mesurables aujourd'hui.

➤ 2.1.2 ÉTUDE ET RÉSULTATS DES ANALYSES ESG ET DES CONTROVERSES

Outre le suivi trimestriel avec chaque Société de Gestion qui permet d'exclure les émetteurs les moins bien notés ou faisant l'objet de controverses importantes ou encore qui sont exclus du périmètre autorisé par Harmonie Mutuelle, l'étude effectuée en interne grâce aux données ESG des fournisseurs permet de manière synthétique et cohérente d'analyser la notation ESG du portefeuille selon une échelle unique. De cette étude, il ressort l'analyse suivante :



Au total, l'analyse ESG porte sur 98,8% des actifs en gestion déléguée puisqu'elle couvre les émetteurs publics et privés investis au sein des fonds et mandats dédiés ainsi que les OPC couverts (multigestion).

Le taux de couverture des émetteurs privés varie en fonction des sujets étudiés. Voici un aperçu des taux de couvertures relatifs à certains sujets ESG-climat :

TAUX DE COUVERTURE	NOTATION RISQUES ESG	CONTROVERSES	INTENSITÉ CARBONE
Émetteurs privés	93,7%	97,4%	95,3%
Émetteurs publics	100%	100%	100%
OPC couverts (multigestion)	81%	81%	N/A

L'ANALYSE ESG DES ÉMETTEURS PRIVÉS

Méthodologie

En ce qui concerne la notation ESG Risk Rating de Sustainalytics, l'analyse se fait en trois étapes :

Étape 1 : Exposition aux risques ESG

Cette étape évalue l'importance de l'exposition aux risques ESG matériels d'une entreprise. En général, une entreprise du secteur pétrole et gaz fera face à des enjeux ESG plus risqués d'un point de vue de la matérialité financière qu'une entreprise de sondage par exemple (relation avec les communautés locales ou taxation carbone ou émissions de CO₂). Ainsi, il n'est pas rare que l'exposition aux risques de cette pétrolière atteigne 76 contre 30 pour l'institut de sondage.

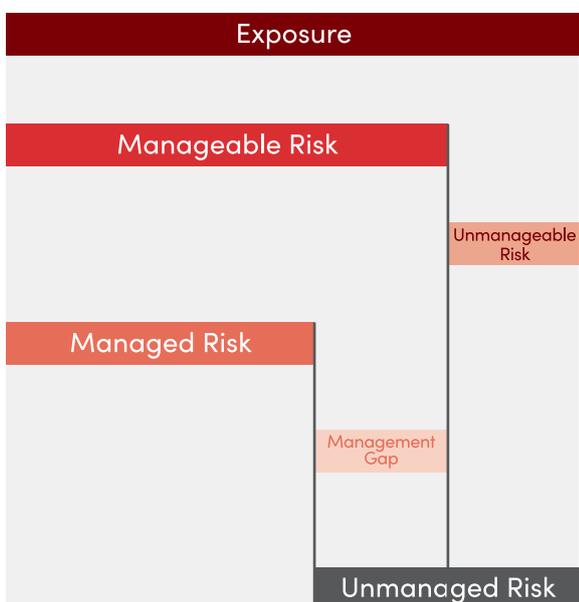
Étape 2 : Gestion des risques ESG

Ensuite, pour chacun des enjeux ESG matériels d'une entreprise, Sustainalytics évalue la façon dont l'entreprise les gère ou les réduit (politiques et/ou systèmes de management environnemental par exemple).

Étape 3 : Risques ESG « net » ou « résiduel » (ou Notation risque ESG)

Finalement, la combinaison de l'exposition aux risques ESG et de la façon dont ceux-ci sont gérés aboutit aux risques ESG « résiduel » (ou Notation risque ESG).

Ainsi, si une entreprise est, selon cette méthode évaluée avec une exposition de 60 à des risques ESG, qu'on évalue qu'elle gère 50% de ces risques, elle finira avec un score de risque « résiduel » (ou notation de risque ESG ou « Unmanaged Risk ») de 30.

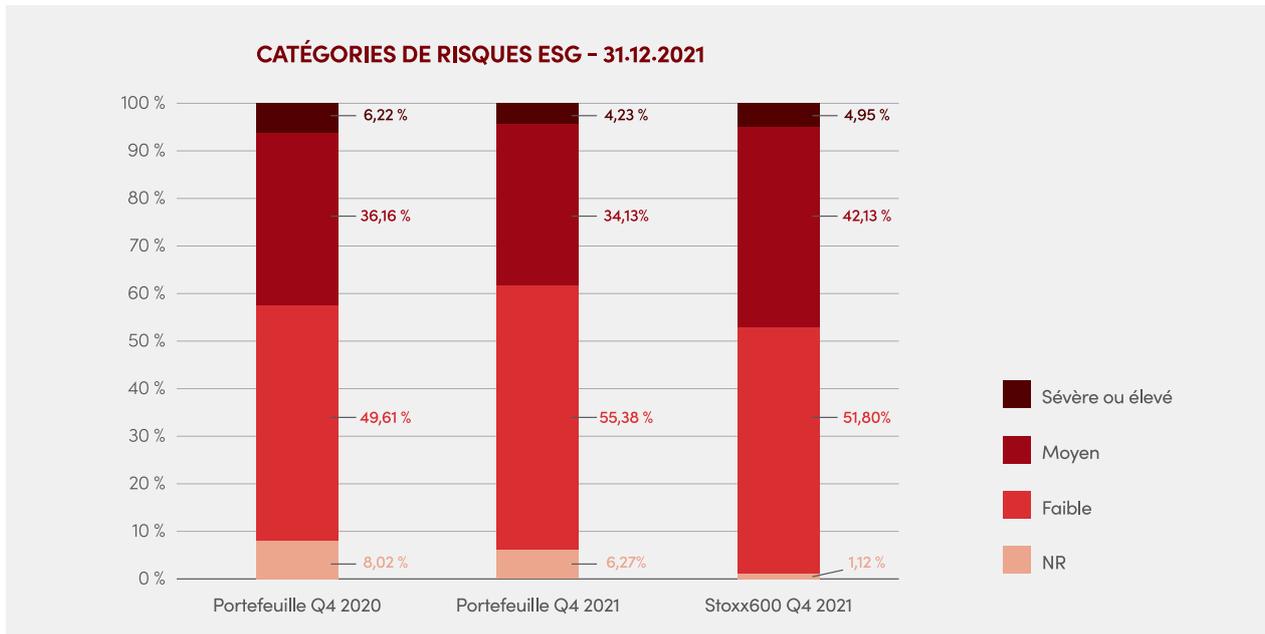


Cette méthode permet de comparer des entreprises relativement peu exposées aux risques ESG et qui n'auraient pas développé une réponse forte à ces enjeux. En comparant le risque « résiduel », elles en ressortent moins sanctionnées uniquement si on ne compare que la gestion du risque (un risque faible peu géré reste un risque faible ici, alors que si on ne regarde que la gestion du risque, la note sera faible).

Dans une certaine mesure, cette méthodologie permet d'éviter des biais sectoriels trop lourds ou de sanctionner les entreprises peu exposées à des risques ESG. Elle permet cependant d'identifier rapidement celles qui sont lourdement exposées à des risques ESG et qui ne les auraient pas gérés.

Résultats

RÉSULTATS RELATIFS AUX RISQUES ESG RÉSIDUELS



On note une baisse des émetteurs catégorisés comme ayant des risques ESG sévères et élevés au sein du portefeuille à fin 2021 par rapport à 2020. La catégorie risques moyens diminue également et les entreprises présentant des risques faibles progressent. Entre 2020 et 2021, la tendance générale participe à faire baisser les risques ESG résiduels au sein du portefeuille d'Harmonie Mutuelle.

2021 démontre une tendance générale qui participe à faire baisser les risques ESG en portefeuille.

L'ANALYSE DES CONTROVERSE

Méthodologie

Le terme de « controverse ESG » désigne tout débat grave qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

L'analyse des controverses est réalisée au regard des principales conventions internationales, notamment le Pacte Mondial de l'ONU, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs de l'ONU pour les entreprises et les Droits de l'Homme, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), etc.

L'analyse des controverses fait partie intégrante du processus d'analyse ESG : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques, volontaires ou accidentelles.

Afin d'analyser le niveau des controverses, plusieurs caractéristiques sont prises en compte, elles permettent de classer les controverses, soit à un niveau faible, soit à un niveau élevé. Ces niveaux et caractéristiques croisent différents types d'indicateurs tels que :

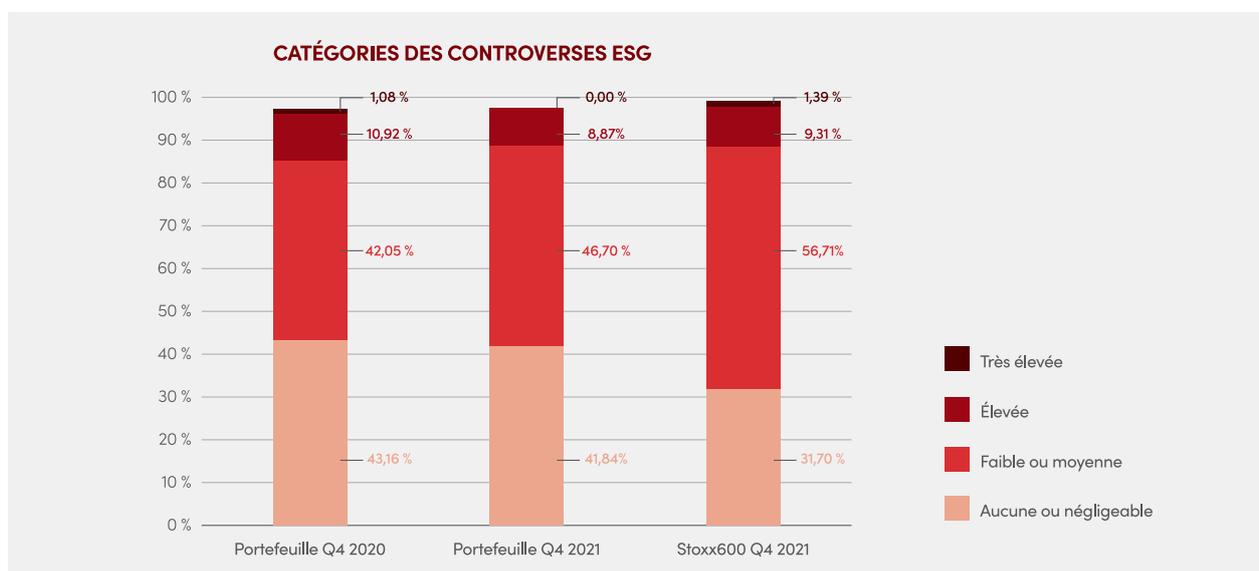
- ▀ la sévérité de la violation (supportée par la crédibilité de l'information, le lien avec l'entreprise, si la violation est systémique ou ponctuelle, liée à des poursuites ou non, l'ampleur de l'impact et s'il est réversible ou non , etc.) ;
- ▀ la façon dont l'entreprise y remédie ou non (indicateur supporté par les engagements pris et les mesures adoptées et s'ils sont crédibles ou non) ;
- ▀ un indicateur de vérification (telle une plainte formelle auprès d'une autorité, en appel ou avérée par une cour de justice, etc.) ;
- ▀ une tendance (une évaluation de la façon dont la controverse évolue : positive quand l'entreprise y remédie ou négative quand elle perdure sans qu'aucune action ne soit prise par exemple).

Ils aboutissent à la catégorisation suivante :

CATÉGORIE DE CONTROVERSES	DESCRIPTION
Très élevée	Violation sévère et avérée par une autorité tierce du respect d'une norme internationale et la violation perdure
Elevée	Violation imminente (à travers un contrat potentiel par exemple) ou allégation crédible (mais non vérifiée par une autorité tierce) de violation d'une norme internationale
Moyenne	Violation avérée d'une norme mais l'entreprise a engagé des actions afin d'y remédier ou violation pour laquelle les informations sont trop parcellaires
Faible	Violation potentielle sous observation ou violation non sévère pour laquelle l'entreprise a engagé des actions afin d'y remédier
Négligeable	Violation dont le lien avec l'entreprise est diffus ou insuffisant ou violation passée (l'entreprise y a remédié ou la violation est ancienne et il n'y a pas eu de récurrence)
Aucune allégation	L'entreprise ne fait pas l'objet de controverses

Source : Harmonie Mutuelle, ISS

Résultats



Source : ISS ESG, Harmonie Mutuelle

Concernant le portefeuille d'Harmonie Mutuelle au 31/12/2021, l'analyse des controverses couvre 97.4% des émetteurs privés en portefeuille.

À fin 2021, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle ne comporte plus de controverses très élevées. Ceci est dû au désinvestissement d'un émetteur et à une amélioration de la note de la controverse pour l'autre.

Il apparaît également une diminution de la présence de controverses élevées en portefeuille.

Par rapport à l'indice, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle est considérablement moins exposé aux controverses que le Stoxx 600 : il présente 10% en moins de controverses faibles et moyennes que l'indice, et 10% de plus en controverses négligeables ou d'émetteurs sans controverses.

À fin 2021, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle ne comporte plus controverse très élevée et moins de controverses élevées qu'en 2020. Ces controverses élevées font l'objet d'un suivi particulier de la mutuelle.

➤ RÉSUMÉ DE L'ANALYSE ESG DES OPC COUVERTS

UNE SÉLECTION ISR DES FONDS

La multigestion au sein d'Harmonie Mutuelle a été mise en place courant 2021. Un process de sélection ISR est requis auprès de la société de gestion responsable de la multigestion. Il porte, au 31/12/2021, sur les conditions cumulatives suivantes :

- Sélection de fonds dont la Société de Gestion est signataire des UNPRI
- Répondant à la classification article 9 SFDR ou disposant du label ISR ou du label Greenfin ou d'un label comparable. Dans ce dernier cas, il devra être validé par la Direction Financière après présentation de ce qu'il recouvre.

Résultats

	FONDS LABÉLISÉS OU ARTICLE 9 (SFDR)	CONTROVERSES TRÈS ÉLEVÉES	ARMEMENTS CONTROVERSÉS (MAP ET BASM*)	PRODUCTION DE TABAC
OPC couverts (multigestion)	100%	0	0	0
Taux de couverture	100%	81%	81%	81%

*Note : MAP et BASM sont les acronymes de Mines Anti-Personnel et de Bombes à Sous-Munitions

Source : Harmonie Mutuelle, Sustainalytics

100% des fonds au sein de la multigestion sont soit labélisés (la plupart présente le label ISR) soit article 9 selon la classification SFDR. Par ailleurs, aucun ne présente de controverses très élevées ni d'armements controversés ni de producteurs de tabac.

► 2.1.3. ZOOM SUR LE FONDS HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE

PRÉSENTATION DU FONDS HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE : LA RECHERCHE D'IMPACT SOCIAL POSITIF

Un fonds aligné avec les valeurs et la mission de la mutuelle

Harmonie Mutuelle a choisi d'investir aux côtés des entreprises françaises en ayant comme objectif de soutenir la création et la sauvegarde d'emplois de qualité sur tout le territoire français.

Cet objectif est aligné avec son cœur de métier, le bien-être et la santé (l'accès au travail permet une meilleure santé et / ou un meilleur accès aux soins) ainsi qu'avec l'Objectif de Développement Durable n°8 qui est de promouvoir un travail décent pour tous et une croissance économique inclusive et durable.



Montants alloués

Harmonie Mutuelle dédie 15% de ses actifs de rendement à cette stratégie d'impact territorial positif, soit un peu plus de 210 millions d'euros à travers deux poches :

- Une poche cotée **de plus de 160 M€** (obligations et actions).
- Une poche non cotée, notamment les ETI, PME et TPE **de 70 M€**, qui sont investis dans des fonds de dette privée et de capital investissement, ainsi que des plateformes de prêt, en ciblant notamment les TPE, PME et ETI françaises. Actuellement, 54 des 70 M€ prévus sont alloués.



+ 210

MILLIONS D'EUROS
ENGAGÉS

En pratique : un fonds multicritères sélectif

Les gérants sélectionnent les entreprises à partir de multiples critères :

- Potentiel de création d'emplois
- Résultats ESG (respect de minima sociaux et environnementaux pour que l'impact social ne soit pas au dépend de l'environnement)
- La répartition des emplois sur tout le territoire
- Des fonds ciblant des entreprises de différentes tailles
- Tous les gérants s'engagent à fournir les données relatives au questionnaire ESG-Emplois d'Harmonie Mutuelle (afin d'harmoniser les données sur la poche cotée et non cotée)



+ 300

SOCIÉTÉS
FINANCÉES



2 399 043

EMPLOIS REPRÉSENTÉS
À TRAVERS PLUS DE
300 ENTREPRISES

Une démarche entérinée par des prix et labels

RÉCOMPENSES



Obtention du prix « meilleure initiative toutes catégories confondues sur les 5 dernières années » des Couronnes Agéfi 2021.



Ce prix et ces labels attestent de la robustesse de l'approche de ce fonds, sa transparence et visent à renforcer les bonnes pratiques en matière de gestion financière, et in fine, le bénéfice du service rendu à chaque adhérent.

DOUBLE LABELISATION POUR LA POCHE COTÉE



Label ISR, créé et soutenu par le Ministère des Finances, attribué au terme d'une analyse multicritère :

► Prise en compte de critères extra-financiers dans la construction du portefeuille grâce à une méthodologie de notation extra-financière



Label Relance, créé et soutenu par la direction générale du Trésor, attribué au terme d'une analyse multicritère :

► Thèse d'investissement avec des objectifs de contribution au dynamisme de l'économie et des territoires

RÉSULTATS 2021 ET ÉVOLUTIONS CLÉS

Répartition des sociétés financées par type (Micro-entreprises, PME, ETI, grandes entreprises)

Des micro-entreprises aux grandes entreprises, toutes tailles d'entreprises ont été financées à travers différents types de financement : crowdfunding, capital investissement, dette, actions et obligations.

	MICRO ENTREPRISES	PME	ETI	GRANDES ENTREPRISES	TOTAL
Nombre de sociétés	60	161	38	47	306
Effectifs France en ETP	201	10 571	37 585	531 445	579 802
Effectifs globaux en ETP	201	12 487	56 366	2 303 013	2 372 067

Taux de couverture : 99 % des actifs sous gestion

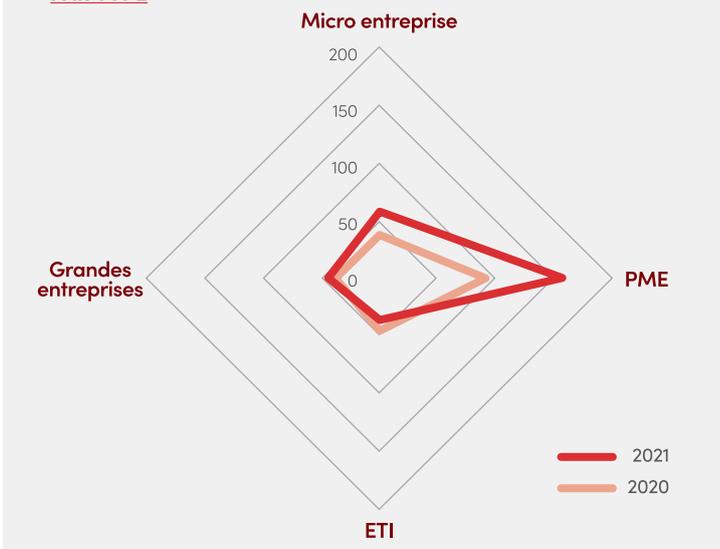
Micro-entreprise : < 10 salariés

PME : 10-250 salariés

ETI : 250-5000 salariés

Grandes entreprises : > 5000 salariés

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS FINANÇÉES PAR TYPE

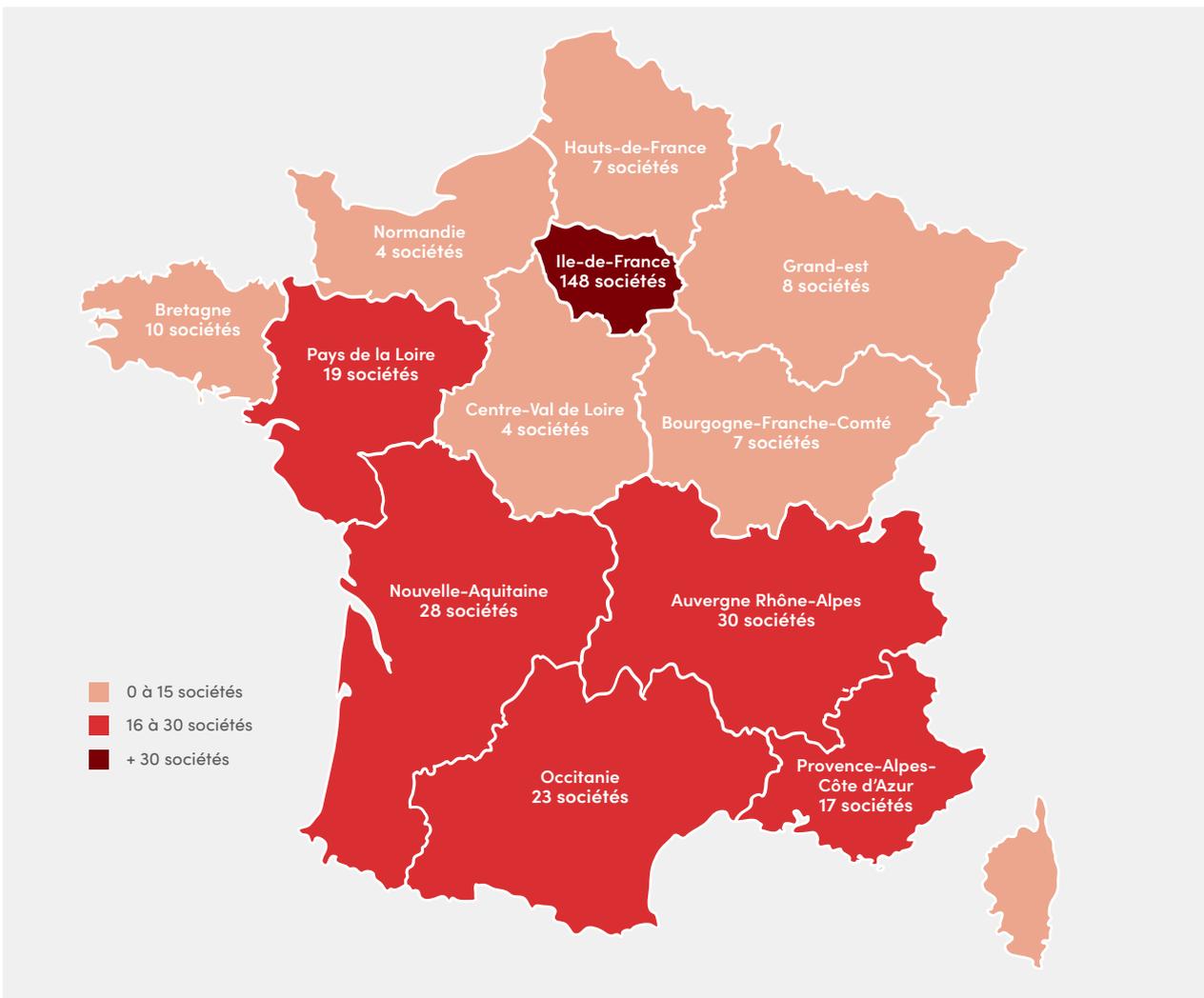


Évolution 2021 de la répartition des sociétés financées

À travers la remontée des données ESG-Emplois de l'exercice précédent, Harmonie Mutuelle avait souhaité renforcer l'importance des micro-entreprises et PME dans ce fonds. En effet, elles sont dans tous les territoires, et la majorité des emplois qu'elles proposent se situent en France.

En 2021, Harmonie Mutuelle a renforcé l'allocation prévue au sein de la poche non cotée vers ces micro-entreprises qui passent de 40 dans le fonds en 2020 à 60 fin 2021, ainsi que vers ces PME qui passent de 47 en 2020 à 161 fin 2021.

Carte de la répartition des sièges sociaux des entreprises du fonds



Création d'emplois et répartition



+ 18 629

C'EST L'ÉVOLUTION
DES EFFECTIFS
EN FRANCE AU SEIN
DES ENTREPRISES
DU FONDS



+ 2,8%

DE CRÉATION
D'EMPLOIS EN FRANCE
EN 2020 CONTRE -0.9%
EN FRANCE SELON
LA MOYENNE DE L'INSEE
POUR 2020.

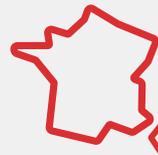
Taux de couverture : 83%*



72%

DES SOCIÉTÉS
FINANCÉES SONT
DES TPE OU PME
(CONTRE 61% EN 2020)

Taux de couverture : 99%*



51%

DES SIÈGES SOCIAUX
SONT SITUÉS EN RÉGION
(CONTRE 49% EN 2020)

Taux de couverture : 100%*

Qualité des emplois



84%

DES EFFECTIFS TOTAUX
SONT DES EMPLOIS
PERMANENTS (CONTRE
93% L'AN PASSÉ)

Taux de couverture : 86%*



40%

DE FEMMES
DANS LES EFFECTIFS
(CONTRE 38%
L'AN PASSÉ)

Taux de couverture : 91%*



16H

DE FORMATION EN
MOYENNE PAR SALARIÉ
PAR AN (CONTRE 19H
L'ANNÉE PRÉCÉDENTE)

Taux de couverture : 86%*



4%

DE TAUX D'ABSENTÉISME
SUR UN AN EN MOYENNE
COMPARÉ À 5% SELON
LA MOYENNE INSEE
POUR 2020

Taux de couverture : 80%*

Échantillon de résultats : détails par fonds cotés et non cotés

INDICATEUR	FONDS COTÉ	FONDS NON COTÉ	FONDS COTÉS ET NON COTÉ	INSEE (2020)
Croissance de l'emploi	1,80%	4,90%	2,80%	
Taux de couverture	86%	61%	83%	Emplois salariés France
Part de l'effectif permanent	84%	82%	84%	
Taux de couverture	89%	59%	86%	
Part de femmes dans l'effectif total	39%	39%	39%	
Taux de couverture	93%	80%	91%	
Part de femmes cadres	35%	31%	35%	
Taux de couverture	89%	22%	82%	
Moyenne d'H de formation par ETP	16,4	15,8	16,2	
Taux de couverture	95%	16%	92%	
Part des salariés en situation de handicap	2,0%	1,8%	1,9%	
Taux de couverture	96%	56%	92%	
Taux d'absentéisme	3%	6%	4%	5%
Taux de couverture	82%	65%	80%	
Disponibilité de l'information écart salarial H/F	N/A	N/A	N/A	
Taux de couverture	n/a	n/a	n/a	
Existence d'un système de management de l'environnement	83%	42%	60%	
Taux de couverture	96%	78%	94%	

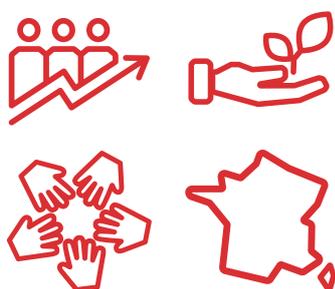
Note : données propriétaires (établies à partir des données remontées par les sociétés de gestion à partir du questionnaire ESG-Emplois d'Harmonie Mutuelle, à partir de la base GAIA – Ethifinance et Eiffel IG) * Taux de couverture exprimé en % des actifs sous gestion

L'année 2020, marquée par la crise Covid-19 et notamment son premier confinement explique une certaine contraction de l'emploi en France. Ainsi, le taux d'évolution de l'emploi salarié privé en 2020 s'élève à -1.6% selon les chiffres INSEE ¹⁴ et à -0.9% pour les emplois salariés.

Le taux d'évolution de l'emploi dans les entreprises du fonds HMEF est lui resté positif avec 2,8%. Il est rappelé que les entreprises ont été sélectionnées en fonction de critères relatifs au maintien et à la création d'emplois, ainsi que leur qualité.

Les chiffres concernant la qualité des emplois montrent une baisse de la part de l'effectif permanent qui passe de 93% en 2019 à 84% pour 2020 pour les entreprises du fonds. Par ailleurs, l'information concernant la disponibilité de l'information sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes reste nulle dans la partie cotée comme non cotée de cette poche.

INDICATEUR « EMM »



15% des actifs de rendement financiers ciblent l'économie réelle et les territoires notamment à travers le maintien et la création d'emplois dans les territoires

Cela répond aux objectifs 2 et 3 de la mutuelle : « Améliorer avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie, et soutenir les actions de préservation de leur santé et de l'environnement » et « favoriser l'entraide, le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarité au cœur des territoires »

¹⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5230337>

Échantillon des entreprises du fonds



Basée à Lannion
dans les Côtes d'Armor (22)



+ 9% d'emplois (2021)
+ 51% d'emplois (2020)



Fabricant de lasers haute
performance à usage scientifique,
industriel et médical



92,5% des emplois sont permanents



0,2% d'absentéisme pour accident du
travail ou maladie professionnelle

« Notre projet d'entreprise s'appuie sur la croissance organique et la croissance externe. Ce qui m'intéresse avant tout en tant qu'entrepreneur - j'ai créé cette entreprise il y a 23 ans -, c'est d'assurer la pérennité de Lumibird et de l'ancrer en France. Cela veut dire investir, en tant que société de technologies, dans l'innovation, mais également dans l'outil industriel, notamment en France. Sur nos trois principaux sites français (Lannion, Les Ulis et Clermont-Ferrand), nous avons augmenté les effectifs entre 25% et 30%. »

Marc Le Flohic, PDG



Basée à Tonneins
dans le Lot-et-Garonne (47)



+7,7% d'emplois (2021)
+ 6,3% en (2020)



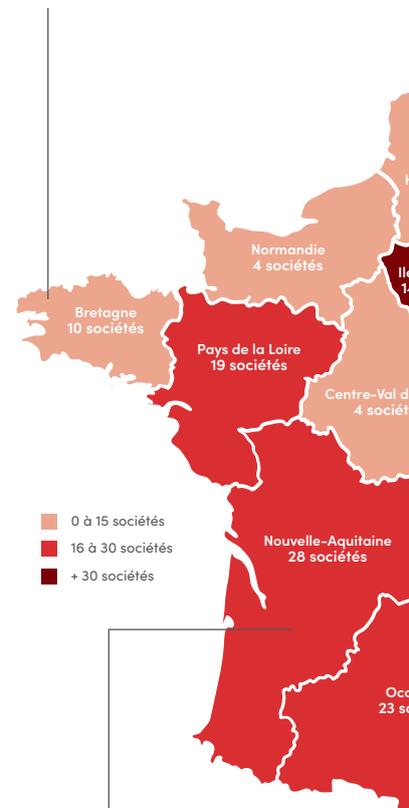
Location et vente de matériel
d'élévation et de manutention



94/100 indice Pénicaud
Taux de féminisation des équipes :
28,6% en 2020 et 30,4% en 2021

« La culture d'Accès Industrie est centrée sur des valeurs humaines fortes telles que l'esprit d'équipe, la confiance, le plaisir. La « Qualité de vie au Travail » est ainsi un engagement prioritaire de la Direction, qui s'illustre entre autres par cette culture d'entreprise, par la qualité des locaux, les événements organisés à des fins de cohésion, un management collaboratif et participatif. »

Témoignage de Éric Lacombe et Pascal Meynard, Dirigeants





Basée à Lesquen
dans le Nord (59)



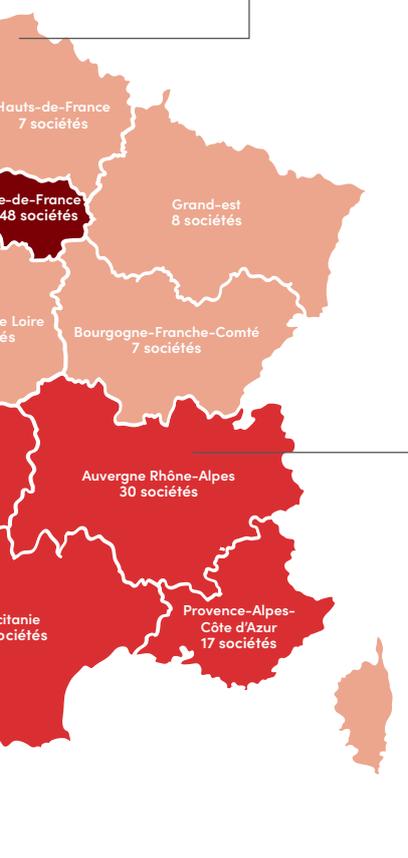
+16% emplois en 2021
+16% emplois (2020)



Création de jeux vidéo et vente
d'accessoires multimédia.



88% d'emplois permanents
42,8% de femmes au conseil
d'administration



« Nous investissons pour l'acquisition de studios et le développement de notre catalogue. Nos cibles privilégiées sont des petits studios dirigés par des développeurs passionnés qui n'ont pas les moyens financiers de développer pleinement leurs projets. Nous leur présentons un plan à 5 ans, prévoyons des embauches, le tout pour créer de plus gros jeux qu'ils n'auraient pas pu faire seuls. Nos collaborateurs sont la clé de notre succès. La gestion de nos talents est au cœur de nos préoccupations. »

Alain Falc, Président du Conseil d'Administration



Basée à Lyon
dans le Rhone (69)



+9% d'emplois en 2021
+12% d'emplois (2020)



Plateforme cloud
d'automatisation des processus
administratifs et financiers



2,8% taux d'absentéisme (2020)



« Dans une industrie souvent très délocalisée Esker fonde son développement mondial (70% du CA à l'export) sur la qualité des ingénieurs de développement français et sur le dynamisme de son marché national. Nous ambitionnons de doubler nos recrutements en 2022 pour conforter notre position d'acteur de référence mondial de la digitalisation des entreprises. »

Jean-Michel Bénard, fondateur d'Esker

2.2 ÉMETTEURS PUBLICS

2.2.1 L'ANALYSE ESG DES ÉMETTEURS PUBLICS : ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE CATÉGORIES ISR

Méthodologie

Les critères utilisés pour évaluer la catégorie de risque ESG des émetteurs publics sont les suivants :

- ▀ Mesurer la richesse nationale à partir de 3 critères :
 - Capital naturel et produit,
 - Capital humain,
 - Capital institutionnel.
- ▀ Pour chacun de ces 3 critères, évaluer les risques ESG ou obstacles à la création et/ou à la préservation de richesse à partir des critères suivants :
 - Performance ESG : les indicateurs ESG qui affectent la valeur de la richesse nationale. Par exemple, le capital naturel et produit sera affecté par la façon dont un pays réduit son empreinte carbone, change son mix énergétique, et se prépare à une transition bas carbone, etc...,
 - Tendance ESG,
 - Évènements ESG.

Ceci abouti à la prise en compte des facteurs suivants :

ESG Factors	NATURAL+PRODUCED CAPITAL		HUMAN CAPITAL		INSTITUTIONAL CAPITAL	
	ESG Factor Group	ESG Factors	ESG Factor Group	ESG Factors	ESG Factor Group	ESG Factors
Performance	ENERGY AND CLIMATE CHANGE	<ul style="list-style-type: none"> — Energy intensity — Carbon intensity — Renewable energy consumption — Energy independence — Percent land below 5m 	BASIC NEEDS	<ul style="list-style-type: none"> — Access to water and sanitation — Food security — Access to electricity 	INSTITUTIONAL STRENGTH	<ul style="list-style-type: none"> — Government effectiveness — Regulatory quality — Rule of law — Control of corruption — Ease of doing business
Trend	RESOURCE USE	<ul style="list-style-type: none"> — Water productivity — Water stress — Habitat protection 	HEALTH AND WELLBEING	<ul style="list-style-type: none"> — Life expectancy at birth — Physicians per 1000 population — Air pollution 	RIGHTS AND FREEDOMS	<ul style="list-style-type: none"> — Political rights — Civil liberties — Voice and accountability
Events	GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> — Corruption — Rule of law 	EQUITY AND OPPORTUNITY	<ul style="list-style-type: none"> — Gender development — Years of Schooling — Percentage of individuals using the internet 	PEACE AND SECURITY	<ul style="list-style-type: none"> — Political stability — Level of peace

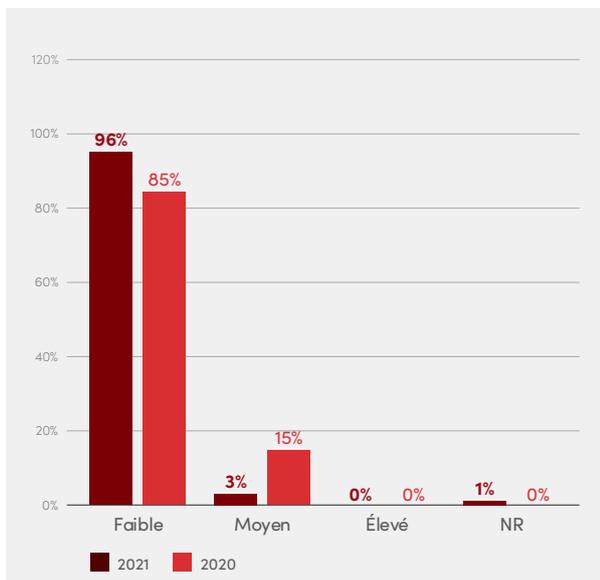
Source : Sustainalytics

Les notes obtenues aboutissent à un score total de facteurs ESG qui combine le score de Performance ESG, la tendance ESG et le score lié aux événements ESG. Soit un score de 0 à 100, 100 indiquant le meilleur niveau de préservation et de création de richesse nationale.

Le score de risque ESG par pays agrège ensuite ce chiffre avec les critères de mesure de la richesse nationale. C'est un score de 0 à 50. 0 indiquant un risque très peu élevé et 50 étant considéré comme un risque sévère selon l'échelle suivante : risque négligeable, risque faible, risque moyen, risque élevé et risque sévère.

L'analyse ESG des Etats est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques dont : UNDP (United Nations Development Programme, OIT (Organisation Internationale du Travail), Banque Mondiale. Elle est complétée par une veille sur l'actualité ESG des Etats.

Résultats



Source : Sustainalytics

La notation ESG du portefeuille pour la partie Émetteurs publics montre que les émetteurs publics en portefeuille ne sont pas exposés à des risques ESG élevés ni sévères. La plupart des pays dans lesquels Harmonie Mutuelle investit (96%) présente un score de risque ESG faible (contre 85% en 2020).

Les investissements sont réalisés principalement dans les pays Européens.

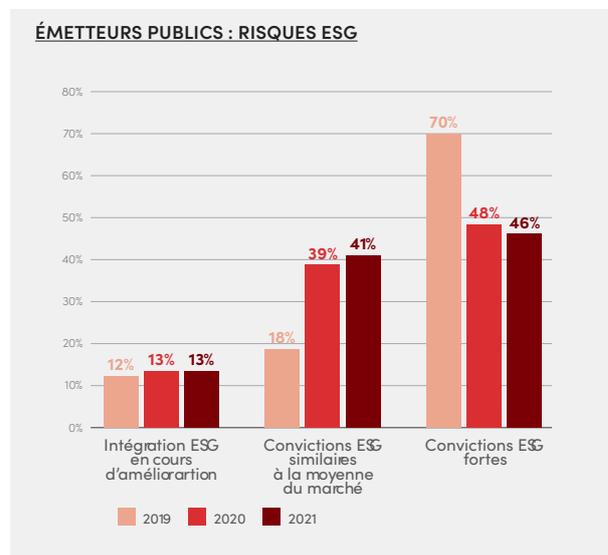
Les émetteurs publics en portefeuille en 2021 présentent des risques ESG faibles.

2.3 L'IMMOBILIER DE RENDEMENT

Lors de la sélection de chacun des supports d'immobilier papier, un questionnaire de due diligence est envoyé aux Sociétés de Gestion. Celui-ci aborde notamment l'approche ESG mise en place au niveau de la société.

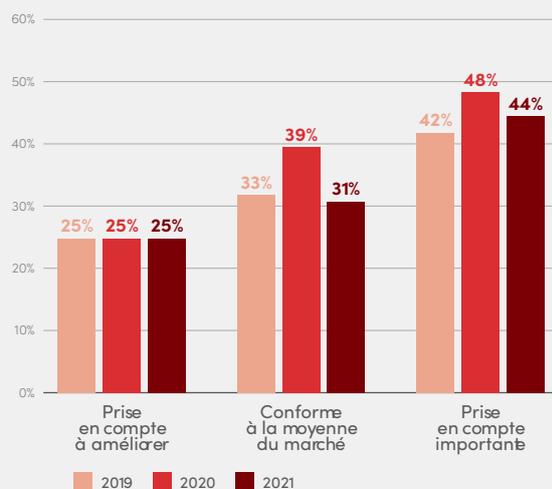
Dans le cadre de ces sélections et à fin décembre 2021, 87% des encours sont investis dans une Société de Gestion avec des convictions ESG en ligne ou supérieures au marché.

Les Sociétés de Gestion qui ne présentent pas d'approche ESG au niveau du processus d'acquisition des actifs ne sont pas retenues dans les sélections.



Source : Hexagone Conseil

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DES FONDS (% DU PORTEFEUILLE)



Source : Sustainalytics, Harmonie Mutuelle

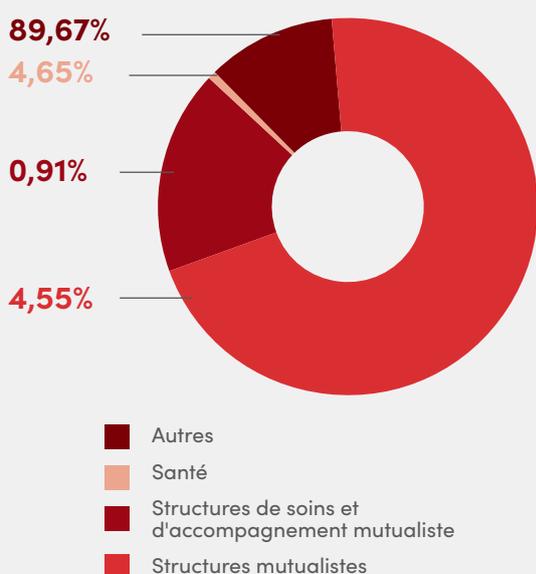
En pourcentage de portefeuille, la répartition s'établit comme suit : la majorité des supports, soit 75%, ont intégré de façon satisfaisante des critères ESG dans leur gestion.

Parmi les 25% restants, on compte notamment des fonds exposés au commerce ou à la logistique, secteurs pour lesquels une gestion ESG est plus complexe. Pour autant, les Sociétés de Gestion travaillent à l'application de mesures ESG, même sur ces secteurs.

2.4 LES PARTICIPATIONS

2.4.1 PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

PLACEMENTS STRATÉGIQUES À FIN 2021



Au 31/12/2021, ces participations s'élevaient à 676,9 millions d'euros et **visent majoritairement à investir** :

- ▀ dans des structures mutualistes venant en complément des activités de la mutuelle (prévoyance, épargne retraite, etc.) afin d'améliorer la couverture globale de santé
- ▀ dans des acteurs mutualistes de la santé en France (services de soins et accompagnement mutualistes) afin d'améliorer le parcours de soins des patients et ce, à travers tout le territoire.

2.4.2 PARTICIPATION DANS D'AUTRES STRUCTURES MUTUALISTES AFIN DE FACILITER LA COUVERTURE SOCIALE DES ADHÉRENTS

Ces investissements permettent à la mutuelle d'élargir l'offre de la couverture de santé vers une couverture intégrale associant complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite, etc...

MUTEX

Mutex est une société créée en 2011 pour permettre la gestion et le développement des activités de prévoyance mutualiste.

Mutex, acteur du monde mutualiste, met le collectif et la solidarité au cœur de son action et s'engage à répondre aux besoins de protection des publics, y compris fragiles ou les moins aisés.



Presque 71% des placements stratégiques ciblent l'amélioration de la couverture sociale de l'adhérent

Cela répond à l'objectif EMM n° 1 : « Construire collectivement des solutions d'assurance, de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et de la société ».

2.4.3 PARTICIPATION DANS DES SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES (SSAM) AFIN DE PROPOSER UNE OFFRE DE SOIN OU DE SERVICE DE QUALITÉ À PRIX MAÎTRISÉ

Les placements stratégiques sont investis dans des activités de soins ou de services mutualistes et permettent notamment de financer :

VYV 3

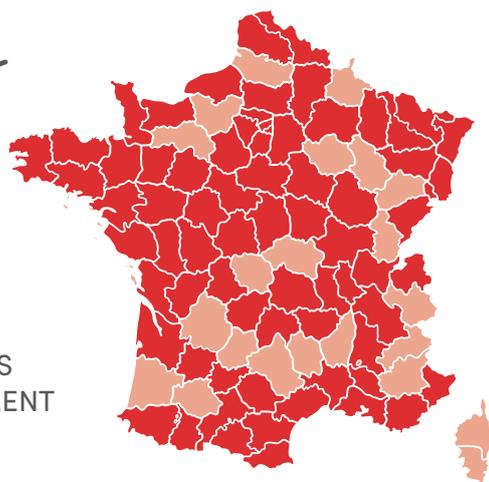
Chiffres clés

81

DÉPARTEMENTS
COUVERTS

1 700

ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT



Territoires d'interventions VYV3

- Départements couverts
- Départements non couverts

La structure mutualiste VYV 3 coordonne les activités de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

VYV 3 représente **33 000 salariés** : cette structure regroupe les activités du livre III de toutes les entités du Groupe VYV (dont Harmonie Mutuelle ou la MGEN).

Les activités de VYV 3 sont réparties en trois pôles d'activités :

Pôle Soins

- Médecines, chirurgie, obstétrique
- Soins de suite et de réadaptation
- Centres de santé
- Santé mentale
- Santé dentaire

Pôle Accompagnement

- Enfance et famille
- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Service de soin et d'aide à domicile

Pôle Produits et Services

- Santé visuelle
- Santé auditive
- Matériel médical
- Transport sanitaire
- Funéraire
- Pharmacie



ZOOM SUR LA MAISON DES OBSÈQUES

Il s'agit du premier réseau funéraire fondé par des mutuelles.

La Maison des Obsèques c'est :

- L'accès à des obsèques **à un prix juste et maîtrisé**
- L'**accompagnement de toutes les familles qu'elles soient adhérentes ou non aux mutuelles fondatrices.**



11% des placements stratégiques sont investis dans des activités de soins ou de services mutualistes

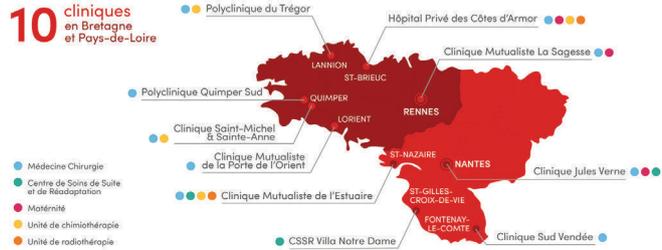
Ancrage territorial fort : 77 départements couverts

1400 établissements et services de soins et d'accompagnement mutualistes

ZOOM SUR HOSPI GRAND OUEST

Harmonie Mutuelle est le premier actionnaire du groupe hospitalier mutualiste HGO, implanté en Bretagne et Pays de Loire.

HOSPI GRAND OUEST **garantit l'accessibilité pour tous à des soins de proximité et de qualité.**



ZOOM SUR HARMONIE MÉDICAL SERVICE (HMS) VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

- Une présence sur **47 départements**
- **71 agences**
- Plus de 700 collaborateurs



► 2.4.4 LES PLACEMENTS STRATÉGIQUES VISENT ÉGALEMENT LE SOUTIEN À TOUTE LA CHAÎNE DE SANTÉ ET L'AUTONOMISATION DU PATIENT

Harmonie Mutuelle investit également dans l'innovation en santé aux côtés du Groupe VYV, afin de participer à l'amélioration de la qualité des soins et du parcours patient. La mutuelle accompagne également les équipes de BPI – Fonds Patient Autonome qui vise à identifier, expérimenter et cofinancer les start-ups françaises prometteuses en santé connectée.

ZOOM sur HM-VYV innovation

Afin d'identifier et de mettre en place des solutions digitales et technologiques en santé, Harmonie Mutuelle réalise des investissements au travers d'une structure co-détenue avec le Groupe VYV et dotée d'un potentiel d'investissement de **plus de 50 M€**.

Les investissements sont réalisés avec quatre objectifs :

1. fluidification du parcours adhérent/patient,
2. amélioration de l'efficacité des soins,
3. amélioration/maintien de l'autonomie du patient
4. impact sur les dépenses de santé.

Par ailleurs, lorsque cela est possible, les entreprises financées sont mises en relation avec des acteurs d'Harmonie Mutuelle et du Groupe VYV afin de leur offrir des opportunités de développement.

Par exemple :

NaoX Technologies

Fondée en 2018, l'entreprise NaoX Technologies a conçu un électroencéphalogramme miniaturisé dans une paire d'écouteurs afin de rendre cet examen complexe accessible au plus grand nombre. Une innovation prometteuse qui devrait permettre d'améliorer le suivi et le diagnostic des troubles neurologiques, en particulier l'épilepsie.



Cette innovation est susceptible de représenter un bénéfice patient fort.

Ou Psih



Les solutions logicielles développées par Psih permettent aux établissements hospitaliers et aux Groupements Hospitaliers de Territoires de piloter toutes leurs activités, revenus, dépenses et activités de contrôle.

Les liens avec les activités de Livre III d'Harmonie Mutuelle pour expérimenter une nouvelle démarche de logiciel pour centres de soins sont en cours.



1% financent l'innovation en matière de santé (HM-VYV Innovation)

INDICATEUR EMM :



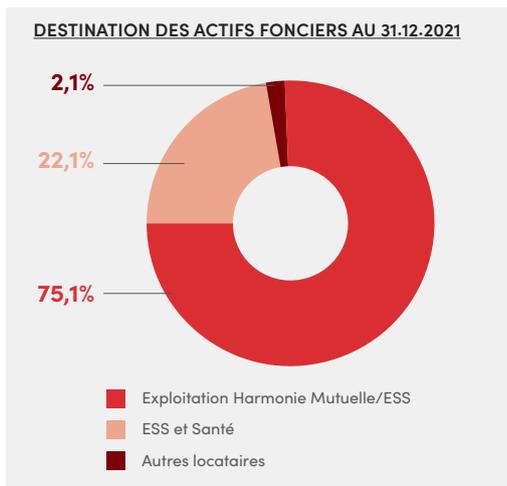
Plus de 80% des placements stratégiques ciblent l'amélioration de la couverture sociale de l'adhérent et/ou l'amélioration du parcours patient

Cela répond à l'objectif EMM n°1 : « Construire collectivement des solutions d'assurance, de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et de la société ».

Être une mutuelle, ce n'est pas seulement rembourser les frais médicaux, c'est également une offre complète de soins et services de proximité, de qualité et à coûts maîtrisés (cliniques, crèches, ambulances, opticiens, audio prothésistes, matériel médical, etc.).

2.5 LES ACTIFS FONCIERS

2.5.1 OBJECTIFS : EMPLOIS, ACCÈS À UNE COUVERTURE DE SANTÉ ET ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES AU NIVEAU LOCAL



Les actifs fonciers, c'est-à-dire les bâtiments qu'Harmonie Mutuelle détient, représentent 12,2% des placements (à fin 2021) et ont un **double objectif en lien avec le renforcement de l'ancrage territorial :**

▀ **Optimiser la présence des agences pour les adhérents et développer l'employabilité des salariés dans les régions ;**

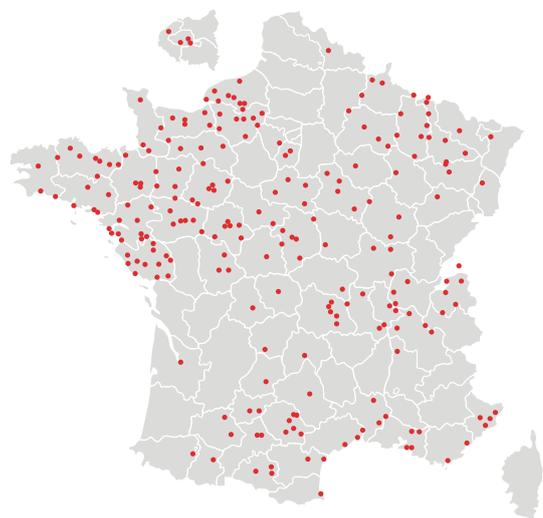
▀ **Développer un réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) en louant une partie de ses bâtiments à ces structures.**

2.5.2 ANCRAGE LOCAL

▀ **Des agences :** si Harmonie Mutuelle, historiquement, est la résultante de la fusion de plusieurs mutuelles, elle optimise actuellement son maillage territorial afin de répondre aux besoins de ses adhérents et entreprises clientes.

Pour ce faire, Harmonie Mutuelle dispose d'un large **réseau d'agences couvrant 86 départements sur le territoire.**

▀ **Et des salariés :** Au total sur près de 4 800 salariés, seuls 300 sont situés en Ile de France. De ce fait, **plus de 90% des employés d'Harmonie Mutuelle** sont répartis dans les régions (hors Ile-de-France).





75 % des actifs fonciers sont exploités par Harmonie Mutuelle afin d'accueillir ses salariés et ses adhérents sur 86 départements (sur 12 des 13 régions) de France

Cela répond à l'objectif EMM n°3 : favoriser le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarités au cœur des territoires.

➤ 2.5.3 MUTUALISATION DES BÂTIMENTS AVEC LES ACTIVITÉS DU LIVRE III (SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES – SSAM)

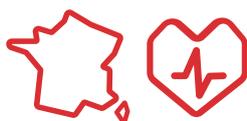
Les services de soins et d'accompagnement mutualistes représentent des hôpitaux, des centres de soins, d'optique, dentaires, d'audition, de pharmacies, d'établissements pour personnes âgées, pour handicapés ou pour la petite enfance, de services à domicile, etc..., et sont regroupés au sein de VYV 3.

Grâce à ce réseau d'**établissements de soins et services mutualistes**, les adhérents (ou plus généralement tous les patients) bénéficient de services de soins de qualité à prix maîtrisés, et proches de chez eux.



23 % du patrimoine foncier d'Harmonie Mutuelle est dédié à des services de soins et d'accompagnement mutualistes

INDICATEUR EMM :



Au total, 98% des actifs fonciers répondent aux engagements de la mutuelle. Les 2% restants correspondent aux parties de bâtiments d'Harmonie Mutuelle loués à des tiers autres que les locataires du Livre III.

Cela répond à l'objectif EMM n°3 : favoriser le développement de liens sociaux et de réseaux de solidarités au cœur des territoires.

HARMONIE MUTUELLE, UN ACTEUR IMMOBILIER DANS LES TERRITOIRES QUI FACILITE L'ACCÈS À L'OFFRE DE SOINS ET DE SERVICES LIÉS À LA SANTÉ

➤ 3

ANALYSE DES RISQUES CLIMATIQUES ET TRAJECTOIRE DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.1 ANALYSE DU RISQUE CLIMAT-ÉNERGIE ET DE LA PRÉPARATION À LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

3.1.1 IDENTIFICATION DES RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'identification des risques associés au changement climatique est basée sur la double matérialité.

D'un côté, les incidences négatives des investissements sur le changement climatique, par exemple, un investissement dans une entreprise fortement émettrice de Gaz à Effet de Serre (GES) et qui aura un impact environnemental négatif.

De l'autre, les risques de durabilité représentent l'impact financier que peut avoir un événement lié au changement climatique sur la valeur d'un actif. Par exemple, une inondation sans précédent oblige à fermer une usine de production (soit un risque dit « physique »). Ou par exemple, les impacts financiers liés à des changements réglementaires et aboutissant à l'immobilisation d'actifs trop carbo-intensifs telle qu'une centrale à charbon (soit un risque dit « de transition »).

Les différentes classes d'actifs du portefeuille sont concernées par ces risques. Les principaux outils de mesure de la matérialité de ces risques climatiques sont : le secteur d'activité des émetteurs, leur localisation géographique, et les moyens mis en œuvre par les émetteurs pour adapter leurs modèles économiques à la transition énergétique et écologique.

Afin de s'approcher d'une mesure de ces derniers, Harmonie Mutuelle reporte dans le reste de ce rapport sur la manière d'identifier les émetteurs à risque, sur l'intensité carbone, sur les parts vertes et brunes en portefeuille, sur ses investissements sous forme d'obligations vertes, sur les émissions évitées et le rapport entre les émissions évitées et les émissions induites, sur le niveau de contribution des entreprises en portefeuille à la transition énergétique (englobant leurs performances passées, présentes et futures), et enfin sur sa température de portefeuille d'ici à 2100.

3.1.2 PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET STRATÉGIE CLIMAT H 2030

Comme énoncé dans les parties 1.3.1 et 1.3.3 afin de gérer les risques liés au changement climatique, Harmonie Mutuelle a mis en place différents processus : une stratégie climat à l'horizon 2030 liée à ses investissements et un référentiel ISR.

RÉFÉRENTIEL ISR D'HARMONIE MUTUELLE

Le référentiel d'Harmonie Mutuelle lui permet :

- d'harmoniser le suivi de son portefeuille lequel est parfois tiraillé dans des sens différents, étant géré par différents gérants utilisant différentes données ESG.
- de prendre en compte les enjeux relatifs au changement climatique et à la biodiversité.
- de lui donner une orientation globale (et sectorielle) et, en 2021, de développer la stratégie climat des investissements de la mutuelle grâce aux indicateurs qu'il fait parfois ressortir

La pondération des indicateurs au sein de ce référentiel a été effectuée par Harmonie Mutuelle et diffère selon la pertinence, la disponibilité, la granularité et la fiabilité des indicateurs. Ces indicateurs peuvent provenir de sources publiques (Urgewald, Transition Pathway initiative, Carbon Tracker, ICCT, etc.) ou bien privées (Carbon 4 Finance, Sustainalytics, Carbon Disclosure Project).

En 2022, Harmonie Mutuelle prévoit, autant que possible, d'affiner l'analyse de certains secteurs (Transports, Industries, Agroalimentaire). Le but serait d'obtenir pour chaque secteur carbo-intensif, un indicateur extra-financier pertinent et en lien avec l'activité pour suivre l'intensité carbone des émetteurs d'un secteur en question. Par exemple, pour le secteur des producteurs d'électricité, ce sont les tonnes de CO2 (scope 1 & 2) par GWh produit qui sont suivies (voir objectifs sectoriels ci-dessous).

STRATÉGIE CLIMAT H 2030

Depuis le 1er janvier 2022, Harmonie Mutuelle s'est dotée d'une stratégie climat qu'elle a défini à partir des résultats obtenus pour son portefeuille au travers de son référentiel. Au travers de cette stratégie, la mutuelle souhaite accompagner la transition des secteurs les plus émissifs en CO2. La stratégie déployée est à la fois globale et sectorielle.

OBJECTIFS GLOBAUX

OBJECTIFS GLOBAUX H 2030	
Décarbonation du PTF	Réduire l'empreinte carbone de 50% (en tCO ₂) d'ici 2030 sur les actions et obligations d'entreprises détenues en direct (par rapport à 2019) Périmètre : Scope 1, 2 et 3
Alignement avec les Accords de Paris	Contribuer à l'atteinte d'une trajectoire compatible avec les Accords de Paris (soit une trajectoire située entre 1,6 et 1,7°C)
Sortie du charbon thermique	2030
Part verte	x2 d'ici 2025 Note : ne prend pas en compte les obligations vertes

Ces objectifs concernent la décarbonation du portefeuille et l'alignement avec une trajectoire compatible avec les Accords de Paris. La sortie du charbon et l'augmentation de la part verte au sens de la taxonomie sont également considérés.

OBJECTIFS SECTORIELS

La stratégie cible également 3 secteurs ou thèmes en particulier : le charbon, les hydrocarbures, les constructeurs automobiles.

Pour le secteur charbon, la stratégie se focalise sur les sociétés minières produisant du charbon thermique et les producteurs d'électricité.

Secteurs	Critère	Seuil	S'applique à	Fin 2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2030
Sociétés minières	Production de charbon thermique (M ton extraites)	0 ton	Tout nouvel investissement (depuis 2020)	0,25% max de stock en PTF	0,10% max de stock en PTF	0	0
Producteurs d'électricité	Capacité de production d'électricité issue du charbon (en GW)	10 GW	Tout nouvel investissement (depuis 2021)	1% max de stock	0,5% max de stock	Seuil à 5 GW pour tout nouvel investissement (sauf obligation verte si <10 GW)	0
	Part d'électricité issue du charbon (en % de la production ou de la capacité installée)	10%	Tout nouvel investissement sauf en obligation verte (depuis 2020)			Seuil à 5% (sauf obligations vertes si entre 5 et 10%)	0
	Développement de centrale à charbon	100 MW	PTF (depuis 2021)	0	0	0	0
	tCO ₂ (Scope 1 et 2) /GWh	600 tCO ₂ / GWh	Tout nouvel investissement (1 ^{er} jan 2022)	Exclusion si > 600 tCO ₂ / GWh (sauf en obligation verte)	Exclusion si > 600 tCO ₂ / GWh & Exclusion si > 400 tCO ₂ / GWh (sauf en obligation verte)	Exclusion totale si > 400 tCO ₂ / GWh & exclusion si > 200 tCO ₂ / GWh (sauf en obligation verte)	Exclusion totale si > 200 tCO ₂ / GWh

Pour le secteur pétrole & gaz, la stratégie climat porte à la fois sur la limitation de l'exposition de ce secteur car il ne présente pas d'alternatives et est très délétère à la transition énergétique.

Secteurs	Critère	Seuil	S'applique à	Fin 2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2030
Production et exploration de Pétrole et gaz	Part de la production liée aux combustibles fossiles non conventionnels	> 15%	Tout nouvel investissement (1 ^{er} janvier 2022)	3% max de stock	2% max de stock	1% max de stock	0
	Part de l'expansion prévue dans des combustibles fossiles non conventionnels	> 15% ou > 1000 mmbœ					
Note	Les données utilisées afin d'identifier les entreprises concernées proviennent de la liste GOGEL (Global Oil & Gas Exit List) de l'ONG Allemande Urgewald						

Pour le secteur automobile, ce sont les émissions de CO₂ (en gCO₂/km) des nouveaux véhicules mis sur le marché qui sont suivies :

Secteurs	Unité	Objectif	Fin 2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2027	Fin 2030
Constructeurs automobiles	CO ₂ /km	Moyenne pondérée de chaque sous-portefeuille (et au global) doit diminuer d'au minimum 5% par an et rejoindre la réglementation UE en 2030	118,3 gCO ₂ /km	95 gCO ₂ /Km (réglementation UE 2021)	88,7 gCO ₂ /Km	81 gCO ₂ /Km (réglementation UE 2025)	59,3 gCO ₂ /Km (réglementation UE 2030)
Note	Les données proviennent de l'International Council on Clear Transportation (ICCT). Pour les données récentes (2020), la donnée « 2020 average » ne prenant pas en compte les « super-crédits » est utilisée (cet objectif visant une décarbonation de l'économie, il ne prend pas en compte les « super-crédits »).						

Les autres secteurs seront développés au fur et à mesure que des indicateurs extra-financiers pertinents apparaissent.

Pour plus de détail sur la stratégie climat d'Harmonie Mutuelle, elle est disponible sur le site internet ici : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/ISR>

3.2 ÉVALUATION DES RISQUES D'INCIDENCES NÉGATIVES ET DE DURABILITÉ

3.2.1 RISQUES DE DURABILITÉ

LES RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques / de durabilité associés au changement climatique résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques à travers des événements extrêmes ou des évolutions progressives. En l'occurrence, ces risques peuvent entraîner des dommages qui affectent la valeur financière des émetteurs en portefeuille.

Méthodologie

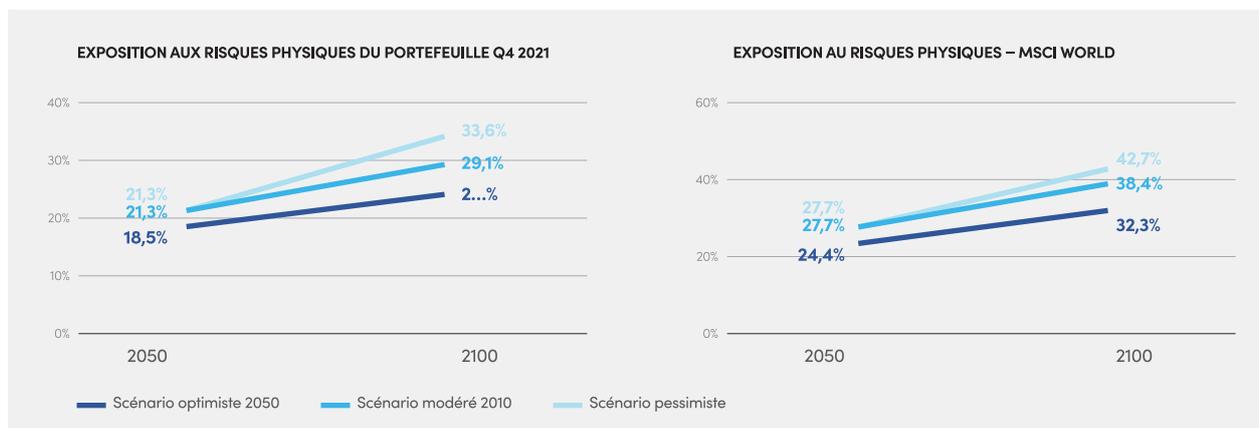
La méthodologie CRIS (Climat Risk Impact Screening), élaborée par C4F évalue les risques physiques des émetteurs privés et souverains en combinant l'exposition et la vulnérabilité des émetteurs aux aléas climatiques. La vulnérabilité provient de la décomposition du risque sur toute la chaîne de valeur des actifs, des achats et du marché face à un aléa climatique, et propre à un secteur.

La notation d'un portefeuille en fonction du risque résulte d'une agrégation pondérée des notations spécifiques de tous les segments d'activités des émetteurs, en fonction de leur secteur et position géographique.

Sept risques sont considérés dans cette analyse : l'augmentation des températures, les changements de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur, les changements des sécheresses extrêmes, les changements de l'intensité et de la fréquence des pluies extrêmes, l'augmentation du niveau de la mer, la modification des schémas pluviométriques, les changements de l'intensité et de la fréquence des tempêtes.

Ces risques sont analysés sur toute la chaîne de valeur et sur 2 horizons de temps : d'ici 2050 et 2100. Trois scénarii concernant la quantité GES (Gaz à Effet de Serre) qui sera émise d'ici 2100 (parus dans le 5ème rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Évolution du Climat ou GIEC en 2014) sont envisagés : un scénario « optimiste » ou faible correspondant au RCP 4.5¹⁵ du GIEC, un scénario « modéré » ou moyen équivalent au RCP 6 et un scénario « pessimiste » ou élevé correspondant au RCP 8.5.

Résultats



Source : CRIS Database, Carbon4 Finance, Harmonie Mutuelle, 2022

¹⁵ CP (Representative Concentration Pathways), profils représentatifs d'évolution de concentration de GES.

Le portefeuille obtient une note de risque d'environ 21 (sur une échelle de 1 à 99) à l'horizon 2050 pour le scénario modéré d'émissions, ce qui est inférieur au niveau de risque du MSCI World (27) pour ces mêmes horizon et scénario.

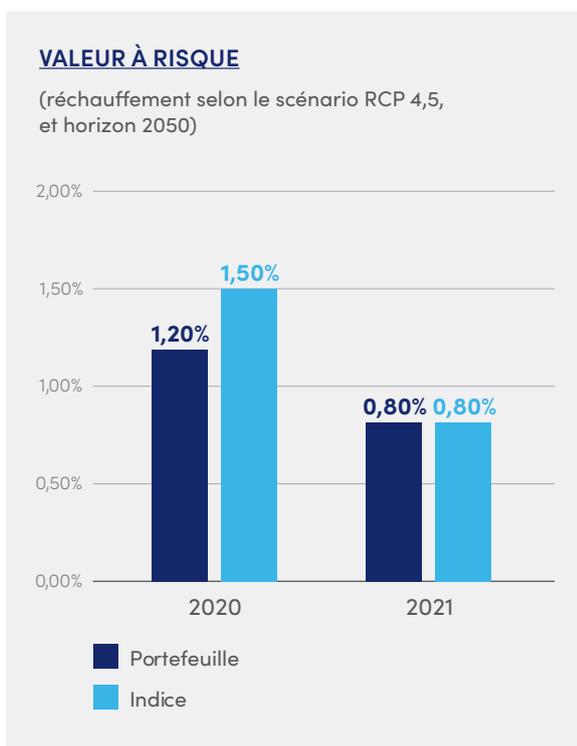
À la fin du siècle et en considérant un scénario pessimiste à fortes émissions de GES, le risque global du portefeuille s'élève à 33,6, ce qui est considéré comme une exposition modérée aux risques physiques.

RISQUES PHYSIQUES ET VALEUR À RISQUE OU RISQUE QUE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE AFFECTE LA VALEUR FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Le réchauffement, même limité à 2°C, changera le système climatique et résultera dans des événements climatiques tels que des inondations, sécheresses ou tempêtes provoquant eux-mêmes des risques physiques pour les bâtiments et les activités des entreprises. Cette analyse émanant d'un autre fournisseur de données évalue les événements climatiques les plus impactants financièrement et comment ils peuvent affecter le portefeuille (à travers les coûts de réparation, les arrêts de la production, etc.) en fonction de différents scénarios.

Ainsi la « valeur à risque » d'un émetteur estime le changement de la valeur d'une action en fonction de l'impact financier des risques physiques (i.e. la différence de valeur avant et après un événement climatique exprimée sous forme de %).

Résultats de l'analyse



Source : ISS ESG, Harmonie Mutuelle

Ce graphique montre la valeur à risque du portefeuille et de l'indice en pourcentage en raison des risques physiques dans un des scénarios les plus probables (soit un réchauffement entre 1,1°C à 2,6°C aussi appelé RCP 4,5).

➤ 3.2.2 INCIDENCES NÉGATIVES

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE À DES SECTEURS CARBO-INTENSIFS OU IDENTIFICATION DES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES RISQUES DE TRANSITION

Méthodologie

Harmonie Mutuelle réutilise ici les travaux effectués dans le cadre de son Référentiel pour lequel elle a défini puis produit une analyse sectorielle pour ces secteurs considérés comme particulièrement carbo-intensifs (notamment selon les travaux du GIEC 2014).

Ainsi, Harmonie Mutuelle considère les secteurs suivants comme particulièrement carbo-intensifs :

- Producteurs d'électricité
- Pétrole & Gaz
- Constructeurs automobiles
- Transports (aérien, routier, maritime et ferroviaire)
- Agriculture alimentation
- Industrie (acier, ciment, chimie, aluminium)

Résultats

À fin décembre 2021, 22,14% des émetteurs privés en portefeuille étaient considérés à travers ce référentiel comme appartenant aux secteurs carbo-intensifs.

➤ 3.2.3 RISQUES ET OPPORTUNITÉS

PARTS VERTES ET BRUNES

Harmonie Mutuelle propose ici deux façons de rendre compte de ce sujet :

1. Une première répondant aux exigences de la Taxonomie Européenne
2. Une seconde répondant aux critères de sa stratégie climat H 2030

➤ 1. PART VERTE - TAXONOMIE EUROPÉENNE - ET BRUNE

Méthodologie

Part Verte :

Le calcul de l'alignement sur la taxonomie européenne (si applicable, sauf pour les critères Do Not Significantly Harm et les garanties sociales minimales, pour les analyses bottom-up uniquement) est calculé à partir de la part des revenus provenant des activités suivantes :

- énergies renouvelables dans le mix de production d'électricité ;

- vente de véhicules électriques ;
- vente d'équipements utilisés pour la production d'électricité renouvelable ;
- transports à faible émission de carbone : Rail et maritime pour le fret ; rail et bus pour le transport de passagers ;
- production de biocarburants ;
- énergies renouvelables utilisées pour le chauffage et la climatisation ;
- transport et distribution d'électricité sur les réseaux européens et nord-américains.

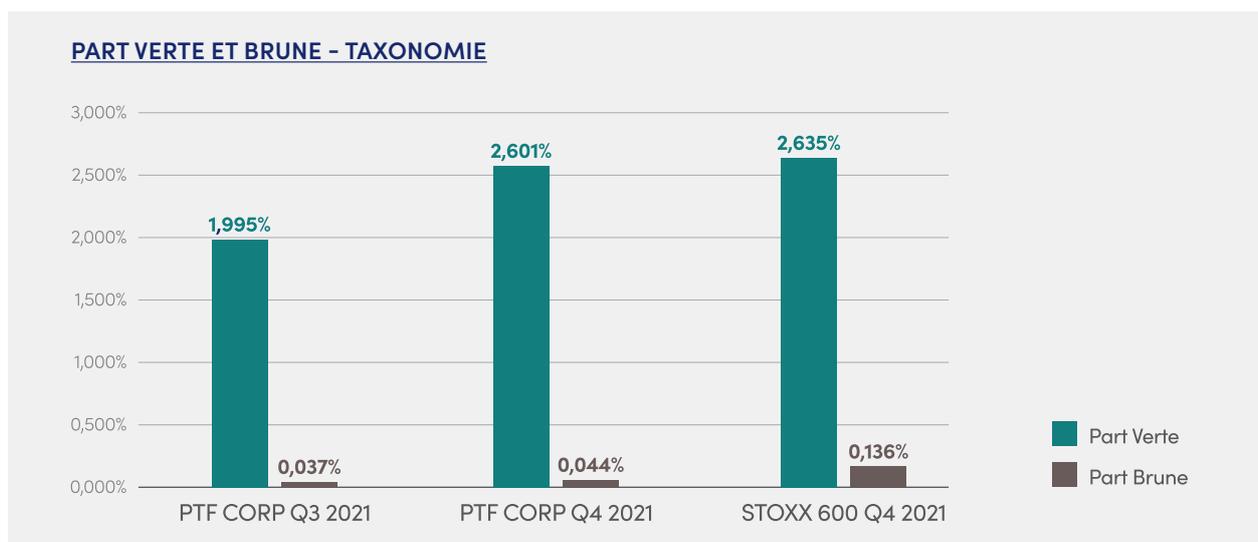
Part Brune :

La part brune est calculée pour les activités suivantes liées au charbon :

- Part de l'électricité produite à partir de sources de charbon par rapport aux recettes ;
- Part des recettes provenant des ventes de charbon ;
- Part des recettes des ventes d'équipements pour le charbon ;
- Part des revenus provenant de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

Résultats

La répartition de la part verte au sens de la taxonomie européenne et de la part brune au sein du portefeuille se présente comme suit :



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

L'indice de référence surperforme légèrement au niveau de la part verte avec 2,635% contre 2,601% pour le portefeuille Q4 2021 d'Harmonie Mutuelle.

Néanmoins, la part brune du portefeuille Q4 (0,044%) est 3 fois plus faible que celle de l'indice (0,136%).

Le portefeuille Q4 2021 surperforme largement le portefeuille Q3 2021 au niveau de la part verte. Cependant, sa part brune est légèrement au-dessus de celle du portefeuille au 3^e trimestre.

En lien avec sa stratégie climat, Harmonie Mutuelle aspire à doubler sa part verte par rapport à 2019 d'ici 2025.

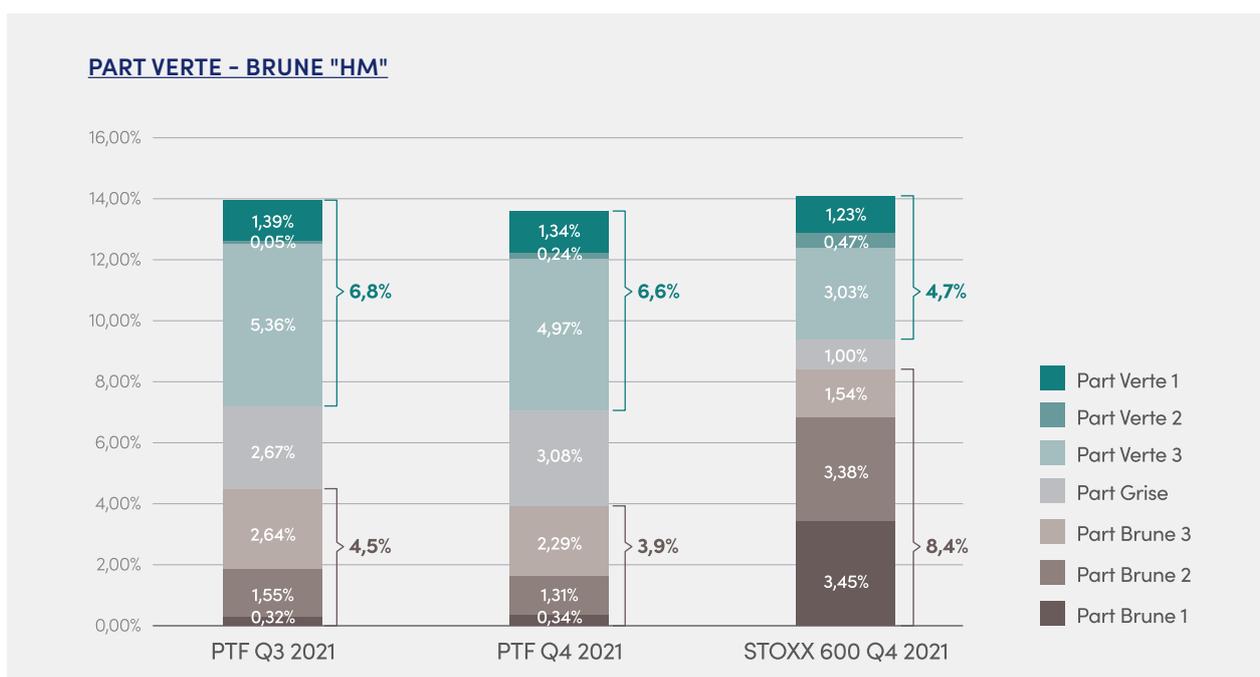
2. PART VERTE ET BRUNE - HARMONIE MUTUELLE

Méthodologie

Les seuils ci-dessous ont été, notamment pour les parts brunes 1 et 2, élaborées sur-mesure à des fins de suivi de la politique ISR d'Harmonie Mutuelle. En effet, ces parts sont censées diminuer d'année en année.

SEUILS HARMONIE	Sources : Sustainalytics, Carbon 4 Finance, Urgewald, Harmonie Mutuelle
Part Verte 1	Le chiffre d'affaires est issu à plus 50 % de solutions technologiques « vertes » au sens de la taxonomie européenne.
Part Verte 2	Le chiffre d'affaires est issu entre 25% et 50 % de solutions technologiques « vertes » au sens de la taxonomie européenne.
Part Verte 3	Le chiffre d'affaires est issu entre 0,001% et 25 % de solutions technologiques « vertes » au sens de la taxonomie européenne.
Part Grise	Les encours investis dans des sociétés ayant simultanément des activités dans la « Part Verte 1 ou 2 » et la « Part Brune 2 ou 3 ». Ou Les obligations vertes émises par des sociétés elles-mêmes classifiées en « Part Brune 1, 2 ou 3 ».
Part Brune 3	Le chiffre d'affaires est issu à moins de 10 % d'activités liées au charbon. et/ou La capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique est inférieure à 10%.
Part Brune 2	Le chiffre d'affaires est issu à plus de 10 % de l'exploration et production de gaz et pétrole.
Part Brune 1	Le chiffre d'affaires est issu à plus de 10 % d'activités liées au charbon. et/ou La capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieure à 10%. et/ou Le chiffre d'affaires est issu à plus de 0 % de l'extraction de charbon thermique.

Résultats



Source : CIA Database - Carbon4 Finance, Sustainalytics, Harmonie Mutuelle

La part verte du portefeuille Q4 2021 d'Harmonie Mutuelle est 6,6%. Elle surperforme l'indice dont la part verte s'élève à 4,7%.

Concernant la part brune du portefeuille Q4 2021 (3,9%), elle est plus de 2 fois inférieure à celle du Stoxx (8,4%) et surperforme légèrement celle du 3^e trimestre 2021. La part brune 1 est 10 fois inférieure à celle de l'indice et devra être réduite à 0 d'ici 2030.

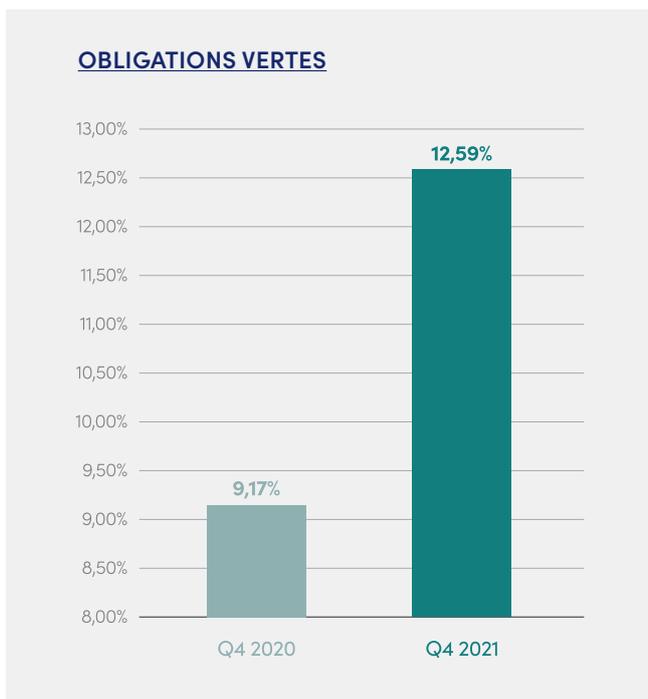
Les deux méthodologies relatives aux parts vertes et brunes montrent la nette surperformance du portefeuille d'Harmonie Mutuelle, en ce qui concerne la part brune mettant en avant l'efficacité des politiques et objectifs mis en place dans ce domaine ces dernières années.

L'objectif relatif à la part verte n'est en place que depuis le 1er janvier 2022. Son évolution sera surveillée tout au long des prochaines années.

LES OBLIGATIONS VERTES

Les obligations vertes sont des obligations dont les fonds levés sont fléchés vers des projets présentant un impact positif pour le climat et/ou l'environnement. En ce qui concerne le secteur de la production d'électricité par exemple, elles servent principalement à financer des projets relatifs aux énergies renouvelables et à permettre le financement de la transition énergétique et écologique.

Résultats



Source : Harmonie Mutuelle

Au 31 décembre 2021, plus de 12% des obligations d'entreprises sont investies à travers des obligations vertes. Près de 70% de ces obligations appartiennent à uniquement deux secteurs : finance et producteurs d'électricité. Ces producteurs d'électricité investissent notamment dans des projets visant à développer leurs activités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables plutôt qu'à partir de charbon thermique.

La part d'obligations vertes en portefeuille a progressé de plus de 3% en 2021 pour atteindre 12,5% du portefeuille d'Harmonie Mutuelle (actions et obligations confondues).

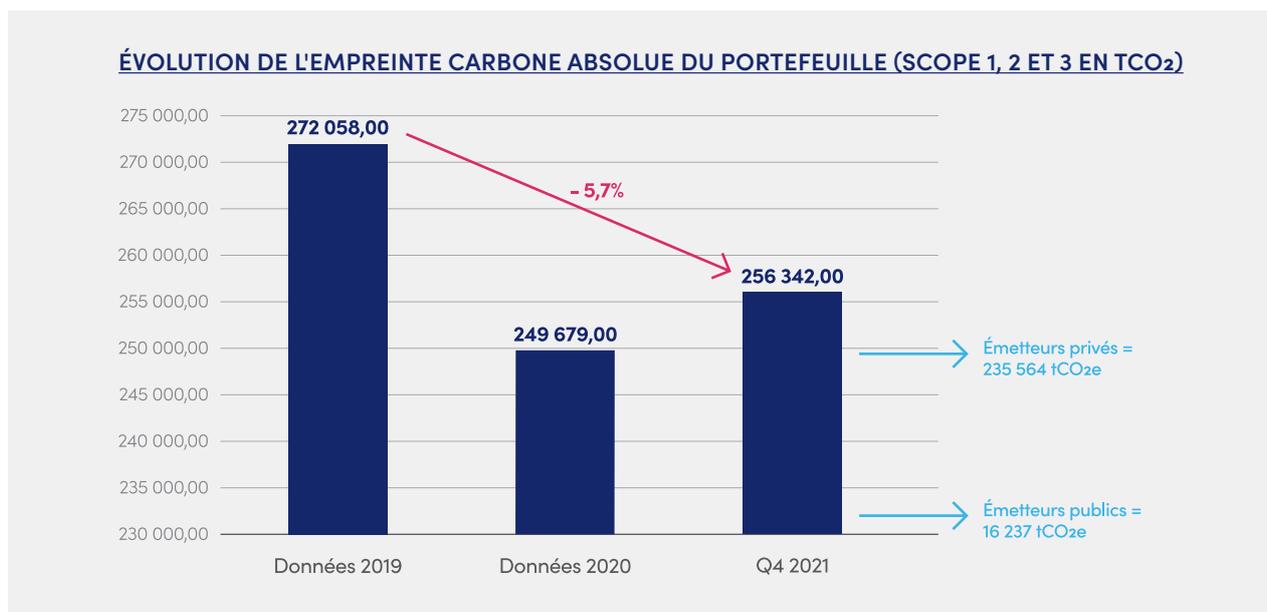
➤ MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE (SCOPES 1, 2 ET 3)

EMPREINTE CARBONE ABSOLUE

Le fournisseur de données Carbon 4 Finance (C4F) calcule les émissions induites des investissements de la mutuelle. C4F effectue une analyse "bottom-up" de la performance carbone d'un portefeuille, ce qui signifie que chaque actif sous-jacent est analysé par un analyste spécialisé, puis les résultats sont consolidés au niveau du portefeuille. Cette approche permet de comparer la performance carbone des actifs d'un même secteur et est basée sur des données opérationnelles, spécifiques à l'entreprise (c'est-à-dire des données physiques, telles que les volumes de production, les lieux de production ou de vente, l'efficacité énergétique des processus ou les sources d'approvisionnement).

Les données opérationnelles sont collectées à partir de divers rapports publiés par l'entreprise. Dans le cas où les données physiques ne sont pas disponibles, des estimations basées sur des données financières sont utilisées. Les émissions de CO₂eq couvrent le scope 1, 2 et 3 et sont retraitées afin de limiter autant que possible les doubles et triples comptages des émissions dans les entreprises appartenant à la même chaîne de valeur.

Elles sont exprimées en tonnes équivalentes de CO₂ par million d'euros investi (tCO₂eq/M€ investi) et couvrent les scopes 1, 2 et 3 des entreprises. Dans l'analyse, la comparaison avec le Stoxx 600 n'est pas réalisé puisqu'il ne contient ni obligations souveraines ni obligations vertes.



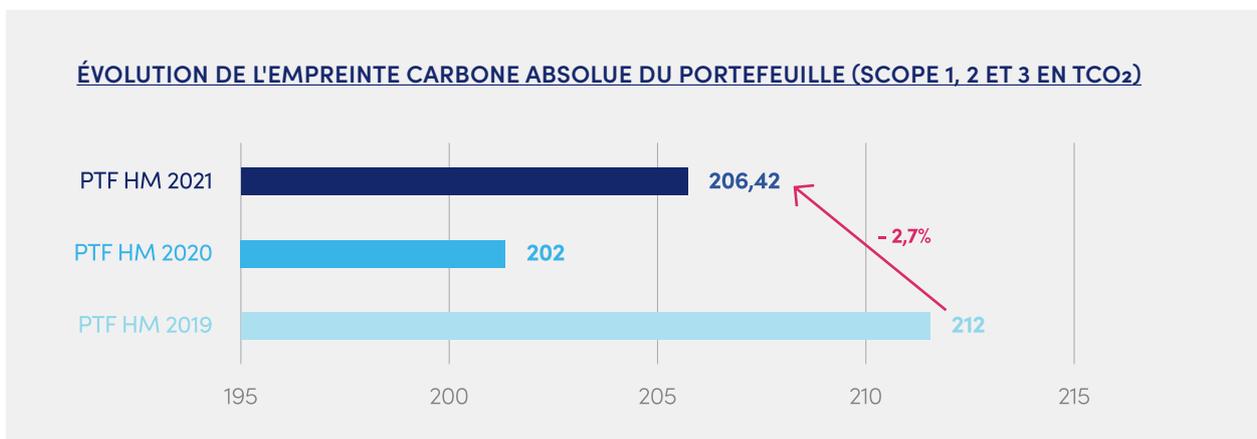
Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

Pour l'année 2021, l'empreinte carbone absolue du portefeuille s'élève à 256 342 tCO₂eq. Les émetteurs privés sont responsables de 235 564 tCO₂eq soit 92 % de l'empreinte carbone absolue et les émetteurs publics 16 237 tCO₂eq soit 8 % des émissions totales.

Par rapport à 2019, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle a diminué ses émissions de 5,7%. Une partie de cette baisse est due à une diminution du périmètre (liée à la mise en place de la multigestion) et l'autre partie à une baisse réelle des émissions sur le périmètre du portefeuille, comme l'atteste l'empreinte carbone relative (ci-dessous).

EMPREINTE CARBONE RELATIVE

Carbon 4 Finance propose également une empreinte carbone relative qui est obtenue à partir de l'empreinte carbone absolue divisée par la valeur totale du portefeuille en millions d'euros investis. Cela permet de suivre l'évolution de l'intensité carbone du portefeuille d'Harmonie Mutuelle depuis 2019. La comparaison avec l'indice de référence (STOXX 600) n'est pas réalisée dans cette analyse car le portefeuille contient des obligations souveraines et des obligations vertes contrairement à l'indice composé uniquement d'émetteurs privés.



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

En empreinte relative (qui ne peut donc être due à une diminution du périmètre), l'intensité carbone du portefeuille a diminué de 2,7 % entre 2019 et 2021 pour passer de 212 à 206 tCO₂/M€ investi.

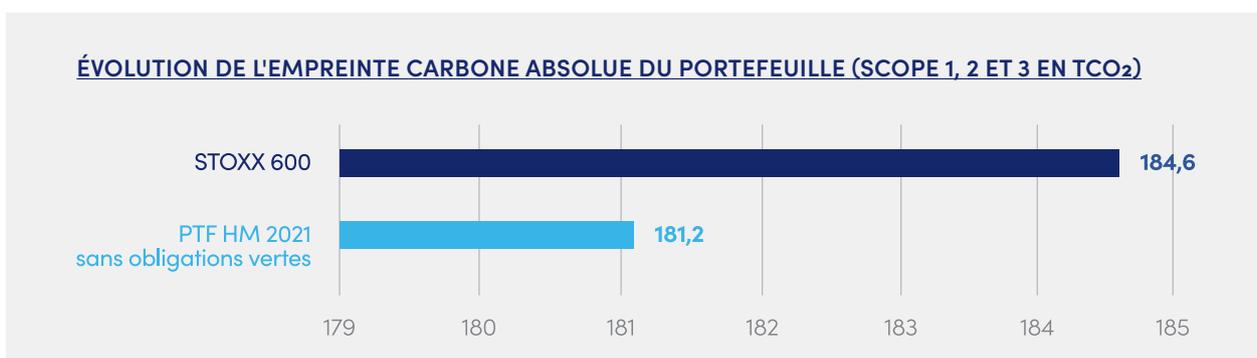
► DÉTAILS DE L'EMPREINTE CARBONE PAR CLASSE D'ACTIFS

ÉMETTEURS PRIVÉS

Méthodologie

Pour éviter une comptabilisation multiple des émissions d'une entreprise entre ses actions et sa dette, l'intensité carbone d'une entreprise est calculée sur la valeur d'entreprise (EV), au lieu de la seule capitalisation boursière. Ainsi, les émissions totales de l'entreprise sont réparties proportionnellement entre ses actions et sa dette, et un euro d'action a la même intensité carbone qu'un euro de dette. L'EV utilisée pour calculer l'intensité carbone est l'EV moyenne de l'entreprise sur la période de déclaration.

Résultats



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

En comparant l'intensité carbone des émetteurs privés (sans obligations) en portefeuille à fin 2021, avec celle du Stoxx 600, il apparaît que le portefeuille d'Harmonie Mutuelle est légèrement moins intensif que l'indice avec 181,2 tCO₂/M€ investis pour Harmonie Mutuelle et 184,6 tCO₂/M€ investis pour le Stoxx 600.

Ces données ne prennent pas en compte les 12% d'obligations vertes ayant une intensité carbone largement supérieure avec 477 tCO₂/ M€ investis. L'intensité carbone des obligations vertes est plus élevée en raison de leur méthodologie de calcul. En effet, les obligations vertes financent des projets dont l'intensité carbone est bien souvent supérieure à celle de l'obligation classique pour un même émetteur. Elles sont souvent liées à la construction d'infrastructures qui nécessitent une phase importante d'émissions pendant la construction afin de, par la suite, éviter des émissions futures par rapport à un scénario de référence (par exemple, la construction de nouvelles lignes ferroviaires). Par ailleurs, ces émissions ne sont pas « diluées » par d'autres types d'activités de l'entreprise (comme le marketing, la communication ou le commercial) puisque seul le projet / l'infrastructure est couverte.

Ainsi, dans l'immédiat, si les obligations vertes aboutissent bien souvent à des émissions carbone élevées, elles participent toutefois à la transition énergétique en permettant l'évitement d'émissions dans le futur (voir partie 3.2.1 sur la contribution des obligations vertes aux émissions évitées).

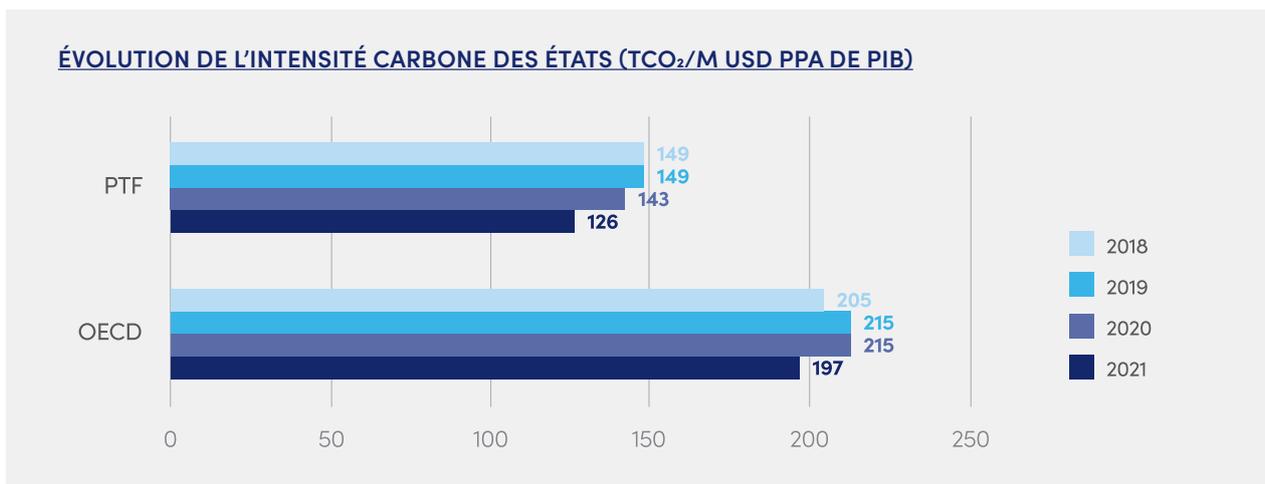
ÉMETTEURS SOUVERAINS

Méthodologie

Concernant les États, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des États publiées par la Banque Mondiale. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par millier de dollars de PIB.

Résultats

La moyenne pondérée des obligations d'Etat détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE.



Source : Banque Mondiale, Harmonie Mutuelle

La baisse des émissions carbone liées aux obligations souveraines du portefeuille d'Harmonie Mutuelle se poursuit chaque année et creuse l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE.

3.3 TRAJECTOIRE DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.3.1 APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat) font état de la constante progression du réchauffement climatique au niveau mondial et l'expliquent en grande partie par la forte augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES) émis par les activités humaines.

Le 5^e rapport du GIEC ¹⁶ publié en 2014 démontre que les risques les plus graves et impacts irréversibles liés au changement climatique augmentent avec la hausse des températures. Le changement climatique affecte déjà de nombreuses régions du monde. Les phénomènes les plus visibles sont les changements météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleurs, les pluies intenses ou encore les sécheresses. Si les sociétés humaines ne prennent pas les mesures nécessaires, la hausse des températures au-delà de + 2°C à horizon 2100 entrainera une augmentation drastique de la fréquence les événements climatiques extrêmes.

Sur la base de ce constat, les gouvernements à l'échelle mondiale ont commencé à agir afin de limiter ces rejets de GES avec le protocole de Kyoto signé en 1997 et mis en application en 2005, puis l'accord de Copenhague en 2009 et lors de la COP 21 avec l'accord de Paris du 15 décembre 2015 qui vise à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Pour évaluer la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, Harmonie Mutuelle oriente une partie de ses investissements vers les obligations vertes qui permettent, à terme, de réduire et éviter les émissions de GES et vers des émetteurs adaptant leurs modèles économiques à la transition.

Ces aspects sont suivis à travers un ratio Climate Impact Ratio (CIR) qui évalue le rapport entre les émissions induites et les émissions évitées dans le futur comparé à un scénario de référence et à travers le Climate Impact Analytics (CIA) qui évalue l'adaptation et la contribution des émetteurs à la transition. Ces différents indicateurs permettent à la mutuelle de suivre la capacité d'atténuation et d'adaptation des émetteurs à la transition. Enfin, elle suit la température de son portefeuille projetée à fin 2100 afin de se rapprocher au mieux des Accords de Paris.

¹⁶ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf

3.3.2 CONTRIBUTION AU RESPECT DE L'OBJECTIF INTERNATIONAL DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LE PORTEFEUILLE

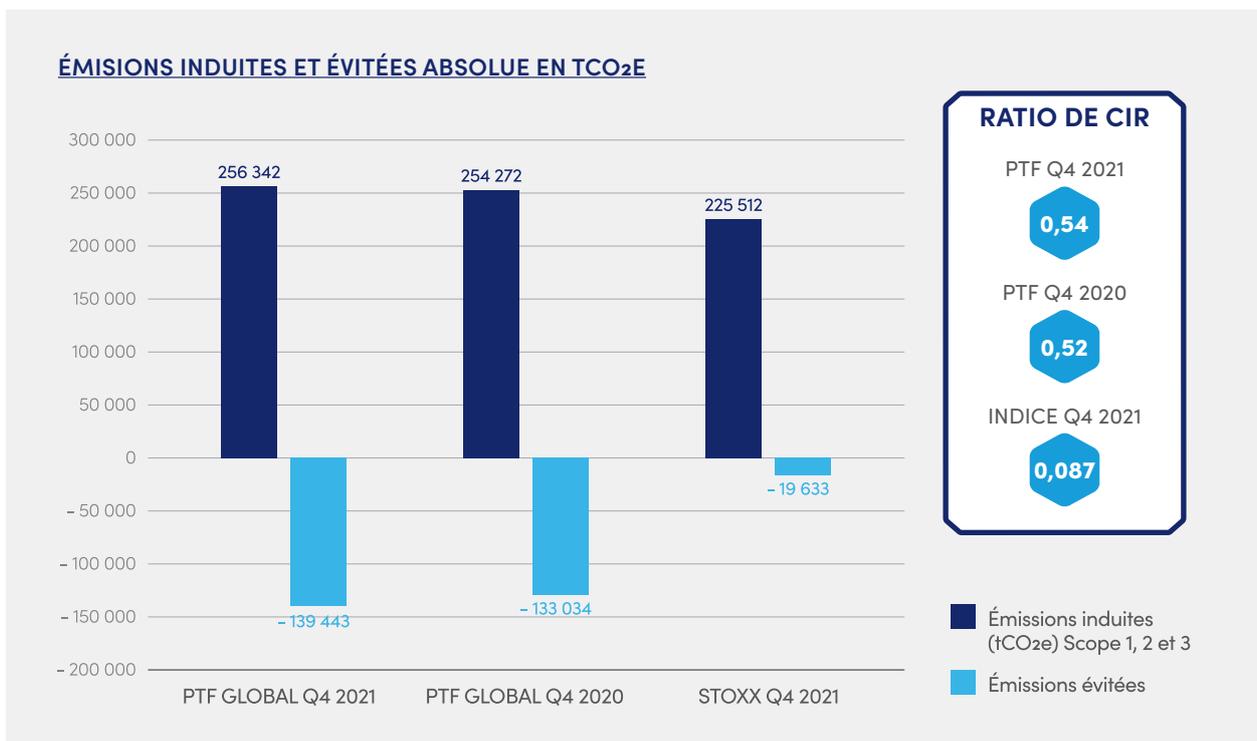
LE RAPPORT ENTRE LES ÉMISSIONS ÉVITÉES ET LES ÉMISSIONS INDUITES OU CARBON IMPACT RATIO (CIR)

Le CIR est le rapport entre les émissions évitées et les émissions induites. Cet indicateur fournit des informations sur la contribution réelle d'une entreprise ou d'un portefeuille à la transition énergétique. En effet, il permet d'identifier les entreprises qui ont amélioré l'efficacité carbone de leur activité de manière significative.

Lorsque ce ratio est égal à 0, cela signifie qu'une entreprise ne réalise aucune économie d'émission. Si le ratio est égal à 5, cela indique que les économies d'émissions de l'entreprise représentent 5 fois les émissions induites par ses activités.

Le CIR représente donc la capacité d'un acteur à réduire les émissions de GES par rapport aux émissions générées par son activité et ses produits.

Ce ratio s'appuie sur une mesure des émissions évitées d'une entreprise. Celles-ci représentent la différence entre les émissions induites et une situation de référence pour un secteur donné. Les émissions évitées sont les différences entre les émissions induites et une situation de référence. Par exemple, il peut s'agir d'émissions évitées grâce à l'utilisation des produits d'une entité par rapport à d'autres produits disponibles sur le marché (par exemple, les véhicules électriques par rapport aux moteurs thermiques, ou le biocarburant par rapport aux combustibles fossiles classiques). Il peut également s'agir d'émissions évitées grâce aux performances d'une entreprise par rapport à une référence sectorielle (par exemple, la comparaison de l'intensité de carbone des producteurs d'électricité par rapport à un scénario de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)).



Source : Banque Mondiale, Harmonie Mutuelle

Poids des obligations vertes

Les émissions induites des portefeuilles 2020 et 2021 sont légèrement plus élevées que celles de l'indice. Comme expliqué plus haut, Harmonie Mutuelle ayant fait le choix d'investir massivement pour financer la transition au travers d'obligations vertes, la mutuelle est pénalisée en partie par les modalités et méthodes de calculs qui aboutissent à des obligations vertes particulièrement émettrices de CO2 (2,5 fois plus que les obligations classiques en moyenne).

À l'inverse, les émissions évitées du portefeuille d'Harmonie Mutuelle sont 7 fois plus élevées que celles de l'indice. Et là encore, c'est majoritairement dû aux obligations vertes en portefeuille dont les modalités et méthode de calcul prennent en compte les émissions évitées dans le futur. Son ratio de CIR (0,54) est ainsi plus important que celui de l'indice (0,087). Ce résultat indique une bien meilleure identification des opportunités et des acteurs réels de la transition. Cette nette surperformance du portefeuille s'explique largement par la présence en portefeuille d'obligations vertes permettant d'éviter des émissions de GES dans le futur.

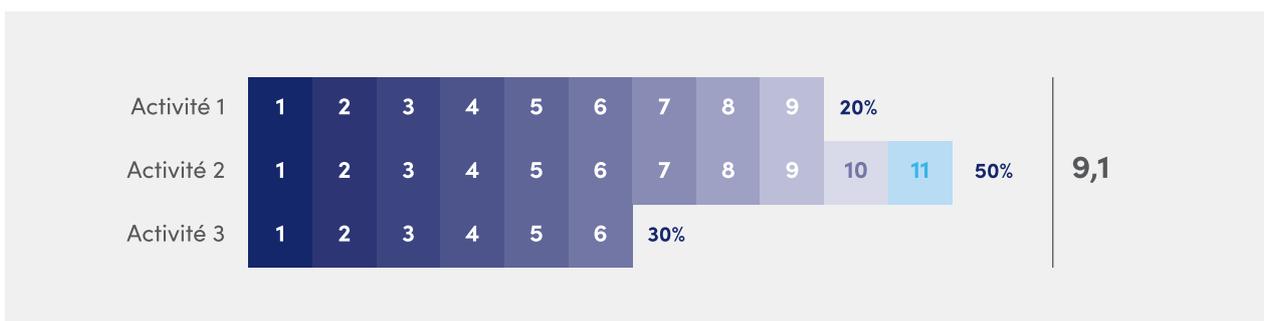
Selon ces résultats, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle 2021 présente des actifs, plus de 12% d'obligations vertes notamment, qui contribuent de manière sept fois plus efficiente à la transition bas carbone que l'indice.

LA CONTRIBUTION DES ÉMETTEURS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE OU SCORE CARBON IMPACT ANALYTICS (CIA)

Méthodologie relative aux émetteurs privés

Tous les aspects de la performance carbone d'une entreprise sont agrégés en un seul indicateur, la note globale CIA, allant de 1 (A+) à 15 (E-). Elle englobe les performances passées, présentes et futures de l'entité sous-jacente, mesurant ainsi sa contribution à la transition vers une économie à faible émission de carbone : en tant que telle, elle constitue un bon indicateur pour quantifier l'exposition d'une entité aux risques liés à la transition.

Les principes de calcul de la note globale CIA diffèrent en fonction de la nature de l'entité sous-jacente (entreprises, obligations vertes ou souverains). De plus, pour les entreprises, la note globale de CIA prend en compte toutes les activités principales, avec des principes de calcul différents pour chacune.



Chaque activité de l'entreprise contribue différemment aux enjeux climatiques. Comme le montre la figure ci-dessus, C4F a élaboré différentes notes selon chaque secteur d'activité. Certaines notes sont plafonnées (score maximum) et d'autres planchées (score minimum). Ces notes ajustées permettent à la fois de comparer différentes activités entre elles et de les agréger dans la note globale.

Au niveau d'un actif, la note CIA permet de synthétiser sa performance carbone dans le temps (passé, présent, futur). Elle fournit une évaluation de la contribution de l'actif étudié à la transition.

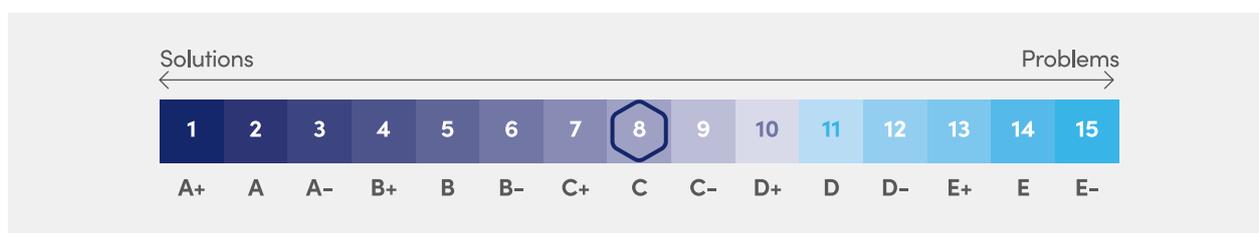
Méthodologie relative aux émetteurs souverains

La note globale des pays est basée sur 3 sous-notes (Score de tendance dynamique, score d'intensité carbone et score de dépendance aux énergies fossiles), comprenant au total 5 indicateurs dont l'évaluation de la performance passée, actuelle et future d'un souverain en matière de carbone, ainsi que sa dépendance aux combustibles fossiles. La moyenne pondérée des 3 sous-notes donne une note globale de 1 à 15 divisée en 5 catégories comme pour les émetteurs privés

Méthodologie au niveau du portefeuille

Au niveau du portefeuille, une note globale est calculée sur la base des notes globales des titres financiers du portefeuille, pondérées par l'exposition du portefeuille à chaque titre.

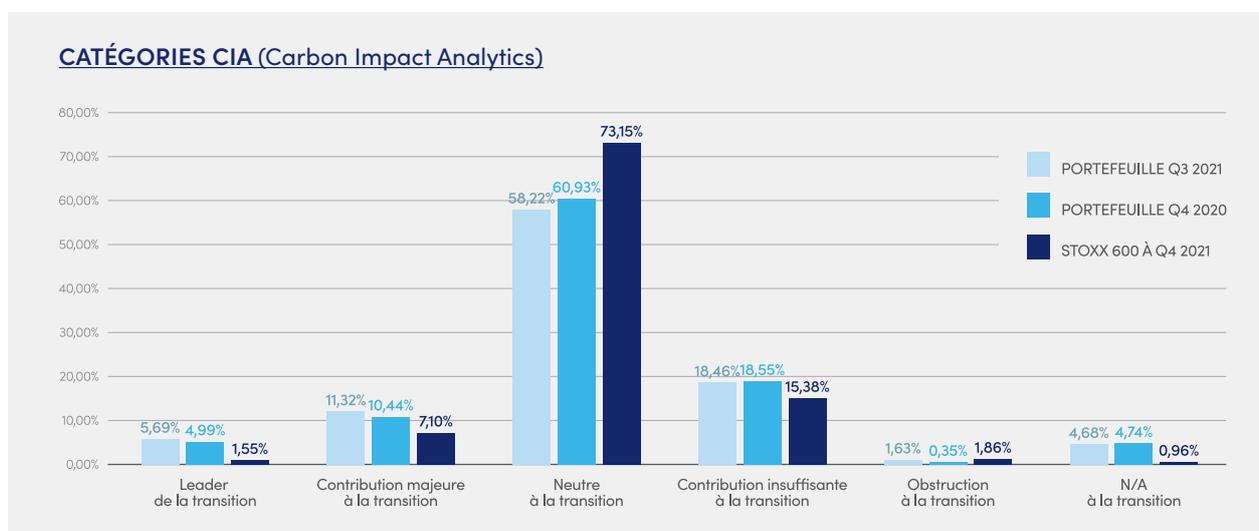
Résultats



Le portefeuille d'Harmonie Mutuelle en Q4 2021 a une note CIA de 7,4 et est considéré comme un portefeuille qui contribue moyennement à la transition (contre 8 pour le Stoxx qui est donc légèrement moins contributeur que le portefeuille).

Les résultats détaillés par classes d'actifs donnent :

Émetteurs privés

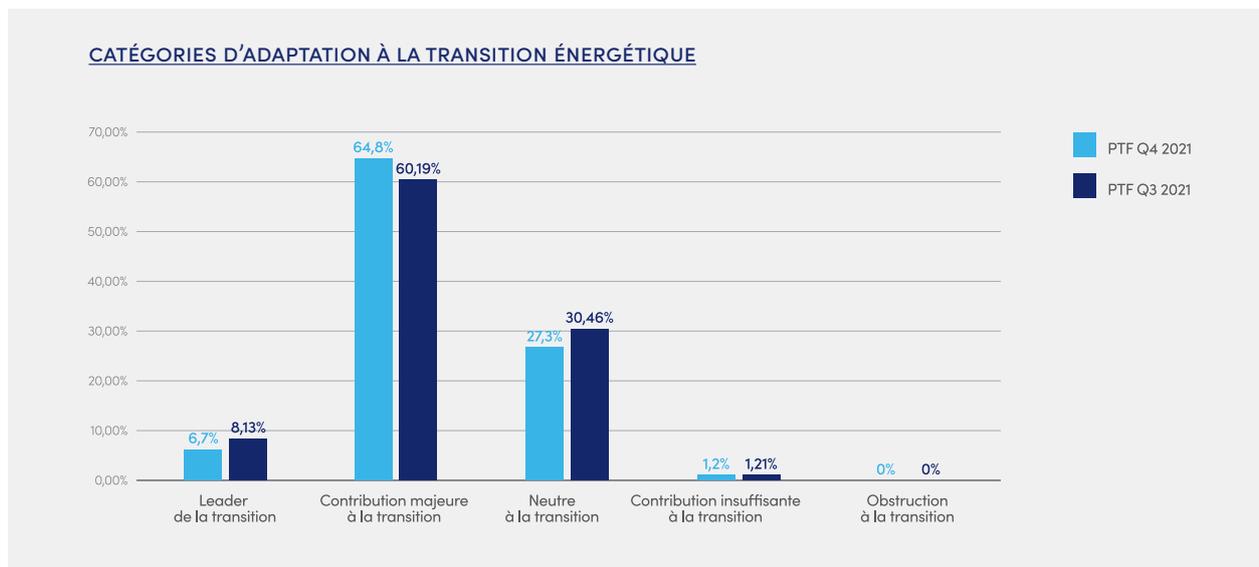


Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

Les portefeuilles Q4 et Q3 2021 surperforment l'indice sur les catégories « leader de la transition » et « obstruction à la transition ». Ce résultat s'explique par la forte concentration d'obligations vertes dans le portefeuille. En revanche l'indice est plus performant que le portefeuille en ce qui concerne les émetteurs qui contribuent de manière insuffisante à la transition.

Le portefeuille de la mutuelle surperforme l'indice sur les catégories « leader » et « contribution majeure à la transition ».

Émetteurs souverains



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle, n'investissant que dans des pays de l'OCDE et principalement en Europe, elle semble très peu exposée aux émetteurs ne contribuant que de façon insuffisante à la transition et à aucun en obstruction à la transition.

En effet, près de 70% des émetteurs souverains en portefeuille sont leader de la transition ou y contribuent efficacement.

3.3.3 ALIGNEMENT DE LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE SUR LES ACCORDS DE PARIS

ANALYSE DE L'ALIGNEMENT AVEC LES SCÉNARIOS CLIMAT

La définition générale de l'alignement est décrite comme étant « la distance par rapport à une trajectoire ». Cette trajectoire repose en général sur un scénario qui décrit les actions menant aux résultats attendus. Pour un scénario climatique donné, chacun émet une quantité spécifique d'émissions de GES dans l'atmosphère, ce qui conduit à une augmentation spécifique de la température d'ici la fin du siècle.

Par conséquent, l'alignement d'un portefeuille peut être décrit comme sa contribution à la transition vers une certaine économie, définie par un scénario climatique spécifique, et conduisant à une augmentation de température implicite à un horizon donné.

C4F a élaboré différentes méthodologies en fonction de chaque classe d'actifs au sein du portefeuille.

ÉMETTEURS PRIVÉS

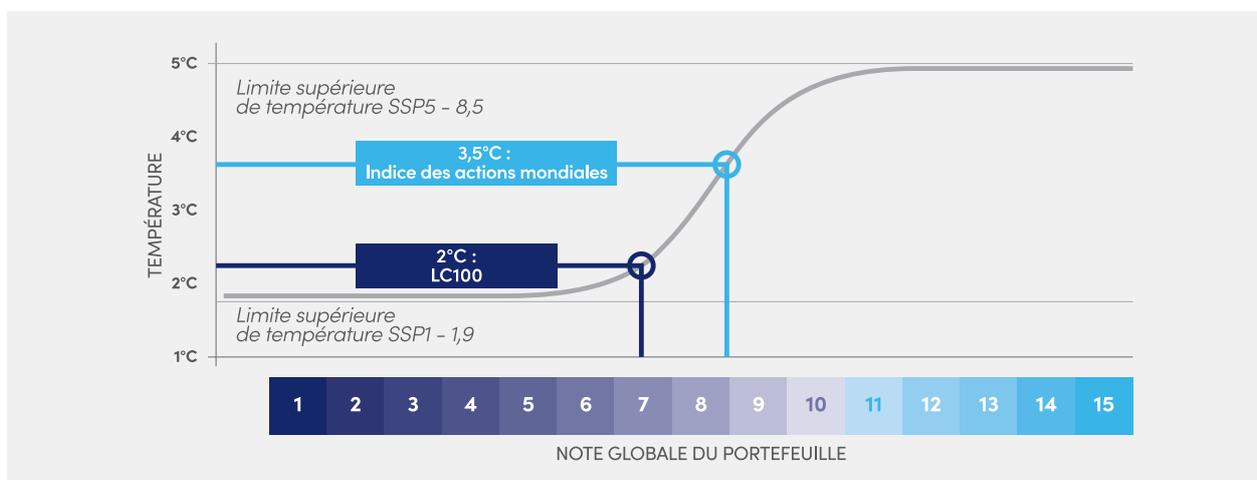
Méthodologie

L'alignement des émetteurs privés (actions et obligations y compris les obligations vertes) se base sur la note générale de 2 benchmarks de référence ayant 2 visions économiques différentes. Ces 2 visions résultent à des scénarios alignés sur une température spécifique d'ici la fin du siècle.

Pour calculer la température d'un portefeuille, C4F utilise différent scénario ainsi que sa note CIA. En effet, plus celle-ci est faible, meilleure sera sa contribution à la transition et plus basse sera la température qui lui sera associée.

SCÉNARIO	EXPLICATIONS
Borne supérieure et inférieure des températures	Le 6e rapport d'évaluation de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) estime que la fourchette de la hausse des températures d'ici 2050 se situe entre 2° et 5° avec une probabilité de 90%. Carbone 4 prend aussi une borne supérieure à 5°. Concernant la borne inférieure, elle est fixée à 1.5° par Carbone 4 qui estime qu'il est encore possible de ne pas dépasser cette température à l'horizon 2100.
Benchmark « Business-as-usual »	Ce scénario de référence représente l'économie actuelle. Celui-ci contribue logiquement à une augmentation annuelle des émissions de GES mondiales. Le scénario le plus représentatif de cette économie est le scénario SSP3 du GIEC qui prévoit une hausse de la température de 3.5°C d'ici la fin du siècle. Carbone 4 évalue l'économie mondiale actuelle à l'aide de l'indice « World Large Cap Equity ». Cet indice a une note globale correspondant à une température de 3.5°C.
Benchmark aligné à 2°C	Ce scénario est aligné sur l'accord de Paris est représenté par l'indice « Euronext Low-Carbon 100 (LC100) ». Cet indice est composé des plus faibles émetteurs de carbone et répond aux exigences des Benchmarks européens alignés sur l'accord de Paris. La note globale de l'indice LC100 correspond donc à une température de 2°C.

En considérant les bornes supérieures et inférieures et les deux benchmarks de référence, C4F obtient une courbe en S qui permet d'attribuer une température d'alignement aux différents actifs.



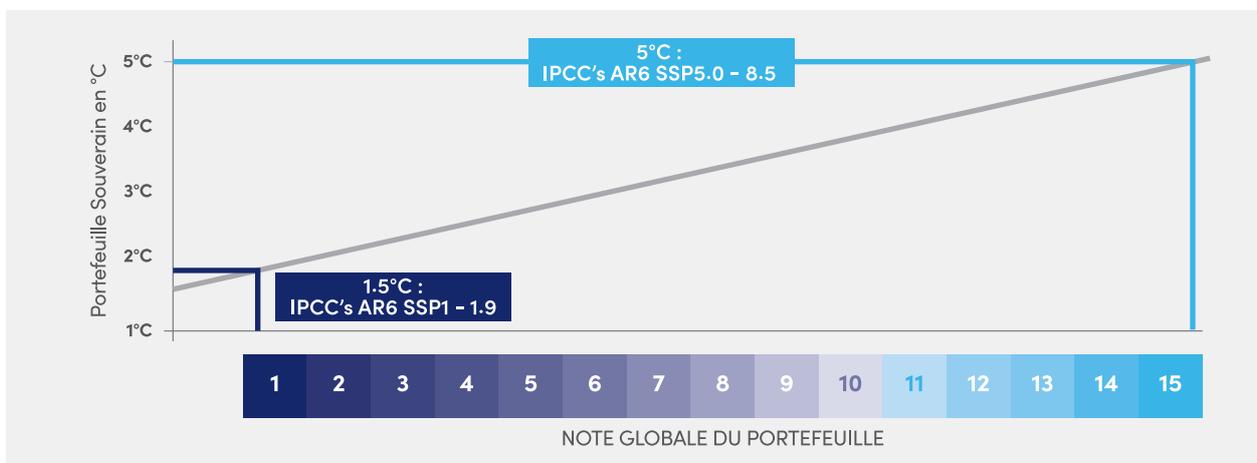
Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022

ÉMETTEURS SOUVERAINS

Concernant les émetteurs souverains, C4F suppose une relation linéaire entre la notation globale d'un souverain et son alignement en température. De plus, le nombre de points de données est plus faible que dans l'univers des émetteurs privés (environ 150 pays contre 8000 entreprises) et la variance des données relatives aux souverains est plus faible (faible dispersion des données). C'est pourquoi, dans le cas des souveraines, une ligne droite permet d'avoir une approximation de la température.

Cette relation linéaire se base sur 2 scénarii du GIEC.

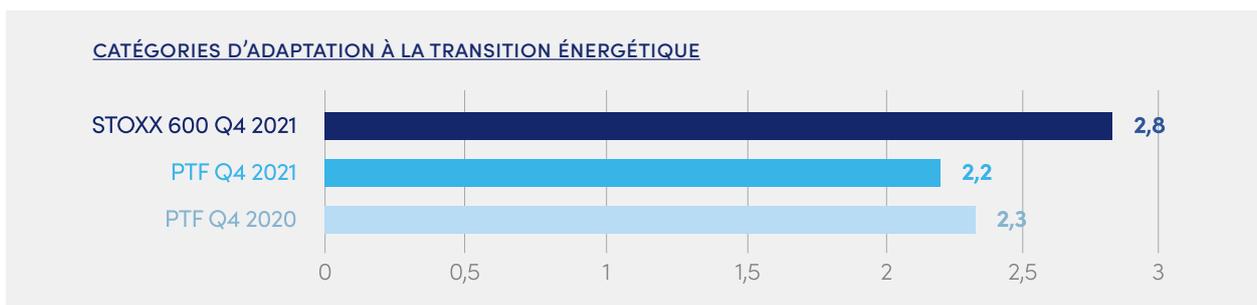
- Un scénario très favorable, SSP1 - 1.9 correspondant à une hausse de la température de 1.5°C et à la meilleure note CIA (1/15).
- Un scénario très défavorable, SSP5 - 8.5 correspondant à une hausse de la température de 5°C et à la pire note CIA (15/15)



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022

Résultats

Une fois que le score d'alignement pour chaque poche du portefeuille est obtenu, C4F les pondère en fonction de leurs poids respectifs pour obtenir la température du portefeuille.



Source : CIA Database, Carbon4 Finance, 2022, Harmonie Mutuelle

Selon ces résultats, si la performance carbone des entreprises composant le portefeuille d'Harmonie Mutuelle était répliquée par l'ensemble de l'économie mondiale – tant au niveau de la performance actuelle et historique, que des engagements pris pour contribuer à la transition – on pourrait aboutir à une augmentation moyenne de +2.2°C à horizon 2100 pour le portefeuille d'Harmonie Mutuelle par rapport aux températures préindustrielles. Pour le STOX 600, qui joue ici le rôle de proxy pour l'économie européenne cotée, l'augmentation serait plutôt de l'ordre de +2.8°C. Il faut également noter une légère diminution de la température de 0,1°C du portefeuille par rapport à 2020.

¹⁷ Les diverses méthodologies permettant de calculer l'alignement d'un portefeuille avec une température font état de nombreuses limites (voir à ce propos le rapport de l'Institut Louis Bachelier, The Alignment Cookbook, paru en 2020 et disponible ici).

Attention, cette donnée est à titre indicatif et sert de base de travail ¹⁷. Harmonie Mutuelle l'utilise afin que sa stratégie climat soit complète (ne pas considérer la décarbonation du portefeuille sans la température ou inversement) et veiller à ce que cette température de réchauffement continue de baisser dans les prochaines années.

3.4 RÉSULTATS RELATIFS A LA STRATÉGIE CLIMAT H2030 D'HARMONIE MUTUELLE

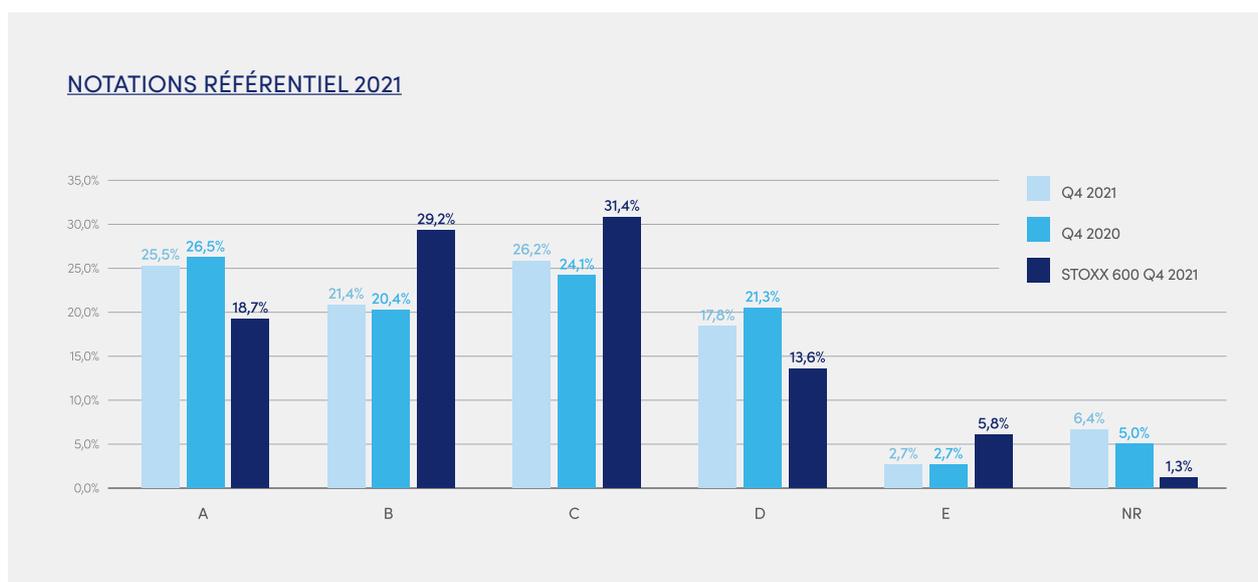
3.4.1 NOTATION RÉFÉRENTIEL ISR

Méthodologie

Comme évoqué au point 1.3.1., le référentiel élaboré par Harmonie Mutuelle est bâti sur une approche générale pour les secteurs non carbo-intensifs et une approche secteur par secteur pour les secteurs carbo-intensifs visant, entre autres, à analyser la façon dont chaque entreprise adapte ou non ses modèles à la transition énergétique.

Pour cela, la mutuelle a étudié un par un les secteurs carbo-intensifs en tentant de regrouper les indicateurs considérés comme pertinents pour chaque secteur (tels que les activités les plus délétères pour l'environnement/le climat, des intensités carbone relatives à chaque secteur (i.e. TCO₂/GWh), les risques physiques et de transition, les opportunités « vertes » le cas échéant, etc.).

Ce Référentiel ISR croise différentes sources d'informations (fournisseurs de données, ONG, initiatives sectorielles, Benchmarks, etc.).



Source : Harmonie Mutuelle

Cela permet, entre-autre, à Harmonie Mutuelle d'intégrer le principe de « double matérialité » au sein de son analyse, notamment en ce qui concerne, pour les secteurs carbo-intensifs, l'impact des investissements sur le réchauffement climatique et inversement, l'impact du réchauffement climatique (risques de transition et physiques) sur les investissements.

Résultat

La part d'émetteurs notés D a fortement diminué (-3.5% par rapport à 2020). La part d'émetteurs notés B et C a augmenté en passant respectivement de 20,4 % à 21,4 % et de 24,1 % à 26,2 %, améliorant ainsi la performance du portefeuille. La part d'émetteurs notés A a faiblement diminué alors que la part d'émetteurs notés E reste inchangée.

Globalement, en 2021, il apparait que la notation du portefeuille surperforme celle de l'indice et s'améliore par rapport à 2020.

3.4.2 STRATÉGIE CLIMAT H2030

En s'appuyant sur ce référentiel, Harmonie Mutuelle a bâti sa stratégie climat H 2030, mise en place à partir du 1^{er} janvier 2022. Cependant, et puisque c'est sa boussole, Harmonie Mutuelle a choisi de suivre les différents objectifs qu'elle s'est fixés dès cette année sur l'exercice 2021.

Par ailleurs, et comparé aux intensités carbonées en M€ investis ou aux températures de portefeuille, les objectifs sectoriels définis par Harmonie Mutuelle présentent l'avantage de se baser sur des intensités relatives soit à des unités de production soit à des kms ce qui assure qu'une baisse de ces intensités reflètent une baisse d'intensité dans la réalité.

OBJECTIFS GLOBAUX : RÉSULTATS

OBJECTIFS GLOBAUX H 2030		31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Réduction 2019 à 2021
Décarbonation du portefeuille	Empreinte carbone absolue : Réduire l'empreinte carbone de 50% (en tCO ₂) d'ici 2030 sur les actions et obligations* (par rapport à 2019) Périmètre : scope 1, 2 et 3	272 058 tCO ₂	249 679 tCO ₂	256 341 tCO ₂	-5,7%
	Empreinte carbone relative (en tCO ₂ /M€ investi) Périmètre : scope 1, 2 et 3	212	202	206	-2,7%
Alignement avec les Accords de Paris	Contribuer à l'atteinte d'une trajectoire compatible avec les Accords de Paris (soit une trajectoire située entre 1,6 et 1,7°C) d'ici 2100	2.3°C	2.3°C	2.2°C	-4,3%

Les objectifs de décarbonation et de température répondent à des enjeux et des horizons de temps différents. Comme indiqué au cours du présent rapport, si les obligations vertes aboutissent à court terme à des émissions carbone élevées (ce qui signifie une hausse des émissions carbone aujourd'hui), elles permettent d'éviter des émissions dans le futur (ce qui signifie une température de portefeuille d'ici 2100 moindre).

Ainsi, puisque les objectifs de décarbonation et de température répondent à des enjeux et des horizons de temps différents, la progression du portefeuille sur ces deux premiers objectifs globaux risque de ne pas être linéaire.

OBJECTIFS SECTORIELS : RÉSULTATS

Secteurs	Unité	Objectif	Fin 2020	2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2030	Objectif 2021
Producteurs d'électricité	tCO ₂ (Scope 1 et 2) /GWh produit	Moyenne pondérée de chaque sous-portefeuille (et au global) doit diminuer d'au minimum 5% par an	200 tCO ₂ /GWh	119 tCO₂ /GWh (TC: 71,5%)	171,5 tCO ₂ /GWh	155 tCO ₂ /GWh	120 tCO ₂ /GWh	Dépassé ✓
Charbon thermique	Sortie totale du charbon thermique en 2030							

Secteurs	Objectif	Unité	S'applique à	Fin 2020	2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2030	Objectif 2021
Pétrole et gaz	Diminuer la part des émetteurs du secteur ne s'alignant pas sur une trajectoire 2°C	5% du PTF	5% du PTF	3% max de stock	1,31% de stock en 2021	2% max de stock	1% max de stock	0	Dépassé ✓

Secteurs	Unité	Objectif	Fin 2020	2021	Fin 2023	Fin 2025	Fin 2027	Fin 2030	Objectif 2021
Constructeurs automobiles	tCO ₂ (Scope 1 et 2) /GWh produit	Moyenne pondérée de chaque sous-portefeuille (et au global) doit diminuer d'au minimum 5% par an et rejoindre la réglementation UE en 2030	118,3 gCO ₂ /km	101,5 gCO₂ /Km (TC : 96,4%)	95 gCO ₂ /Km (règlementation UE 2021)	88,7 gCO ₂ /Km	81 gCO ₂ /Km (règlementation UE 2025)	59,3 gCO ₂ /Km (règlementation UE 2030)	Atteint ✓

Les objectifs sectoriels relatifs aux producteurs d'électricité, aux producteurs de pétrole et de gaz et aux constructeurs automobiles ont tous été dépassés à fin 2021 par rapport aux étapes intermédiaires proposées dans sa stratégie climat H 2030. En ce qui concerne la sortie du charbon, celle-ci est en bonne voie pour 2030 à ce stade. Là encore cependant, nous rappelons que l'atteinte des différents objectifs risque de ne pas être linéaire.

PROCHAINES ÉTAPES

Afin d'étendre ses objectifs sectoriels à d'autres secteurs, Harmonie mutuelle surveillera la disponibilité et la robustesse des données carbone sectorielles pertinentes et les intégrera, le cas échéant, à son référentiel et à sa stratégie climat.

» 4

ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

4.1 ANALYSE DES INCIDENCES NÉGATIVES ET DES RISQUES DE DURABILITÉ LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

4.1.1 IDENTIFICATION DES RISQUES

L'analyse des risques liés à la perte de la biodiversité repose sur le principe de double matérialité, avec d'un côté les incidences négatives du portefeuille sur la biodiversité (soit les impacts sur la biodiversité des entreprises du portefeuille) et de l'autre les risques de durabilité (la dépendance des entreprises du portefeuille aux services écosystémiques).

La biodiversité rend différents services écosystémiques dont nous sommes dépendants, par exemple de nombreuses substances présentes dans l'environnement sont utilisées dans la fabrication des médicaments. Les services écosystémiques rendus par la biodiversité représentent des risques de durabilité pour le système économique et financier du fait de la dépendance des entreprises à ces services.

À contrario, le système économique et financier entraîne des incidences négatives sur la biodiversité, par exemple, la production massive d'huile de palme a entraîné de la déforestation.

4.1.2 DESCRIPTION DES RISQUES : LES INCIDENCES NÉGATIVES

Les incidences négatives représentent les impacts des entreprises du portefeuille sur la biodiversité. L'érosion de la biodiversité est causée par 5 principales pressions listées par la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) : le changement d'utilisation des sols, l'exploitation directe des ressources, la pollution, le changement climatique et les espèces exotiques invasives. Ces pressions sur la biodiversité s'exercent à l'échelle de 3 écosystèmes : terrestre, marin et d'eau douce. Ainsi, le tableau ci-dessous permet de visualiser les pressions couvertes en lien avec les écosystèmes évoqués.

PRESSIONS	TERRESTRE	EAU DOUCE	MARINE
Changement d'utilisation des terres/mers	Occupations des sols Fragmentation des milieux naturels Empiètement	Conversions des zones humides	NON COUVERT
Changement climatique	Changement climatique (émissions de GES) S1,2 & 3 Perturbations hydrologiques causées par le changement climatique		
Pollution	Dépôts aériens azotés	Eutrophisation des eaux de surfaces (excl. zone humide) Utilisation des sols dans les bassins versants (rivières et zones humides)	NON COUVERT
Exploitation directe	Empiètement (chasse et exploitation forestière illégale)	Perturbations hydrologiques causées par l'usage de l'eau	NON COUVERT
Espèces exotiques invasives	NON COUVERT	NON COUVERT	NON COUVERT

Source : BIA-GBS™ Database, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 2022.

Les incidences négatives sont des risques endogènes et actuels liés aux décisions d'investissement d'Harmonie Mutuelle dans tel ou tel émetteurs.

Ces risques sont évalués sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une entreprise (à l'exception du scope 3 aval pour les pressions changement d'utilisation terre/mer, pollution et exploitation directe).

➤ 4.1.3 DESCRIPTION DES RISQUES : LES RISQUES DE DURABILITÉ

Les risques de durabilité représentent les dépendances à l'égard des services écosystémiques rendus par la biodiversité. Selon l'IPBES, la biodiversité permet aux populations de bénéficier de services écosystémiques (régulateur ; matériel et assistance ; immatériel). Ils permettent de bénéficier des 18 contributions suivantes¹⁸ :

	Nature's contribution to people	50-year global trend	Directional trend across regions	Selected indicator
REGULATION OF ENVIRONMENTAL PROCESSES	1 Habitat creation and maintenance	↓	○	• Extent of suitable habitat • Biodiversity intactness
	2 Pollination and dispersal of seeds and other propagules	↓	○	• Pollinator diversity • Extent of natural habitat in agricultural areas
	3 Regulation of air quality	↔	↕	• Retention and prevented emissions of air pollutants by ecosystems
	4 Regulation of climate	↔	↕	• Prevented emissions and uptake of greenhouse gases by ecosystems
	5 Regulation of ocean acidification	→	↕	• Capacity to sequester carbon by marine and terrestrial environments
	6 Regulation of freshwater quantity, location and timing	↔	↕	• Ecosystem impact on air-surface-ground water partitioning
	7 Regulation of freshwater and coastal water quality	↔	○	• Extent of ecosystems that filter or add constituent components to water
	8 Formation, protection and decontamination of soils and sediments	↔	↕	• Soil organic carbon
	9 Regulation of hazards and extreme events	↔	↕	• Ability of ecosystems to absorb and buffer hazards
	10 Regulation of detrimental organisms and biological processes	↓	○	• Extent of natural habitat in agricultural areas • Diversity of competent hosts of vector-borne diseases
MATERIALS AND ASSISTANCE	11 Energy	↔	↕	• Extent of agricultural land—potential land for bioenergy production • Extent of forested land
	12 Food and feed	↓	↕	• Extent of agricultural land—potential land for food and feed production • Abundance of marine fish stocks
	13 Materials and assistance	↔	↕	• Extent of agricultural land—potential land for material production • Extent of forested land
	14 Medicinal, biochemical and genetic resources	↓	○	• Fraction of species locally known and used medicinally • Phylogenetic diversity
	15 Learning and inspiration	↓	○	• Number of people in close proximity to nature • Diversity of life from which to learn
	16 Physical and psychological experiences	↔	○	• Area of natural and traditional landscapes and seascapes
	17 Supporting identities	↔	○	• Stability of land use and land cover
	18 Maintenance of options	↓	○	• Species' survival probability • Phylogenetic diversity

DIRECTIONAL TREND

Global trends: ↓ ↔ → ↗ ↘ ↙ ↚ ↛ ↜ ↝ ↞ ↠ ↡ ↢ ↣ ↤ ↥ ↦ ↧ ↨ ↩ ↪ ↫ ↬ ↭ ↮ ↯ ↰ ↱ ↲ ↳ ↴ ↵ ↶ ↷ ↸ ↹ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿ ↺ ↻ ↼ ↽ ↾ ↿

Across regions: ○ Consistent ↕ Variable

LEVELS OF CERTAINTY

● Well established
● Established but incomplete
● Unresolved

La grande majorité des entreprises voient leur chaîne de valeur dépendante des services écosystémiques. Par conséquent, le système économique et financier est également fortement dépendant de ces services écosystémiques.

S'il existe une initiative, ENCORE, relative aux dépendances, elle nécessite des développements supplémentaires afin de pouvoir être utilisée à des fins d'analyse de portefeuille. Le fournisseur de données avec lequel Harmonie Mutuelle collabore est en cours de développement d'un outil.

Par ailleurs, par sa participation à Finance for Biodiversity Pledge, Harmonie Mutuelle se tient régulièrement informée des évolutions et de l'émergence d'outils permettant de quantifier ces dépendances.

En conséquence, l'analyse proposée ici ne couvre que les incidences négatives.

¹⁸ IPBES. (2019) : Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. p60.

4.2 GESTION DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

4.2.1 UN PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES À TRAVERS LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ H2030

La stratégie climat H2030 d'Harmonie Mutuelle intègre des questions liées à la biodiversité. Sa mise en œuvre repose sur trois axes principaux :

1) Mesurer et reporter l'impact du portefeuille sur la biodiversité dès l'exercice 2021

Pour permettre de définir des politiques, objectifs et plans d'actions sectoriels

2) Diminuer les impacts du portefeuille sur la biodiversité

En cessant d'investir dans des activités trop délétères à la biodiversité telles que la production de pesticides ou la déforestation liée à la production d'huile de palme

3) Financer des solutions permettant de protéger la biodiversité

À ces fins, Harmonie Mutuelle s'aide des moyens suivants :

■ Mesure de l'empreinte biodiversité à l'aide des données en MSA

■ Référentiel ISR (s'engager dans la réflexion fondamentale et l'élaboration d'un référentiel incluant la biodiversité, notamment dans les secteurs ayant un impact particulièrement important sur la biodiversité)

■ Dialogue avec les entreprises sur le thème de la biodiversité notamment à travers le dialogue collectif mené par l'initiative du Carbon Disclosure Project (CDP) sur le thème des forêts.

4.2.2 FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE

Par ailleurs, Harmonie Mutuelle est devenue, en septembre 2021, signataire du Finance for Biodiversity Pledge. Lancée en septembre 2020, cette initiative rassemble plus de 54 institutions financières, cumulant 12 600 Md€ d'actifs, engagées ensemble pour contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité à travers leurs activités d'investissement en mettant en œuvre d'ici fin 2024 les mesures suivantes :

■ Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité

■ Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial

■ Évaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité au travers de la publication des impacts sur la biodiversité

■ Publier des objectifs basés sur la science pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité

■ Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissements au sein du rapport Investisseur Responsable annuel.

Cela témoigne notamment de la volonté d'Harmonie Mutuelle, membre du groupe de travail du Pledge relatif à la mesure des impacts sur la biodiversité, d'être actrice pour intégrer davantage la biodiversité dans ses critères ESG et sa stratégie d'investissement.

4.3 RÉSULTATS DES ANALYSES ET EMPREINTE BIODIVERSITÉ

EMPREINTE BIODIVERSITÉ

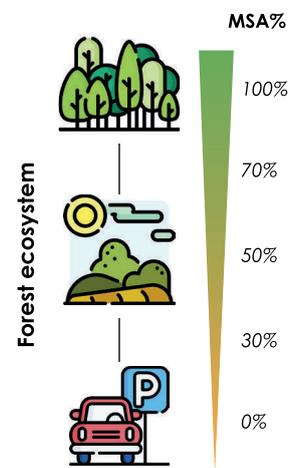
Méthodologie

L'outil Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score (BIA-GBS), développé par Carbon 4 Finance (C4F) fonctionne à partir des données (actifs par actifs) de C4F et de celle de l'outil Global Biodiversity Score (GBS) qui a été créé par la CDC-Biodiversité.

Ces données permettent d'appréhender quantitativement certains impacts sur la biodiversité des activités économiques d'une entreprise. L'empreinte biodiversité est quantifiée grâce à la métrique MSA.km² (Mean Species Abundance).

Le MSA est un ratio traduisant la biodiversité observée d'un site et la biodiversité à l'état intact/vierge de ce même site. Il est exprimé en pourcentage où 100% signifie que la biodiversité est dans un état intact (une forêt vierge par exemple) et 0% signifie l'absence de biodiversité (un parking par exemple), il permet donc de mesurer l'intégrité écologique. La surface km² correspond à la surface impactée.

Par biodiversité, il faut ici entendre les écosystèmes terrestres et d'eau douce (aquatique), l'écosystème marin n'étant pas couvert par l'outil.



Source :
BIA-GBS™ Database,
Carbon4 Finance et
CDC Biodiversité,
2022.

a) Fonctionnement global¹⁹

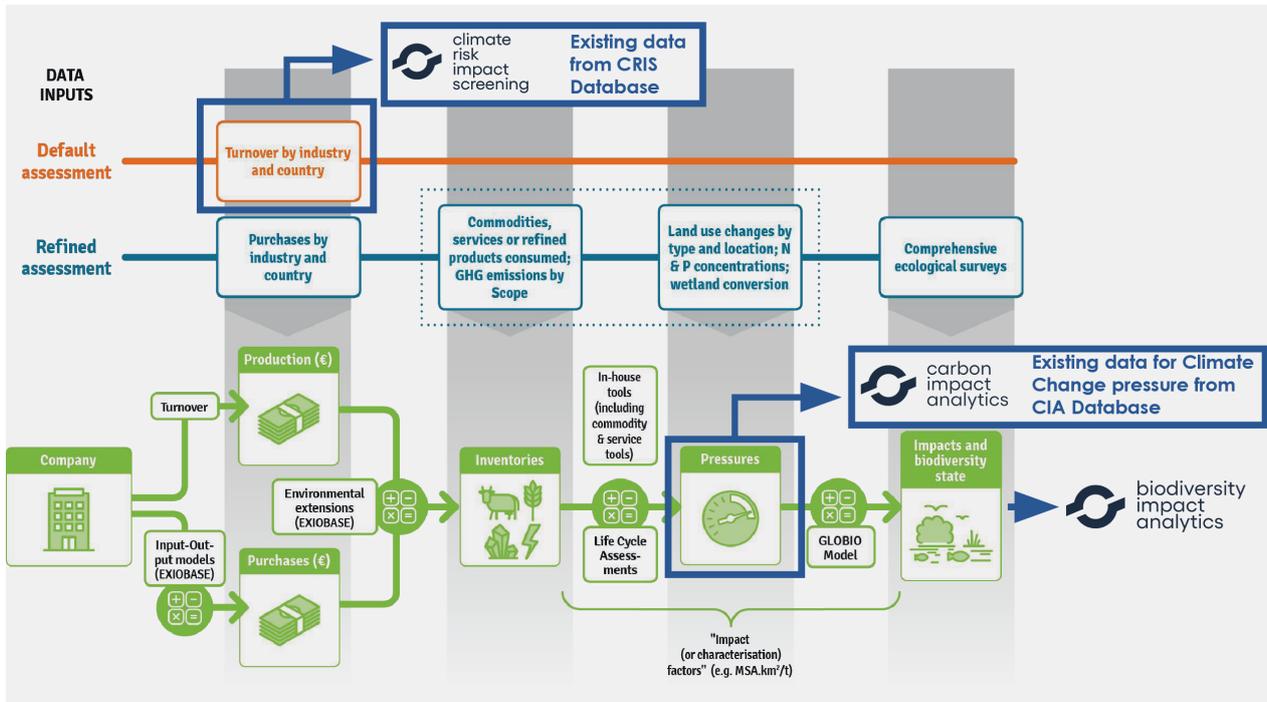
Afin d'obtenir l'impact sur la biodiversité en MSA, plusieurs types de données peuvent être utilisés :

- Les données issues d'enquêtes écologiques sont les plus rares, mais les plus fiables et elles peuvent être directement utilisées pour évaluer les impacts sur la biodiversité.
- Les données de type "pressions" telles que le type et la localisation de changement d'utilisations des terres, la concentration en azote et en Phosphore. Ces données sont également fiables, mais peu disponibles. Elles doivent être converties en impacts sur la biodiversité grâce au modèle Globio qui évalue l'impact de différentes pressions sur l'intégrité de la biodiversité.
- Les données de flux physiques telles que les émissions de GES, le volume de commodités produit ou encore les quantités d'eau consommées sont converties en données de types "pressions" grâce à un outil interne. Ici, concernant la pression changement climatique, la base de données Carbon Impact Analytics (CIA) de C4F est utilisée pour les émissions de GES.

¹⁹ Source : Méthodologie BIA-GBS™

Les données financières telles que les achats ou le Chiffre d’Affaires par pays et par types d’activités issues de la base de données de l’outil Climate Risk Impact Screening (CRIS) de C4F. Ces données nécessitent d’être localisées et sectorialisées pour ensuite être converties en flux physiques grâce à la base de données Exiobase qui est un modèle entrées-sorties multirégional avec extensions environnementales.

La figure ci-dessous permet de schématiser l’ensemble des données utilisées par l’outil BIA-GBS pour obtenir un impact sur la biodiversité en MSAppb* par entreprise.



Source : BIA-GBS™ Database, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 2022, Harmonie Mutuelle

BIA-GBS distingue les impacts statiques des impacts dynamiques pour 2 types de biodiversité : terrestre et aquatique. Les impacts statiques peuvent s'apparenter à un stock d'impacts et permettent d'informer sur l'état de la biodiversité à un endroit donné. Les impacts dynamiques peuvent s'apparenter à un flux d'impacts sur la période analysée et rendent compte des changements de biodiversité, par exemple l'extension d'une zone urbaine sur des terres agricoles génère un impact dynamique sur la biodiversité terrestre.

L'outil permet donc d'avoir 2 types d'impact pour 2 types de biodiversité. Ainsi, 2 normalisations de données sont proposées :

La première concerne la normalisation des données terrestres et aquatiques. Cette normalisation est nécessaire, car la biodiversité terrestre représente 92,2% des surfaces du globe alors que la biodiversité aquatique représente 7,8 %. Cette normalisation permet d'obtenir une donnée en MSAppb.

La seconde normalisation permet d'agrèger les impacts statiques et dynamiques. Les impacts statiques sont divisés par 50 pour obtenir un cout d'opportunité sur un an. Cette division par 50 vient du fait de l'hypothèse prise qu'une durée de 50 ans est nécessaire pour qu'un écosystème revienne à un état vierge, ainsi pour obtenir le cout d'opportunité sur une année la division de l'impact statique, une division par 50 est nécessaire. Cette normalisation permet d'obtenir une donnée en MSAppb*.

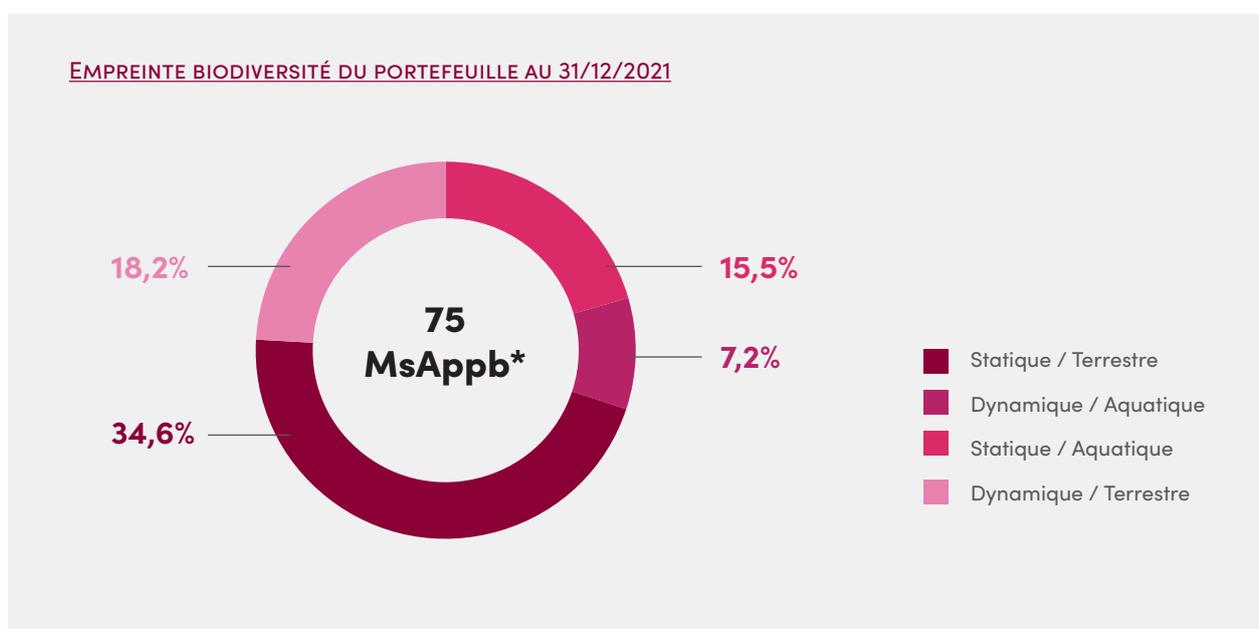
À l'échelle des activités de l'entreprise et sa chaîne de valeur, BIA-GBS permet d'avoir une analyse quasiment complète de l'ensemble de la chaîne de valeur. En reprenant les scopes du GHG Protocol, le scope 3 aval de l'entreprise n'est pas pris en compte sauf pour la pression changement climatique.

b) Les pressions et écosystèmes couverts

Concernant la biodiversité, comme cité précédemment, l'outil BIA-GBS couvre les écosystèmes terrestres et aquatiques. L'écosystème marin n'est pas couvert par manque de données scientifiquement robustes.

Résultats

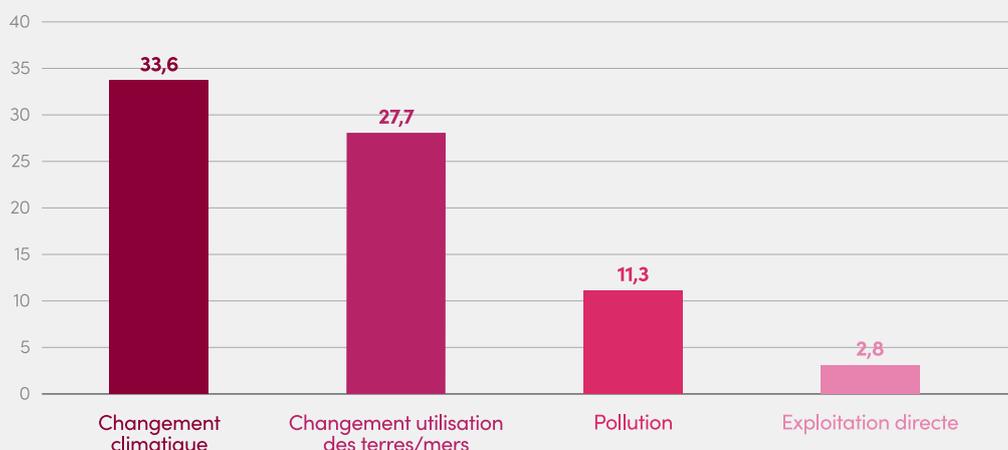
Les résultats de l'analyse des pressions/impacts du portefeuille d'Harmonie Mutuelle au 31/12/2021 révèlent une empreinte sur la biodiversité de 75 MSAppb*. 87% des émetteurs en portefeuille sont couverts par cette analyse (les émetteurs souverains ne sont pas couverts). Cette empreinte biodiversité est divisée par écosystème (terrestre/aquatique) et par type d'impact (statique/dynamique) comme suit :



Cette analyse permet de voir que les impacts du portefeuille sur la biodiversité sont majoritairement causés sur l'écosystème terrestre avec près de 69,9% de l'empreinte biodiversité en MSA, soit 52,8 MSAppb*.

En analysant la répartition des impacts selon les pressions identifiées par l'IPBES, le portefeuille d'Harmonie Mutuelle se révèle majoritairement impactant sur les pressions "changement d'utilisation des terres/mers" et "changement climatique" qui représentent 81,3% des impacts sur la biodiversité avec respectivement 33,6 MSAppb* et 27,7 MSAppb*. Les pressions "Pollution" et "Exploitation directe" ne représentent que 18,7% des impacts. La prépondérance du changement climatique dans les impacts est notamment liée à la meilleure qualité des données utilisées sur le volet carbone.

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE DU PORTEFEUILLE EN MSAppb* PAR TYPE DE PRESSION SELON L'IPBES AU 31/12/2021



Source : BIA-GBSTM Database, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 2022, Harmonie Mutuelle

Cette empreinte biodiversité du portefeuille est majoritairement issue du scope 3 amont des entreprises présentes en portefeuille avec 67,6 MSAppb* soit 90 % des impacts. Le scope 1 & 2 ne compte que pour 9 % des impacts. Cela est notamment dû à l'extraction des ressources en amont générant des impacts sur les sols et des émissions de CO₂.

Analyse sectorielle

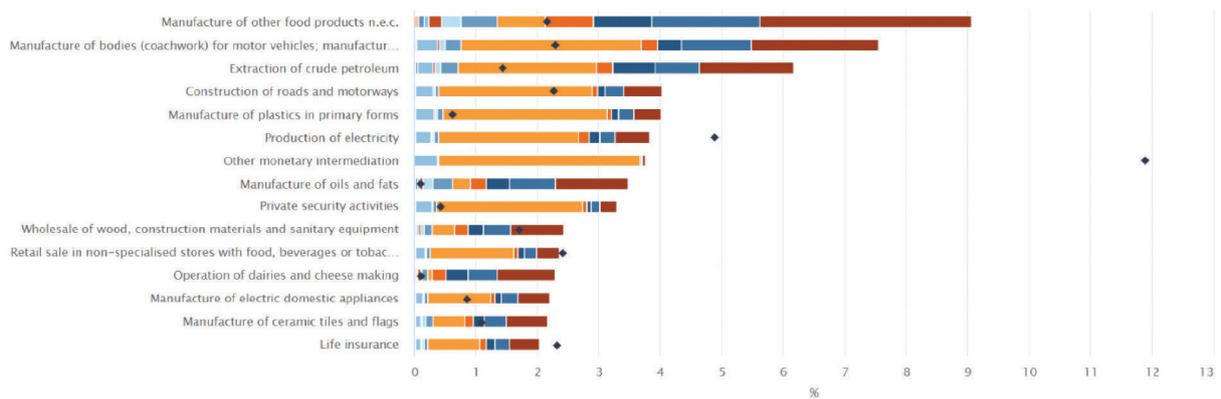
L'analyse des incidences négatives permet d'identifier les secteurs (et sous-secteurs) qui en sont majoritairement responsables.

Note pour interpréter le graph : le losange noir indique le poids du secteur (en %) en PTF tandis que les barres indiquent l'impact biodiversité total (en %). Ainsi, plus la distance est grande entre la fin d'une barre/des impacts d'un secteur et le losange, moins le secteur a d'impact. Inversement, plus le losange est situé à l'intérieur de la barre/du secteur, plus son impact est important.

Au sein du portefeuille les activités liées au secteur de l'agroalimentaire sont celles qui ont le plus d'impact sur la biodiversité avec près de 9% de l'impact biodiversité total alors qu'elles ne représentent que 2,2% du total investi en portefeuille. Ces impacts sont majoritairement situés au niveau de l'occupation des sols et de l'utilisation des sols dans les zones humides.

Dans le secteur automobile, la construction des carrosseries présente un fort impact sur la biodiversité puisqu'elle représente 7,5% de l'empreinte biodiversité du portefeuille mais seulement 2,3% des montants investis. Ces impacts sont principalement exercés sur les pressions du changement climatique et l'utilisation des terres (occupations des sols).

Dans le secteur pétrole, l'extraction de ce dernier représente la troisième source de l'empreinte biodiversité avec 6,3% de l'empreinte et seulement 1,4 % du montant investi du portefeuille. Ces impacts sont majoritairement exercés sur la pression changement climatique et le changement d'utilisation des sols (occupations des sols).



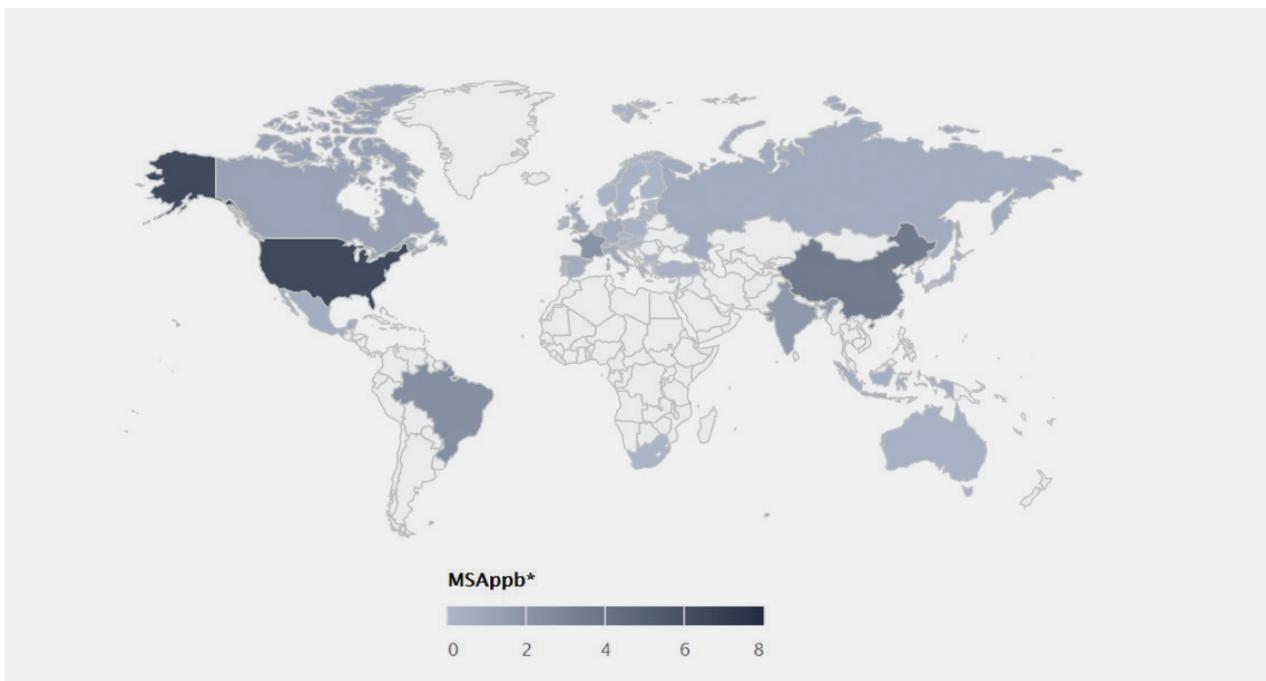
Source : BIA-GBSTM Database, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 2022, Harmonie Mutuelle

Analyse géographique

L'analyse de l'empreinte biodiversité en MSAppb* peut également être visualisée au travers de l'origine du chiffre d'affaires des entreprises :

En distribuant l'impact global du portefeuille (en MSAppb*) à chaque pays en fonction de sa part de chiffre d'affaires réalisé, on voit que la majorité des ventes a lieu aux États-Unis et en Chine. La France, le Brésil et l'Inde suivent ensuite.

À garder en tête : sur cette représentation graphique, l'impact sur la biodiversité d'une usine chinoise (occupation des sols, rejets de polluants, émissions de GES, etc.) produisant un bien vendu aux États-Unis est attribuée à ce dernier, et non à la Chine.



Source : BIA-GBSTM Database, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité, 2022, Harmonie Mutuelle

LIMITES

Les limites de la méthodologie BIA-GBS sont majoritairement liées au fait qu'elles ne couvrent, à l'heure actuelle, ni l'écosystème marin et la pression espèces exotiques envahissantes, ni le scope 3 aval sauf sur la pression changement climatique, ni les émetteurs souverains. De plus, au sein de la pression pollution, l'écotoxicité n'est pas encore incluse. Elle ne permet pas pour le moment d'analyser les risques de durabilité (ou de dépendances) mais des travaux sont en cours à cet effet. Enfin, la majorité des données utilisées pour obtenir une donnée d'empreinte biodiversité est financière (sauf pour le changement climatique).

PROCHAINES ÉTAPES

Harmonie Mutuelle souhaite poursuivre l'identification et la quantification des risques liés à la biodiversité. Plus particulièrement sur le volet risques de durabilité afin de mieux gérer ces risques. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle sera attentive aux différentes initiatives en ce sens.

Pour le moment, la plateforme ENCORE développée par l'UNEP ainsi que C4F continuent de développer des outils pour quantifier les risques de durabilité.

Par ailleurs, dans le cadre de son référentiel, Harmonie Mutuelle a déjà intégré les enjeux relatifs à la biodiversité au sein du secteur agroalimentaire au vu de son fort impact sur la biodiversité mais elle souhaite étendre cette prise en compte de la biodiversité à d'autres secteurs.

» 5

DIALOGUE

➤ 5.1 DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE GESTION

Le dialogue avec les sociétés de gestion prend plusieurs formes :

- Dialogue régulier trimestriel à travers les comités de gestion
- Dialogue ad hoc en cas de controverse ou autres évènements (vote, résolution, mise en place d'une exclusion ou politique particulière, etc.)
- Dialogue dans le cadre du fonds Harmonie Mutuelle Emplois France

Par ailleurs, en 2021, un dialogue a aussi été entrepris en ce qui concerne la mise en place de la stratégie climat H 2030 d'Harmonie Mutuelle et de la prise en compte des trois objectifs sectoriels définis par Harmonie Mutuelle à partir d'indicateurs publics afin justement de contourner le problème éventuel de l'accessibilité à une donnée commune (lorsque la gestion fait intervenir plusieurs gérants utilisant des données ESG-climat différentes notamment).

➤ 5.2 DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

➤ 5.2.1 DIALOGUE INDIVIDUEL

En 2020, Harmonie Mutuelle a identifié deux émetteurs en portefeuille ayant des controverses très élevées qui n'avaient pas été exclus suite au changement de fournisseurs de données.

Par conséquent, Harmonie Mutuelle a décidé de dialoguer avec ces deux émetteurs. Ces deux controverses portent sur l'atteinte à l'un des 10 principes du Global Compact des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, l'environnement, le travail et la lutte contre la corruption. Ces controverses sont spécifiquement liées au premier principe du Global Compact et à la convention n°169 de l'Organisation International du Travail (OIT) sur le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (FPIC) des populations indigènes.

Le dialogue a débuté au dernier trimestre 2020 et s'est poursuivi début 2021 pour l'une des deux sociétés.

Le dialogue avec les émetteurs comporte différents avantages. Tout d'abord, il permet d'inciter à améliorer les pratiques des émetteurs en montrant que ses investisseurs sont regardants sur leurs pratiques, notamment en matière de droits de l'Homme et de santé. Ensuite, il permet de faire baisser le risque ESG du portefeuille en cas de désinvestissement. Enfin, ce dialogue permet de prendre des décisions éclairées de désinvestissement ou non.

► 5.2.2 DIALOGUE COLLECTIF

DIALOGUE AU TRAVERS DE CDP SUR SUJET DE LA DÉFORESTATION

En tant que membre actif du Carbon Disclosure Project (CDP), Harmonie Mutuelle a choisi de participer à sa « Non Disclosure Campaign » sur le thème des forêts. Cette campagne vise à rassembler des coalitions d'investisseurs qui apposent leur signature à une lettre envoyée aux émetteurs en leur demandant de répondre aux questionnaires de la CDP sur 3 thèmes possibles (climat, eau, forêts) quand ceux-ci sont particulièrement pertinents pour une entreprise et qu'elle n'a à ce jour, fourni aucune information. Les participants peuvent être « lead » sur le sujet (envoyer la lettre et le questionnaire ainsi que dialoguer le cas échéant) ou « co-lead » en apposant simplement leur signature à la lettre envoyée à l'émetteur.

En 2021, Harmonie Mutuelle fut « lead » dans deux cas et « co-lead » dans deux autres, sur le thème de la forêt et souhaite réitérer l'expérience en 2022.

DIALOGUE AU TRAVERS DE L'INITIATIVE D'UNI GLOBAL UNION ET LA DÉCLARATION SUR LES MAISONS DE RETRAITES

En avril 2021, Harmonie Mutuelle rejoint une initiative d'UNI Global Union, une confédération internationale de syndicats, enjoignant les investisseurs à jouer un rôle vis-à-vis des problèmes récurrents des gestionnaires d'Ehpad, en portant davantage d'écoute aux syndicats et salariés de ces entreprises.

La déclaration d'attentes pour le secteur²⁰ qu'Harmonie Mutuelle signe en avril 2021 porte sur les conditions de travail et la qualité des soins. La déclaration demande notamment des niveaux suffisants de dotation en personnel, de santé et sécurité, de droits syndicaux et de qualité des soins pour les résidents.

Les investisseurs signataires se sont ensuite regroupés pour mettre en œuvre cet engagement en nouant le dialogue avec les entreprises du secteur sur les moyens de le concrétiser.

À noter que la pertinence de cette initiative réside également dans le fait qu'elle fait intervenir la fédération syndicale internationale UNI Global Union en sus d'investisseurs engagés. Ce modèle collaboratif permet de partager des connaissances approfondies sur les questions sociales concernant un secteur dont les syndicats affiliés représentent 20 millions de travailleurs dans 150 pays différents.

Le présent rapport est disponible sur la page internet d'Harmonie Mutuelle dédiée à l'ISR : <https://www.harmonie-mutuelle.fr/ISR>

²⁰ https://uniglobalunion.org/wp-content/uploads/Investor-statement_updated-signatories-22.11-FR.pdf

ANNEXE 1 - TABLEAUX D'INDICATEURS RELATIFS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (SFDR)

REPORTING SFDR			
CLASSIFICATION DES FONDS (article 6, 8 et 9)	2021	FONDS LABELISÉS	2021
Article 6	0%	Label ISR	10%
Article 8	88%	Label Relance	10%
Article 9	12%		
Total	100%	Total	10%

INDICATEURS OBLIGATOIRES		Données 2019	Données 2020	Données 2021	Stoxx 600
INDICATEUR SFDR	INDICATEUR HM (SI DIFFÉRENT)				
ÉMISSIONS DE GES					
1. Émissions de GES totales du PTF	Émissions induites de GES totales du portefeuille (scope 1, 2 et 3)	272 058 tCO ₂	249 679 tCO ₂	256 341 tCO ₂	non comparable
	Source : Carbone4 Finance	TC : 94%	TC : 96,4%	TC : 95,5%	TC : 96;6%
2. Empreinte carbone du portefeuille	Empreinte carbone du portefeuille (en tCO ₂ /M€ investi)	212 tCO ₂ /M€	202 tCO ₂ /M€	206 tCO ₂ /M€	non comparable
	Source : Carbone4 Finance	TC : 94%	TC : 96,4%	TC : 95,5%	TC : 96;6%

Commentaire : les chiffres de l'indice ne sont pas comparables étant donné que le Stoxx 600 n'est composé d'aucune obligations vertes ou souveraines.

3. Intensité carbone des entreprises en portefeuille	Intensité carbone des entreprises en portefeuille (en tCO ₂ /M€ de CA, hors obligations vertes)	274 tCO ₂ /M€ CA	268 tCO ₂ /M€ CA	271 tCO ₂ /M€ CA	381 tCO ₂ /M€ CA
	Source : Carbone4 Finance	TC : 94%	TC : 96,4%	TC : 95,5%	TC : 96;6%
4. Degré d'exposition aux entreprises du secteur des énergies fossiles	Exposition aux entreprises des secteurs de producteurs de pétrole et de gaz (upstream) listés dans la Global Oil & Gas Exit List ou GOGEL	N/A La GOGEL n'existe que depuis novembre 2021		1,3%	3,2%
	Exposition aux entreprises des secteurs des producteurs d'électricité ou d'extraction minière listés dans la Global Coal Exit list ou GCEL	0,9%	1,8%	1,8%	1,9%
	Source : Urgewald (en % d'émetteurs corporate)	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%

Commentaire : le pourcentage d'émetteurs listés dans la GCEL augmente à partir de 2020 en raison d'une évolution des seuils de la GCEL. Par exemple, avant 2020, la GCEL ne listait pas EDF mais l'a listé à partir de 2020 (d'où l'augmentation du % en portefeuille).

5. Part d'énergie non renouvelable dans la consommation et production d'énergie des entreprises en portefeuille (en %)	Part d'énergie non renouvelable dans la consommation des entreprises en portefeuille	N/A	N/A	N/A	N/A
	Part d'énergie non renouvelable dans la production d'énergie	86%	77%	86%	78%
	Source : Carbone4 Finance	TC : 94%	TC : 96% (corp)	TC : 95,4%	TC : 96;6%

Commentaire : le pourcentage élevé d'énergie non renouvelable dans la production d'énergie s'explique par la présence de la part majoritaire de nucléaire dans la production d'énergie au sein des producteurs d'électricité du portefeuille d'Harmonie Mutuelle

6. Intensité de consommation d'énergie dans les secteurs à fort impact (en GWh par M€ de CA des entreprises en portefeuille, déclinée par secteur)	N/A	N/A	N/A	N/A
--	-----	-----	-----	-----

BIODIVERSITÉ					
7. Activités affectant négativement des zones sensibles pour la biodiversité (part en % des investissements dans des entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité via leurs implantations ou leurs activités)	Activités affectant négativement des zones sensibles pour la biodiversité	N/A	N/A	N/A	N/A
	N/A	TC :	TC :	TC :	TC :
	Proxy proposé : Empreinte biodiversité (MSA)	N/A	N/A	75 MSAAppb	N/A
	Source: BIA-GBS	TC :	TC :	TC : 87%	TC :

EAU		Données 2019	Données 2020	Données 2021	Sfoxx 600
8. Émissions dans l'eau (tonnes de rejets dans l'eau par les entreprises en portefeuille, en M€ investis)		N/A	N/A	N/A	N/A
DÉCHETS					
9. Ratio de déchets dangereux (tonnes produites par les entreprises en portefeuille, en M€ investi)		N/A	N/A	N/A	N/A
QUESTIONS SOCIALES ET EMPLOI					
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % de portefeuille)	Pourcentage d'émetteurs en portefeuille présentant des controverses élevées et très élevées des principes du Pacte mondial des Nations Unies	0,05%	0,29%	0,22%	0,51%
	Source : Sustainalytics (controverses de niveau 5)	TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
	Pourcentage d'émetteurs en portefeuille présentant des controverses élevées et très élevées des principes du Pacte mondial des Nations Unies	0,0%	0,0%	0,0%	1,20%
	Source : ISS -ESG	TC : 97%	TC : 98%	TC : 96%	TC : 99,8%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes susmentionnés (en % de portefeuille)		N/A	N/A	N/A	N/A
12. Écart non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes (% moyen)		N/A	N/A	N/A	N/A
13. Diversité hommes-femmes aux conseils d'administration (ratio moyen au sein des entreprises en portefeuille)	% de femmes au conseil (moyenne pondérée)	39,7%	40,5%	40,6%	36,5%
	Source : Sociétés de gestion	TC : 73,57%	TC : 77,9%	TC : 76,42%	TC : 98,7
14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) (en % de portefeuille)	Exposition à la production ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) (en % de portefeuille)	0%	0%	0%	0,22%
	Source : Sustainalytics	TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
	Exposition à la production ou à la vente de pièces stratégiques dans la production d'armes controversées aux armes controversées (en % de portefeuille)	0,3%	0,83%	1,2%	1,05%
	Source : Sustainalytics	TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
ENVIRONNEMENTAUX					
15. Politique liée à la déforestation	Part des investissements dans les entreprises concernées qui ne mettent pas en place de politiques de lutte contre la déforestation	% d'émetteurs concernés / pour lesquels l'enjeu est majeur			
		6,95%	6,64%	5,30%	10,05%
	% d'émetteurs concernés qui n'ont pas de politique				
	5,4%	2,1%	2,8%	4,4%	
Source : Sustainalytics		TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
16. Niveau d'implication dans la production de pesticides	Parts détenues dans des entreprises utilisant des pesticides de manière significative (>0%)	1,4%	1,3%	1,3%	1,7%
	Parts détenues dans des entreprises utilisant des pesticides de manière significative (>5%)	0,9%	0,5%	0,3%	1,0%
	Source : Sustainalytics	TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
Commentaire : le pourcentage de parts détenues dans des entreprises utilisant des pesticides de manière significative (>5%) diminue logiquement au sein du portefeuille d'Harmonie Mutuelle puisque depuis 2021, la politique ISR prohibe tout nouvel investissement dans ces émetteurs					
17. Programme de gestion de l'eau	Part des investissements dans les entreprises concernées sans politique de gestion de la consommation d'eau	% d'émetteurs concernés / pour lesquels l'enjeu est majeur			
		23,4%	22,6%	19,3%	34,6%
	% d'émetteurs concernés qui n'ont pas de politique				
	16,5%	14,5%	18,8%	4,8%	
Source : Sustainalytics		TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%

SOCIAUX		Données 2019	Données 2020	Données 2021	Stoxx 600
18. Politique des droits de l'homme	Part des investissements dans les entreprises qui n'ont pas engagé de politiques de droits de l'homme	% d'émetteurs concernés / pour lesquels l'enjeu est majeur			
		13,0%	13,8%	13,9%	28,6%
	% d'émetteurs concernés qui n'ont pas de politique				
	0,4%	1,3%	0,2%	1,1%	
Source : Sustainalytics		TC : 90,59%	TC : 91,55%	TC : 85,63%	TC : 99,33%
INDICATEURS SFDR OPTIONNELS					
16. Pourcentage d'obligations vertes	Pourcentage d'obligations vertes au sein du portefeuille	8,81%	9,17%	12,59%	N/A
	Source : Sociétés de gestion	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%	TC : N/A
INDICATEURS APPLICABLES AUX ÉMISSIONS SOUVERAINES ET SUPRANATIONALES		Données 2019	Données 2019	Données 2019	Stoxx 600
Intensité carbone des émetteurs souverains en portefeuille	Intensité carbone des émetteurs souverains en portefeuille (tCO ₂ / M€ investi, hors obligations vertes)	89 tCO₂/M€	93 tCO₂/M€	92 tCO₂/M€	N/A
	Source : Carbone4 Finance	TC : 99%	TC : 98,3%	TC : 100%	N/A
	Intensité carbone des émetteurs souverains en portefeuille (tCO ₂ / M USD PPA de PIB)	149	143	126	197 Moyenne OCDE
	Source : Banque Mondiale	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%
Émetteurs souverains faisant l'objet de violations sociales (en nombre et en % d'émetteurs souverains)	Émetteurs souverains faisant l'objet de violations sociales	0%	0%	0%	N/A
	Source : Sustainalytics	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%	N/A
Indicateur optionnel : Pourcentage d'obligations vertes	Pourcentage d'obligations vertes souveraines (en % d'obligations souveraines)	7,91%	5,21%	10,03%	N/A
	Source : Sociétés de gestion	TC : 100%	TC : 100%	TC : 100%	TC : N/A

À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés de plus de 69 000 entreprises et des 143 000 entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle compte près de 5 millions de bénéficiaires et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de notre collectif de 7 000 salariés et élus, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

HARMONIE MUTUELLE - AVANÇONS *collectif*



Harmonie Mutuelle
143, rue Blomet - 75015 Paris • Tél. : 01 42 68 75 32
harmonie-mutuelle.fr

**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**